

À l'Île-du-Prince-Édouard

Le gouvernement Lee est réélu

CHARLOTTETOWN (CP) — Le gouvernement progressiste-conservateur de M. James Lee a été maintenu au pouvoir à la suite d'élection générale d'hier à l'Île-du-Prince-Édouard.

En fait, au total la représentation par parti politique à l'Assemblée législative est demeurée pratiquement inchangée par rapport à ce qu'elle était avant l'élection générale. Avec la compilation de près de 50% des bulletins de vote, les ministériels conservaient le même nombre de sièges qu'auparavant, soit 22 et les libéraux gagnaient dans les 10 autres circonscriptions de la province.

M. Lee fut pour sa part le premier candidat élu hier soir, ce qui a donné une bonne indication sur sa crédibilité auprès des électeurs. D'ailleurs, la victoire de son parti a été attribuée par les observateurs à sa capacité de con-

vaincre les gens de faire preuve de patience en ces temps difficiles.

D'autre part, le chef du Parti libéral, M. Joe Ghiz, qui devient maintenant le chef de l'opposition officielle, a réussi après une dure lutte à vaincre son adversaire conservateur, M. Barry Clark, qui était ministre de l'Énergie dans le gouvernement sortant. Il semble que M. Ghiz ait profité particulièrement de l'appui de la petite communauté libanaise dont il fait partie et qui se retrouve dans son comté.

En pourcentage, le vote populaire a donné aux conservateurs plus de 53% du vote. Les libéraux en ont obtenu environ 46% et le NPD à peine 0,3%. D'ailleurs, le chef de cette formation, M. David Burke, s'est fait battre très tôt dans la soirée par un conservateur.

Commentant les résultats de l'élection, le premier ministre, M. Lee, a simplement dit qu'il était très heureux

et qu'il avait préparé cette victoire depuis dix mois. M. Lee, qui est âgé de 45 ans, était courtier de son métier. Conservateur depuis l'âge de 18 ans, il a remplacé l'automne dernier le premier ministre sortant, M. Angus MacLean, qui avait pris le pouvoir en 1979.

Le réélection des conservateurs hier confirme une tradition de l'Île-du-Prince-Édouard à l'effet que les gouvernements dans cette province sont élus pour au moins deux termes. Plusieurs ont cru cette fois que le plus gros argument en faveur de M. Lee était celui de lui donner l'occasion de diriger le gouvernement pendant tout un mandat.

M. Ghiz, un ex-procureur de la Couronne, a mené néanmoins une rude campagne, promettant des mesures de soulagement pour les taux d'intérêt

Voir page 12: Lee



M. Jim Lee

Fabuleux Montand!

par Nathalie Petrowski

On l'attendait depuis six mois, autant dire 20 ans. On l'attendait sans l'attendre en se nourrissant par procuration des opinions, des éloges et des exaltations des grandes métropoles. On l'attendait et puis tout à coup, sans crier gare, le voilà. Montand. En noir et blanc. Pas juste une image figée sur papier glacé, pas juste une rumeur de télécommunications, pas juste une découpe de journal froissé, mais un homme, un vrai, en chair et en os. Resplendissant, fabuleux, en forme comme il n'est pas permis de l'être à 60 ans. Merveilleux Montand!

Il est arrivé subitement hier soir sur la scène éblouie du Saint-Denis. Il a éclaté de rire comme si quelqu'un venait de le pousser hors des coulisses ou encore de le chasser hors de l'écran pour le propulser à travers les fuseaux horaires jusqu'au seuil de notre quotidien. Il est arrivé avec le scintillement des rues parisiennes au fond des yeux et le bruissement des feuil-



Yves Montand

Voir page 12: Montand

Chez les fonctionnaires du gouvernement

Un syndicat prêt à négocier les réductions de salaires

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) s'appareille à accepter une négociation portant sur la réduction des salaires pour 1982 comme le souhaite le gouvernement depuis avril dernier.

Une résolution adoptée à l'unanimité par le comité de négociations de ce syndicat est actuellement en discussions dans les diverses instances du SFPQ. Si cette position était entérinée, une première brèche serait ainsi créée dans le front syndical des secteurs public et parapublic ou on a jusqu'ici fermement refusé de discuter de réductions de salaires.

C'est le printemps dernier que le gouvernement avait demandé aux syndicats de rouvrir les conventions collectives, le gouvernement se proposant de récupérer \$521 millions en réduisant les augmentations de salaires prévues pour la dernière partie de 1982. Devant le refus des syndicats, il a fait adopter par l'Assemblée nationale la loi 70 qui décrétait des réductions de salaires pour les trois premiers mois de 1983. On allait alors chercher en trois mois ce qu'on avait voulu aller chercher en six mois.

Le gouvernement a toujours maintenu que si ces réductions de salaires ne sont pas discutables, leur étallement pouvait être négocié, ce qui est d'ailleurs prévu à la loi 70. Le SFPQ, par la résolution en discussion, accepterait, sans le dire ouvertement, cette négociation puisque l'on propose un moratoire de 30 jours sur les ajustements salariaux prévus pour le 14 octobre.

Techniquement les employés de l'État ont touché le premier juillet dernier une indexation de leur salaire qui ne leur a été versée qu'en partie, soit un peu plus de 8%. La convention prévoyait trois mois de délais au gouvernement pour verser un complément rétroactif au 1er juillet et qui, dans le cas des fonctionnaires, est de 2,73%. Le moratoire proposé par les fonctionnaires a pour effet de retarder le versement de ce montant qui servira à réduire l'ampleur des réductions prévues pour les trois premiers mois de janvier.

Le gouvernement a toujours prétendu que le SFPQ, qui regroupe les employés les plus mal payés de l'État (ouvriers, commis, secrétaires, etc.), avait intérêt à négocier cette question. En principe, le salaire minimum de cette catégorie d'employés passera de \$282,44 à la fin de décembre à \$227,50 pour janvier, février et mars 1983. Une entente rapide permettrait d'étaler ces réductions sur une période plus longue. Également, le gouvernement s'est déjà dit prêt à offrir aux syndicats qui acceptent cette négociation une modulation des salaires. Ce projet avait été avancé en avril dernier, et sui-

Voir page 12: Syndicat



Des soldats italiens patrouillent les rues de Beyrouth-Ouest tout près de la corniche de Nazraa, à proximité de l'aéroport international, peu après leur arrivée en sol libanais. La population, encore prostrée dans sa peine à la suite des massacres, n'a accordé qu'un accueil réservé à la Force multinationale de sécurité. (Photolaser AP)

Pressé par cinq ministres, Begin serait prêt à ordonner une enquête sur la tuerie

TEL AVIV (Reuter) — Le massacre des réfugiés palestiniens de Beyrouth pesait de tout son poids hier en Israël, où la fête juive du Grand Pardon (Yom Kippour) s'est inscrite dans un climat d'incertitude et de controverse sans précédent.

Alors que les Juifs pratiquants observaient le jeûne traditionnel, on indiquait de source informée que le président du conseil Menahem Begin semblait maintenant prêt à ordonner une enquête officielle sur les massacres de Sabra et de Chatila.

Cinq de ses ministres au moins considèrent la mise sur pied d'une commission d'enquête dotée de pleins pouvoirs judiciaires comme la seule réponse possible

aux voix qui, dans le pays, comparent la situation actuelle à la crise du Watergate, indique-t-on de même source.

Malgré son opposition initiale à une telle enquête, M. Begin passe pour ne pas l'avoir complètement écartée et une réunion extraordinaire du cabinet doit y être consacrée aujourd'hui.

Ce revirement apparent fait suite aux manifestations les plus importantes qu'ait connues le pays depuis sa création. Le président Yitzhak Navon s'est lui-même joint à ceux qui exigent la vérité sur le carnage de Beyrouth — que ses survivants attribuent à des miliciens libanais soutenus par Israël.

Durant le week-end, des centaines de milliers de personnes se sont rassemblées

à Tel-Aviv pour applaudir les dirigeants de l'opposition qui ont exigé toute la lumière sur les massacres et la démission de M. Begin.

Nul ne croit vraiment en Israël que des éléments de l'armée nationale aient pris part à la tuerie de Beyrouth, mais les journaux ont multiplié les témoignages indiquant que les chefs militaires israéliens, avertis de la probabilité d'un massacre de civils, n'avaient ordonné d'y mettre fin qu'avec retard.

La première riposte de M. Begin aux critiques mettant en péril son gouvernement de coalition a consisté à proposer la semaine dernière au président de la Cour suprême d'assumer la direction d'une enquête.

Le président du conseil n'est cependant pas allé jusqu'à proposer la création d'une commission aux pleins pouvoirs, habilitée à demander aux témoins de déposer sous serment et à poursuivre ceux qui s'y refuseraient.

Le président de la Cour a, dans ces conditions, refusé la proposition du chef du gouvernement.

Un nombre grandissant de ministres semblent désormais prêts à accéder à la requête générale de la désignation d'un organisme chargé de l'enquête, conformément à une loi de 1968.

Parmi les membres du gouvernement qui penchent en ce sens figure le ministre de la Justice, M. Moshe Nissim, dont la radio nationale indiquait dimanche qu'il y voyait la seule solution possible pour le gouvernement.

Un proche collaborateur du président du conseil semble d'autre part préparer le terrain à un revirement au plus haut niveau politique.

Ce responsable a déclaré dimanche à la presse que M. Begin avait refusé de créer une commission dotée de pleins pouvoirs dans ce qu'il considérait comme un «climat de lynchage» entretenu par l'opposition pour des motifs politiques.

Mais, ajoutait le responsable, le chef du gouvernement n'exclut pas une telle enquête, dont le principe figurerait au sommaire du conseil des ministres d'aujourd'hui.

Dans sa dernière édition avant le jour du Grand Pardon, le *Jerusalem Post*, qui a réclamé la démission de M. Begin et de son ministre de la Défense Ariel Sharon, estime «obsédantes» les «analogies entre la triste situation où nous sommes aujourd'hui et les épreuves des États-Unis au plus fort de l'affaire du Watergate».

Mais, ajoute le journal, «il y a tout lieu de s'attendre à ce que M. Begin et son cabinet soient amenés à remplir l'un des devoirs qui leur incombent — celui d'exposer la vérité».

En raison de la fête religieuse, les radieux du pays n'ont diffusé aucune nouvelle information sur les massacres du Liban, aucun journal n'a paru et la télévision est demeurée silencieuse.

La circulation automobile étant interdite le jour du Grand Pardon, les rues vides ont été envahies par des groupes

d'enfants en patins ou planches à roulettes et par d'occasionnels cyclistes.

Ce paisible interlude devait toutefois prendre fin au crépuscule et rendre la ville à ses remous. La jeune Ruth, étudiante en musique, a déjà pu éprouver les dissensions apparues au sein de la société israélienne depuis l'annonce des massacres de Beyrouth.

Samedi dernier, elle s'était jointe aux manifestants venus réclamer une enquête et la démission de M. Begin sur la place principale de Tel-Aviv. Sur le chemin de son domicile, elle a ensuite été abordée par un jeune homme en colère qui lui a demandé d'ôter un badge distribué dans la soirée et portant la légende: «Rappelez-vous Beyrouth».

Devant son refus, il lui a lancé: «Mes amis ont été tués au Liban et je ne veux pas vous voir porter ça».

Mais Ruth lui a calmement répondu qu'elle avait elle aussi perdu des amis dans les combats du Liban, et qu'en arborant son badge elle exprimait le sentiment qu'il était temps de «mettre fin à l'oeuvre de mort».

L'incident ne s'est terminé que sur l'intervention de la police, qui a averti Ruth des risques qu'il y avait à porter son macaron dans les circonstances présentes.

Les stations de radio ont repris la diffusion de leurs bulletins d'information hier

Voir page 12: Begin

CHINE

Les purges de M. Deng

par Vera Murray
collaboration spéciale

rendre au bureau, mais il conserve tous les privilèges attachés à sa fonction. En fait, le montant de sa pension est plus élevé que son salaire de vice-ministre. Et cela parce qu'il a accepté de quitter son poste sans trop rechigner. Chaque année au service de la Révolution lui vaut un supplément. Il est entré au Parti en 1942, sept ans avant la fondation de la République populaire, et il se retrouve aujourd'hui avec une pension de 190 yuans

(\$120 par mois), soit 40 yuans de plus que dans son poste de vice-ministre.

Mais bon nombre de bureaucrates chinois qui ont quitté leurs postes depuis le printemps dernier, n'ont pas une retraite aussi dorée. Loin de là. Certains ont été accusés de «crimes économiques», voire de corruption. Ils ont été traduits devant les tribunaux ou tout simplement démis de leurs fonctions. D'autres, qui avaient les mains nettes, ont été forcés de démissionner à cause des activités de leurs enfants, qui faisaient le trafic des devises étrangères, ou de la contrebande. D'autres encore ont été accusés de continuer d'appuyer la Bande des Quatre et la Révolution culturelle. Selon qu'ils étaient plus ou moins âgés, ils ont été démis de leurs fonctions ou envoyés dans une usine, pour recyclage. Dans les seuls mi-

nistères — leur nombre a été réduit de 52 à 41 — 200.000 personnes ont dû quitter leurs postes. Et ce n'est qu'un début.

Pas surprenant dans ces circonstances que les journaux chinois et M. Deng lui-même aient parlé d'une révolution: dans un pays où la bureaucratie a plus de 2.000 ans, où l'on vient avec beaucoup d'acharnement à un poste bureaucratique, une telle attaque contre le système équivaut à un bouleversement presque révolutionnaire.

Pour le moment, la campagne n'a touché que les sphères supérieures de la bureaucratie. Mais si M. Deng réussit à pousser sa réforme jusqu'au bout, dans deux ans, un tiers des 20 millions de bureaucrates du pays auront perdu leurs postes dans les ministères et organismes

Voir page 12: Chine

PÉKIN — Il était vice-ministre dans un important ministère à Pékin. 68 ans, santé chancelante. Il travaillait à peine quelques heures par jour depuis quelques années. Mais comme il n'y avait pas de régime de retraite en Chine, il gardait son poste et aussi tous les privilèges afférents à son rang: grand appartement, voiture et chauffeur de service, femme de ménage payée par l'État, accès à l'hôpital de l'Amitié (une institution réservée aux cadres supérieurs du régime).

En mars dernier, ce vice-ministre, le père de l'un de nos amis, a finalement pris sa retraite, à l'occasion d'une campagne pour «la réduction et la modernisation de la bureaucratie» lancée par l'homme fort du régime chinois, Deng Xiaoping. Pour notre homme, la mise à la retraite signifie qu'il ne doit plus se

Le Caveau, au 2063 rue Victoria (métro McGill)
844-1624 la petite boîte française où l'on mange bien.

Ambiance chaleureuse, service souriant
et menu à prix fort abordables, même le
soir. Soupes faites comme à la maison.

Le Rochette
restaurant français
Déjeuners d'affaires
11 h 30 à 14 h 30
de \$5.00 à \$9.00
1020 rue St-Denis, Mtl. 843-8502
Stationnement
privé et gratuit 25 Champs de Mars
Ouvert le soir de 17 h 30 à 23 h

en bref...

■ Les pluies acides tuent

WASHINGTON (AFP) — Près de 51.000 personnes sont probablement mortes en Amérique du Nord en 1980 des suites de maladies des voies respiratoires provoquées par les pluies acides, affirme un rapport du Congrès américain. Le Service des études techniques du Congrès prévoit que le nombre des victimes des pluies acides en Amérique du Nord passera à 57.000 personnes par an à la fin du siècle si les émissions sulfuriques des usines sont maintenues à leur niveau actuel. Ce rapport ajoute au dossier déjà chargé des pluies acides. Dans un long article publié dans le *Washington Post*, le ministre canadien de l'Environnement déclare que le problème constitue «le plus important sujet de discordance dans les relations entre les deux pays. Cependant, le Conseil sur la qualité de l'environnement de la Maison-Blanche affirme dans le *Wall Street Journal* qu'il est trop tôt pour engager des sommes importantes dans un programme de dépollution. Selon M. George Rejhan, chargé des questions d'environnement à l'ambassade du Canada, il n'existe pas de «lien causal» entre pluies acides et décès.

■ Candidats au prix Nobel

OSLO (AFP) — Plusieurs noms viennent d'être ajoutés à la liste des candidats de 1982 pour le prix Nobel, dont l'évêque noir anglican Desmond Tutu, secrétaire-général des Églises d'Afrique du sud; le pape Jean-Paul II; le roi Juan Carlos d'Espagne; l'écrivain dissident tchécoslovaque Vaclav Havel; le physicien dissident soviétique Youri Orlov et l'écrivain israélien Elie Wiesel. Parmi les noms déjà retenus, il y avait Lech Walesa et Philip Habib. Les noms d'une vingtaine d'organisations ont également été inscrits sur la liste.

■ Contre Bata «raciste»

OTTAWA (PC) — Le leader d'un syndicat international de Bruxelles fait actuellement le tour du monde afin de solliciter un appui pour boycotter la multinationale torontoise Bata à cause des attitudes de l'une de ses filiales de la chaussure en Afrique du sud. Un syndicat sud-africain accuse Bata de «tirer profit de l'apartheid» en permettant à l'une de ses filiales de supprimer toute activité syndicale, de sous-payer les noirs et de les forcer à faire du temps supplémentaire sans être rémunérés en conséquence.

■ Accident mortel à Montréal

Une jeune femme a été tuée et un brigadier scolaire a été très gravement blessé, hier, à l'intersection du boulevard Saint-Michel et de la rue Legendre, alors qu'ils ont été happés par un camion en traversant la chaussée. La victime est Mme Diane Bourbonnais, âgée de 30 ans, de Montréal. M. Louis Toussaint-Piotte repose pour sa part dans un état critique à l'hôpital du Sacre-Coeur à Cartierville.

■ Grève de la faim d'Haïtiens

Le groupe de soutien à la grève de la faim illimitée, composé d'Haïtiens de Montréal, poursuit une grève de la faim depuis le 19 septembre pour protester contre le dualisme en général, mais en particulier pour sensibiliser le gouvernement canadien aux problèmes d'Haïti et l'inciter à intervenir pour obtenir la libération de prisonniers politiques. Le groupe proteste aussi contre la liberté surveillée de M. Sylvio Claude, président du Parti démocrate-chrétien, dont la maison est assiégée par des tontons macoute et dont les déplacements sont contrôlés par la police.

■ Maraudage syndical

La Centrale des syndicats démocratiques se réjouit d'avoir fait subir à la Confédération des syndicats nationaux «un cinglant revers» alors que plus de 500 employés de la Brown Shoes, à Richmond, ont choisi d'adhérer à la CSD. Les deux centrales sont également confrontées dans deux autres dossiers importants, soit ceux de l'hôpital Sainte-Croix, à Drummondville, et de l'hôpital Arthabaska.

■ Houston, pétrole et crime

HOUSTON (Reuter) — La métropole texane, qui peut revendiquer le titre de capitale énergétique, risque de se voir décerner celui de capitale américaine du crime. Son taux de meurtres a figuré à l'an dernier au deuxième rang des villes américaines, après celui de Detroit. Pendant le premier semestre de cette année, les crimes majeurs ont connu une augmentation de 17,7%. Selon les experts, les difficultés économiques sont la cause principale de cette soudaine montée de la délinquance à Houston.

■ La CPQ blâme un policier

La Commission de police du Québec blâme le policier Florent Duguay, de la section des crimes économiques de la Sûreté du Québec, pour avoir dissuadé un détenu de recourir aux services de son avocat. Les commissaires soulignent que, dans la mesure où le détenu croyait pouvoir se fier à l'agent de la paix, de l'ordre et de la loi qu'était Florent Duguay, il a reçu un mauvais conseil et a été mal avisé.

■ Désaccord sur le projet de tarif des notaires

L'Office des professions estime que le projet de règlement du tarif des honoraires des notaires ne va pas dans le sens du meilleur intérêt du public. L'OPQ soutient que toute forme de tarification, qu'elle soit de type minimal ou maximal, profite surtout aux professionnels et empêche la concurrence de s'exercer, contribuant ainsi à hausser le prix des services sans pour autant en garantir la qualité.



Une équipe féminine de hockey, en 1904, dans le Nord canadien. Ce n'est qu'un des étonnants documents que proposent à compter d'aujourd'hui, et jusqu'au 4 janvier 1983, les Archives publiques et la Bibliothèque nationale du Canada dans une exposition intitulée: «Vers des horizons nouveaux: la femme canadienne de 1870 à 1940. À travers des témoignages sur la vie des femmes de plusieurs catégories sociales et de diverses origines ethniques, on tente de suivre l'existence d'une femme qui serait née en 1870, de sa vie d'adolescente au cours des années 1880, et de sa vie d'adulte au tournant du siècle.

La réforme du mode de scrutin crée un «malaise» au cabinet et au PQ

par Gilles Lesage

QUÉBEC — L'intention avouée du premier ministre de réformer le mode de scrutin suscite un «malaise» au conseil des ministres, dans la députation ministérielle et au sein du Parti québécois.

Le projet de réforme en profondeur — la représentation proportionnelle régionale modérée (RPRM) — soumis il y a un mois par le ministre responsable, M. Marc-André Bedard, soulève de vives réticences, voire des résistances, dans les trois groupes. Cette opposition est atténuée publiquement du fait que le projet reçoit l'appui du premier ministre lui-même, qui voudrait y accrocher son nom avant le prochain scrutin général.

En revanche, la formule compensatoire soumise par l'exécutif national du PQ recueille des appuis dont il est difficile, pour l'instant, de mesurer l'ampleur. Mais, selon les indications recueillies par LE DEVOIR, la formule actuelle est celle qui a le plus d'adeptes au sein du parti gouvernemental.

Rendant compte des délibérations du caucus de ses députés, le 1er septembre, M. Lévesque a dit que les consultations se poursuivraient tout l'automne et que le gouvernement ne trancherait pas le débat avant le début de l'an prochain.

Le lendemain, à Radio-Québec, M. Lévesque se défendait de choisir entre les deux formules, mais il serait fier de réformer le mode de scrutin, pour compléter la réforme électorale, «qui nous donnerait le meilleur système au monde, le plus décent, le plus respectable et le plus à l'abri aussi des dangers... Ça serait tellement plus respectable comme reflet de la volonté des électeurs, puis je soulignerais, en période actuelle, que ça ne coûterait rien».

Dès ce moment, plusieurs députés faisaient savoir qu'ils ne veulent pas lâcher la formule qui les a fait élire. Le ministre responsable, M. Bedard, tout en indiquant sa préférence pour la RPRM, insiste

pour dire qu'il n'est pas lié à cette hypothèse, vue comme «un point de départ»; d'autres formules, provenant des libéraux, par exemple, peuvent s'ajouter aux deux qui sont déjà à l'étude, dit-il.

Selon le vice-président du PQ, M. Sylvain Simard, les deux hypothèses sont soumises sur le même pied à la consultation. Mais il ressort par ailleurs que le projet soumis par M. Bedard au caucus a suscité un véritable barrage d'objections et que si un vote indicatif avait été pris, il aurait d'emblée été rejeté par la majorité des députés.

La même opposition s'est fait sentir au conseil des ministres, à La Malbaie, ce qui a fait dire à l'un des participants que le projet préconisé par M. Lévesque avait créé un «malaise».

Entre autres problèmes, il y a celui de la «sécurité d'emploi» des députés. Peu l'admettent publiquement, mais plusieurs le font privément. Le député de Trois-Rivières, M. Denis Vaugeois, l'a évoqué la semaine dernière. Sera-t-il candidat au prochain scrutin? Il répond que si le mode de scrutin est modifié et que la RPRM est retenue, le tiers des députés actuels devront se retirer. Il serait lui-même volontaire, mais c'est un cas d'espèce.

Plusieurs députés et ministres estiment qu'un réformisme en profondeur est inopportune en ce moment et qu'il serait préférable de se limiter à des changements mineurs. En ce sens, la formule préconisée par l'appareil du PQ est envisagée avec plus de faveur. On estime que la compensation réduirait les distorsions, permettrait l'émergence de tiers partis et garderait un lien direct entre l'électeur et son député.

Privément, les députés vont plus loin encore. Selon eux, en mettant de l'avant la RPRM, M. Lévesque écarte un système qui a finalement bien servi le PQ et il prépare inconsciemment la défaite prochaine.

À moins qu'il ne trouve dans sa besace des arguments fort convaincants, ou qu'il ne

mette en jeu son autorité, plusieurs opinent à Québec que M. Lévesque devra faire son deuil du projet qu'il préfère.

Une autre inconnue subsiste: l'attitude de l'opposition

et du Parti libéral. Même si la représentation proportionnelle mitigée fait partie du programme libéral, elle ne soulève pas de grands espoirs chez les militants. Tant et si

Le volume de courrier baisse et la Société des postes devra couper \$45 millions

par Denis Lessard

OTTAWA (PC) — Coïncée par une baisse de 4,5% du volume de courrier à maintenir, la Société canadienne des postes devra serrer la ceinture de \$45 millions dans son budget d'ici le printemps prochain à moins que le président Michael Warren, précisant toutefois qu'il est encore prématuré de parler d'une seule mise à pied aux postes.

En conférence de presse, M. Warren a par ailleurs indiqué que seules les prévisions les plus pessimistes permettraient d'affirmer que ces coupures pourraient rendre nécessaires plus de 1.500 mises à pied à l'organisme d'ici la fin de l'année. Depuis l'an dernier, la société a déjà coupé pour \$140 millions de dépenses.

«En terme d'emploi, \$45 millions c'est 1.500 personnes pour un an mais il est prématuré de parler de mises à pied. Ce n'est que dans quelques semaines que nous le saurons

réellement mais nous sommes déterminés à utiliser d'autres moyens», a dit M. Warren mentionnant le non-replacement des employés qui quittent les Postes et la suppression du temps supplémentaire.

Ces alternatives seront déterminées après consultations avec le syndicat, a rappelé M. Warren. «En un sens, ils connaissent plus que nous où se trouvent les problèmes», a dit M. Warren qui s'est engagé à «respecter toutes les conventions collectives».

Cette année, le volume de courrier est de 2,5% moins important que ce qu'avait prévu la société dans son budget.

«Ca reflète la situation économique générale, les compagnies coupent partout et aussi dans les postes», a dit M. Warren, pour qui les faillites nombreuses n'incitent guère les entreprises à se servir du courrier pour publiciser leurs services. Le président Warren a par ailleurs indiqué que cette baisse du volume anticipé de courrier pourrait retarder l'objectif de rentabilité de l'entreprise qui reste le même pour l'instant.

Organisée pour mettre en relief une certaine augmentation de l'efficacité des postes depuis que cet organisme est passé de ministère à société de la Couronne, la conférence de M. Warren a finalement surtout porté sur les jours maigres qui attendent Postes Canada au plan budgétaire.

Pour défrayer le coût de la négociation du secteur public

Les délégués de la FAS disent non à une cotisation de \$1 million

par Paule des Rivières

QUÉBEC — Les 700 délégués du congrès de la Fédération des affaires sociales (FAS) n'ont rien voulu entendre hier d'une cotisation spéciale de \$1 million pour défrayer le coût de leurs négociations avec le gouvernement.

En effet, et à la surprise des dirigeants de cette fédération qui ont multiplié les explications — «on a besoin de cet argent, a déclaré le trésorier, M. Jacques Lavoie — les représentants des 85.000 syndiqués ont très majoritairement fait valoir qu'il ne leur serait pas possible de demander une hausse de cotisations à leur syndicat local, au moment où le gouvernement veut faire la vie dure et réduire leur pouvoir d'achat.

La FAS fait partie de la CSN, dont elle est la plus grosse fédération. Sans connaître la durée des négociations, elle a estimé que pour les 25 prochains mois, environ \$2,9 millions seraient nécessaires, surtout en salaires, en frais de déplacement et en information.

En tout, 44 syndiqués s'occupent à temps plein des discussions aux tables de négociation et, hier, les délégués ont facilement battu une proposition à l'effet de soustraire de ce nombre les 11 représentants des régions affectées à la négociation.

Cependant, ils ont prié leurs porte-parole d'utiliser les transports en commun, dans leurs pérégrinations, lorsqu'ils circulent d'une réunion à l'autre pour négocier.

Ce n'est pas tout. Le congrès de la FAS en a profité pour réclamer des déplacements dans le métro et l'autobus non seulement au comité de négociation mais à tous les comités de la FAS.

Plusieurs intervenants se sont inspirés du comité syndical de surveillance de la FAS qui, dans son rapport sur le budget de \$9 millions de la FAS, note: «Nous avons remarqué que plusieurs membres du comité de négociation, provenant de la même région, faisaient un effort pour voyager dans la même voiture. Nous croyons que ceci devrait avoir un effet d'entraînement...».

D'autres délégués au congrès annuel de la FAS qui se déroule à Québec cette se-

maine ont jugé que les syndiqués n'allaient pas être nécessairement dérangés d'enthousiasme et prêts à une mobilisation sur-le-champ si les votes sur des moyens de pression étaient accompagnés d'une annonce de cotisation spéciale.

Cette cotisation aurait été d'environ \$12,50 par membre, soit 1% du salaire pendant quatre semaines. Elle serait venue s'ajouter aux cotisations que les syndiqués versent déjà à la FAS, à la CSN, à l'exécutif de la CSN et à leur syndicat local.

À l'issue du débat, plus long que prévu, sur le budget de la négociation, le trésorier de la FAS a déclaré que la décision ne réduirait pas les activités liées à la négociation et emprunterait, tout simplement, «On peut emprunter 10% de notre budget».

La FAS est une des quatre fédérations du secteur public de la CSN qui négocie présentement le renouvellement des conventions collectives avec le gouvernement. Tout comme la CEQ et la FTQ. À elles trois, les centrales syndicales représentent près de 310.000 syndiqués.

Chaque formation syndicale a son budget de négociation, établi selon des règles qui diffèrent selon les centrales. Dans chaque cas, les montants sont élevés.

À la CSN, ce sont les quatre fédérations, qui reçoivent une bonne partie de la cotisation syndicale des membres syndiqués, qui assurent les grosses dépenses liées à la négociation.

Mais il reste que l'organisation centrale met plus de \$3 millions pour mener la négociation, auxquels s'ajoutent environ \$650.000 pour l'information, autant auprès de ses syndiqués qu'auprès des médias.

Une bonne partie de \$3 millions va en salaires mais il ne s'agit pas comme tel d'injection de nouveaux employés; il serait plus exact de dire que la CSN affecte une bonne partie de son personnel à cette opération, de loin celle qui prend le plus d'importance quand la période des renouvellements de conventions survient.

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), pour sa part, espère que son conseil général — instance intermédiaire — adoptera sans regret le budget de \$3,8 millions

qu'elle veut prévoir pour sa négociation avec le gouvernement. Ce montant inclut, comme à la CSN, les salaires d'employés affectés à d'autres tâches lorsqu'il n'y a pas de négociation ainsi que leurs déplacements. À cela s'ajoutent \$500.000 pour l'information et, hier, un porte-parole indiquait que cette somme pourrait très vraisemblablement monter d'ici la fin des pourparlers avec le gouvernement. Car une bonne partie s'est déjà envolée en publicité dans les médias, y compris un blitz au printemps.

Mais les 46 syndicats locaux d'enseignants dépensent au moins autant, directement ou indirectement. Ce qui rapproche la CEQ du \$8 millions pour négocier les contrats de ses 85.000 membres.

À la Fédération des travailleurs du Québec, les membres en négociation sont moins nombreux et les budgets plus modestes. Chacun des trois syndicats de la centrale impliquée dans la négociation avec

l'État s'occupe de ses affaires. À l'union des employés de service (local 298) où se retrouvent 25.000 des 40.000 du secteur public à la FTQ, on a prévu un peu plus de \$400.000. En tout, un gros demi-million, estime-t-on, sans pouvoir fournir de précisions.

Ces montants n'incluent pas les sommes que le gouvernement défraie lui-même pour les négociateurs syndicaux, environ \$3,5 millions.

Au Conseil du trésor d'ailleurs, personne n'était en mesure hier de fournir des chiffres précis sur la négociation en cours.

Dans le milieu syndical, les budgets sont plus élevés que lors des négociations de 1979-80. À la CSN, par exemple, un peu plus de \$2 millions avaient été injectés à ce moment. Avec plus de \$3 millions aujourd'hui, le trésorier, M. Léopold Beaulieu, estime: «C'est un peu plus que la hausse du coût de la vie au cours de cette période».



CLINIQUE DE JEUNE

de la Mauricie
CURE DE 10 JOURS:

- Jeûne intégral de 7 jours.
- Période d'alimentation de 3 jours.
- Examen physique complet à l'entrée.
- Conférence à tous les jours sur aspects physique, intellectuel et spirituel du jeûne.
- Surveillance quotidienne.
- Sauna.
- Repos physiologique.
- Amaigrissement, désintoxication.
- Amélioration de la santé
- Massage musculaire
- Cours de cuisine végétarienne.

Pour plus d'informations, écrire ou téléphoner à:

CLINIQUE DE JEUNE DE LA MAURICIE

École de Santé 538-3738
2600, 6^e AVENUE, GRAND-MÈRE Q9T 2L4

guérin

l'éditeur
qui
édite



Le nom	1
Noms propres: Le genre	3
Noms communs: Le genre	8
I - Classement selon les thèmes	9
II - Classement orienté par la terminaison du nom	14
Exercice de complétion	15
Formation d'un nom féminin à partir d'un nom masculin	26
Exercice de complétion	37
Le pluriel du nom	39
Exercice de complétion	44
Les verbes - Familles des verbes	48
La forme verbale	49
Familles «-er», «-ir», «-re»	50
Présent - Impératif	50
Verbes du groupe «-re» qui se caractérisent par quelques particularités	55
Non-sujet, groupe-sujet	61
Le pronom personnel-sujet	63

Jodoin, ami de la police et de Dubois

Pendant neuf mois l'ancien chroniqueur judiciaire du *Journal de Montréal*, le journaliste Claude Jodoin, a entretenu quotidiennement des relations secrètes avec la police, tout en laissant croire à Claude Dubois et à Yvon Bel-

Il était alors contre-interrogé par Me Robert Lahaie, défenseur de Claude Dubois, âgé de 40 ans, qui, conjointement avec Dubois, 45 ans, et Belzile, 43 ans, subit son procès pour le double meurtre survenu le 22 juillet 1973 au cabaret «Mon Pays», dans le nord de la métropole.

Au cours de la période mentionnée, Jodoin voyait secrètement le qu'il était toujours leur ami. «J'ai dû prononcer des millions, des millions et des millions de paroles devant les policiers entre le 9 janvier et le 16 septembre 1982», a dit sans broncher l'ancien reporter âgé de 52 ans.

Il était alors contre-interrogé par Me Robert Lahaie, défenseur de Claude Dubois, âgé de 40 ans, qui, conjointement avec Dubois, 45 ans, et Belzile, 43 ans, subit son procès pour le double meurtre survenu le 22 juillet 1973 au cabaret «Mon Pays», dans le nord de la métropole.

Il était alors contre-interrogé par Me Robert Lahaie, défenseur de Claude Dubois, âgé de 40 ans, qui, conjointement avec Dubois, 45 ans, et Belzile, 43 ans, subit son procès pour le double meurtre survenu le 22 juillet 1973 au cabaret «Mon Pays», dans le nord de la métropole.

Au cours de la période mentionnée, Jodoin voyait secrètement le qu'il était toujours leur ami. «J'ai dû prononcer des millions, des millions et des millions de paroles devant les policiers entre le 9 janvier et le 16 septembre 1982», a dit sans broncher l'ancien reporter âgé de 52 ans.

ment les policiers tous les jours, à l'exception des samedis et des dimanches.

Le quinquagénaire a toutefois précisé que sa déclaration, portant erronément la date du 9 janvier 81, avait été rédigée «dans la quiétude de son foyer» au début de 1981.

Il a ajouté que si son amitié pour Dubois et Belzile s'était graduellement estompée pour prendre fin complètement vers le mois de décembre 1981, il avait malgré tout feint d'être toujours en bonnes relations avec ces deux accusés, jusqu'à il y a un dizaine de jours, soit deux semaines après le début du présent procès.

guérin éditeur limitée

4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

Le féminin de l'adjectif qualificatif - Diverses catégories d'adjectifs
féminins 145
Exercice de complétion 153
Le pluriel des adjectifs qualificatifs 156
Exercice de complétion 162
164 p. 3.50\$



Pour une fourrure de qualité:
Louis-Philippe McComber

POUR ÉPARGNER, ACHETEZ MAINTENANT!

COLLOQUE

Les principaux aspects de la réforme électorale au niveau municipal.

LIEU: Complexe Desjardins
Hôtel Méridien, Salon Alfred Rouleau

Suite à l'adoption en 1978 de la «Loi sur les municipalités» et de modifications subséquentes, la politique municipale a été renouvelée, celle de l'ouverture de l'administration municipale à ses électeurs, à stimuler la participation du citoyen aux prises de décision et à rendre

DATE: le vendredi 1er octobre 1982
de 9h00 à 17h00
COUT: 15\$ - dont les frais d'inscription, de repas et de boissons

COMPLET

Face à ces objectifs de la réforme électorale municipale, le Directeur général de la représentation et le Directeur général du financement des partis politiques ont organisé un colloque pour faire le point sur les grandes étapes de la réforme, analyser son impact sur la démocratie municipale et sur l'émergence des partis politiques municipaux.

inusité...

La contraception en Asie: de légers malentendus...

COLOMBO (Reuter) — Les hommes qui prennent la pilule destinée à leur femme ou qui enfilent leur préservatif sur l'index avant d'honorer leur compagne, sont deux des principales raisons de l'inefficacité de la contraception en Asie.

Telle est du moins la conclusion d'une enquête entreprise par les Nations unies et présentée hier dans un rapport à la troisième conférence sur la population d'Asie et du Pacifique à Colombo.

Les méthodes contraceptives sont largement utilisées en Asie, ont constaté les enquêteurs, mais elles ne donnent guère de résultats en raison de superstitions ou de malentendus.

Le rapport indique ainsi que des assistants sociaux de l'ONU avaient montré à des habitants d'un village reculé comment se servir d'un préservatif et avaient, pour les besoins de la démonstration, enfilé l'objet au bout d'une tige de bambou. Revenus sur place quelques mois plus tard, ils furent conquis par un groupe de femmes enceintes en colère.

Renseignements pris, les hommes du village avaient dans l'intimité placé le préservatif sur une tige de bambou, ou parfois tout simplement sur un doigt.

Les enquêteurs des Nations unies ont aussi découvert que dans bien des cas, en plusieurs régions d'Asie, les hommes avaient fait bouillir leur préservatif ou l'avaient tout bonnement avalé.

La raison primordiale de l'échec en ce qui concerne la pilule, indique le rapport, est que c'est bien souvent l'homme qui la prend à la place de la femme.

Les ennuis du gros lot...

TORONTO (PC) — Un couple de retraités qui a gagné \$767,000 à la loterie, commence à trouver qu'il est difficile de vivre avec tout cet argent et d'entretenir de bonnes relations avec leurs amis et voisins.

Les Kuhnke, un couple d'origine allemande, de Toronto, trouvent que leurs connaissances les traitent plutôt froidement depuis ce fameux 18 septembre, date du tirage. «Nous étions plus heureux comme retraités qu'avec tout cet argent», a lancé Walter Kuhnke.

Le couple de 70 ans vivait de rentes totalisant \$882 par mois, dans un appartement qui leur coûte \$356 mensuellement.

«Quand nous avions du pain sec, nous nous en contentions parce que nous savions combien ce pain avait bon goût. Maintenant, nous nous promenons sur la rue et des gens nous regardent comme de gros méchants parce que nous avons de l'argent».

Ces milliers de dollars, ils les dépenseront pour redécorer leur logis, pour se payer quelques vacances et aider leur deux «petites-filles adoptives» dans leurs études.

A part ces quelques «folies», la vie restera plutôt la même, a estimé le couple Kuhnke.

Sorciers et problèmes fondamentaux de l'humanité

LAGOS, Nigeria (AP) — Les problèmes fondamentaux de l'humanité et la situation économique de la planète figureront au programme de la convention mondiale des sorciers et sorcières qui se tiendra l'année prochaine au Nigeria, a rapporté l'agence de presse officielle du Nigeria hier.

De nombreux sorciers et sorcières des États-Unis, d'Europe, d'Afrique et de l'Inde sont attendus. Précise l'agence qui cite un reportage du *Daily Times* nigérian.

Le grand prêtre Osemwegie Ebohon a indiqué que le lieu exact de la tenue de cette convention n'avait pas encore été fixé. Les organisateurs hésitent toujours entre Lagos, Abuja, la ville de Benin et Port Harcourt. La date définitive n'a pas encore été arrêtée.

D'après l'agence nigérienne, le grand prêtre Ebohon serait un journaliste ayant fait toute ses études en Allemagne et qui dirige actuellement un centre de médecine et de mystique traditionnelles au Bénin.

Vous me relâchez ou je me tue: remis en liberté

MANILLE (AFP) — Un touriste canadien arrêté aux Philippines pour détention de marijuana a été relâché après avoir menacé de se tuer d'un coup de couteau, apprend-on lundi.

Nicolas Azasz, 22 ans, originaire de l'Ontario, s'est déclaré innocent après la découverte de plusieurs kilos de marijuana cachés à l'intérieur d'une sculpture en bois trouvée en sa possession.

Arrêté le week-end dernier dans un autocar alors qu'il venait de quitter les célèbres terrasses rizicoles de Banaue, au nord de Luzon, M. Azasz avait menacé de se frapper à la poitrine avec un couteau, affirmant que la statue en bois lui avait été confiée à Banaue par un autre touriste étranger pour qu'il la rapporte à sa famille au Canada.

Remis en liberté, le touriste canadien est parti pour Bangkok.

Le juge Mayrand tourne la dernière page du dossier d'octobre 1970

Langlois rejoint en prison les autres felquistes de la cellule «Libération»

par Bernard Morrier

Yves Langlois, le dernier des felquistes membres de la cellule «Libération», responsable de l'enlèvement et de la séquestration du diplomate britannique James Richard Cross, en octobre 1970, a été condamné hier à deux ans moins un jour de prison, à une ordonnance de probation de trois ans et à 150 heures de travaux communautaires, par le juge en chef Yves Mayrand, de la Cour des sessions de la paix.

Langlois, âgé de 35 ans, était revenu au Québec en juin dernier, après un exil volontaire de quatre ans à Cuba et de huit ans en France. Le 30 août, tout comme ses cinq anciens compagnons du FLQ, il avait reconnu sa culpabilité à des accusations de complot pour enlèvement, enlèvement, séquestration et extorsion, toutes reliées à l'enlèvement de M. Cross.

«J'avais opté, dans la conduite des procédures et dans l'imposition des diverses sentences, a dit hier le juge en chef Mayrand, pour la modération et la pondération, misant sur la compréhension et l'espérance plutôt que sur la rancœur et la vengeance. Maintenant que nous tournons la page judiciaire sur ces événements historiques, nous continuons de croire que c'était la meilleure attitude à adopter, la seule ligne de conduite à suivre. Nous avions décidé de faire confiance aux accusés: nous avons pris un risque calculé avec eux. Jusqu'à date, ils ont tous répondu positivement à nos espoirs et ont tous réussi à réintégrer leur communauté et à y apporter une contribution valable. Je demeure convaincu que la société sortira gagnante de ce pari».

Après avoir rappelé que le couple Cossette-Trudel avait aussi reçu une sentence de deux ans moins un jour d'emprisonnement, que Jacques Lanctôt avait écôpé trois ans, Marc Carbonneau de 20 mois, en plus d'une ordonnance de travaux communautaires, et Nigel Hamer de 12 mois, en plus également d'une ordonnance de travaux communautaires, le juge en chef Mayrand souligne que le cas de Hamer était le dossier contenant le plus de circonstances atténuantes, tandis qu'il fut établi que le dossier de Jacques Lanctôt était celui qui comportait le plus de circonstances aggravantes.

«La sentence de Yves Langlois, dit-il, doit donc, à mon avis, se situer entre ces deux pôles. Contrairement à Lanctôt, Langlois n'a pas joué un rôle de leader et n'a pas cherché à faire l'apologie de ses actions, ni fait aucune déclaration publique depuis son départ en 1970. Contrairement à Nigel Hamer, Langlois a eu une participation factuelle plus intense et est directement impliqué dans les derniers événements qui conduiront à l'obtention d'un sauf-conduit pour Cuba en échange de la libération de l'otage. Mais, de même que je déclarais que Hamer a été l'anglais de service et que Carbonneau a été le chauffeur de service, Yves Langlois a été un membre entier dans cette opération».

Le juge en chef de la Cour des sessions de la paix déclare d'autre part qu'il est favorablement impressionné par la stabilité occupationnelle, la capacité de réinsertion sociale et les qualités professionnelles de l'accusé, notamment durant les huit ans qu'il a passé en France, à titre de brancardier à l'emploi de la Croix-Rouge française.

«C'est parce qu'il a pris goût à ce travail auprès des malades, des handicapés et des personnes âgées, que M. Langlois s'est consacré à de telles activités depuis son retour au pays, ajoute le juge Mayrand, et qu'il a soumis une demande d'admission à l'Université du Québec, pour obtenir un diplôme en gérontologie. C'est également dans cette optique que nous est soumis un projet de travaux communautaires à

être accompli après l'expiration de sa peine d'incarcération pour le bénéfice du Centre de bénévolat de la Rive-sud. Ce projet démontre que M. Langlois est en voie de réhabilitation complète et qu'il peut apporter une contribution positive à la vie de sa communauté».

Le magistrat affirme ensuite n'avoir trouvé aucun facteur dans ce dossier, qui pouvait le justifier de décerner à l'accusé une sentence inférieure à celle imposée à Jacques Cossette-Trudel. D'ailleurs, le procureur de la Couronne, Me Jean-Pierre Bonin, avait réclamé une sentence identique (deux ans moins un jour), tandis que le procureur de l'accusé, Me Marc Poupart, n'avait pas fait de suggestion à ce chapitre.

Rappelant que le retour des premiers felquistes, en décembre 1978, avait donné lieu à une certaine réaction de nervosité dans les milieux politiques et judiciaires, le juge Mayrand explique que, dès la

première procédure du premier dossier, il avait voulu présider la comparution et l'enquête sur remise en liberté, afin de donner le ton aux procédures subséquentes touchant tous les felquistes.

«J'avais encore à l'esprit, note-t-il, les guerillas judiciaires de 1970-71, alors que les procès dégénéraient en véritables algarades et je voulais absolument éviter que nos cours de justice redevenaient la scène d'incidents disgracieux de la part des accusés».

Le juge Mayrand explique également son souci de voir l'appareil judiciaire disposer calmement des affaires felquistes, en toute sérénité et en possession de tous ses moyens, sans passion, ni tension, sans panique, comme il le fait pour toute affaire criminelle dont il est saisi.

Pour le tribunal, tout s'est donc déroulé comme souhaité, dans la dignité et la sérénité, affirme-t-il, en tournant la dernière page du dossier noir d'octobre 1970.

Le juge Mayrand explique également son souci de voir l'appareil judiciaire disposer calmement des affaires felquistes, en toute sérénité et en possession de tous ses moyens, sans passion, ni tension, sans panique, comme il le fait pour toute affaire criminelle dont il est saisi.

Pour le tribunal, tout s'est donc déroulé comme souhaité, dans la dignité et la sérénité, affirme-t-il, en tournant la dernière page du dossier noir d'octobre 1970.

Soupçonné d'abus de confiance dans ses fonctions de maire

La SQ perquisitionne à la résidence de Caron et à l'hôtel de ville de Verdun

par Pierre O'Neill

La Sûreté du Québec soupçonne d'abus de confiance, le député libéral de Verdun à l'Assemblée nationale, M. Lucien Caron.

C'est toutefois en sa qualité de maire de Verdun que M. Caron a reçu hier la visite des agents de la Sûreté du Québec. Dès les premières heures de la journée, les enquêteurs de la section des crimes économiques de la SQ ont effectué des perquisitions, d'abord à l'hôtel de ville de Verdun, puis à la résidence du maire ainsi que dans quelques autres établissements.

L'arrivée en trombe des autos-patrouilles de la SQ chez le maire et à l'hôtel de ville a eu l'effet d'une bombe dans cette municipalité de la banlieue sud-ouest de Montréal. Dans les heures qui ont suivi, l'hôtel de ville, le bureau de comté du député, la résidence du maire et le secrétariat central du Parti libéral ont été inondés d'appels téléphoniques. Plus tard dans la journée, journalistes et caméras de la télévision ont fait leur apparition.

Dans un premier temps, le cabinet du maire a émis sur l'agence Telbec un communiqué confirmant l'opération effectuée par les enquêteurs de la SQ. Essentiellement, le maire Caron y donnait sa version des faits et assurait la population de son entière honnêteté et de sa probité.

De son côté, la Sûreté du Québec a émis une déclaration indiquant que ces perquisitions «à l'hôtel de ville, dans quelques résidences privées et dans d'autres établissements» s'effectuaient dans le cadre d'une enquête relative à des transactions immobilières et soulignait que cela n'entraînerait pas automatiquement des poursuites au criminel.

Entre-temps, les journalistes de l'hebdomadaire «Le



Le député-maire de Verdun, M. Lucien Caron.

Messageur» de Verdun ont mis la main sur une copie du mandat de perquisition signé le samedi 25 septembre par un juge de paix du district judiciaire de Montréal. C'est sur la foi d'une dénonciation assermentée de l'agent Julien Auger, de la SQ, que le juge de paix a autorisé les perquisitions.

D'après le juge de paix, il appert que M. Lucien Caron, agissant comme maire de la municipalité et relativement aux devoirs de sa charge, a commis un abus de confiance concernant l'article 111 du code criminel.

Le libellé du mandat de perquisition précise que M. Lucien Caron «a commis cette infraction en engageant la municipalité de Verdun à acheter une bâtisse, propriété de M. Georges Henderson, dans le but d'éliminer ce concurrent, lors d'une transaction avec le Centre de services sociaux de Montréal métropolitain (CSSMM) et, par le fait même a favorisé sa propre compagnie Discodrome Inc. dont celle-ci était propriétaire et en lice comme soumissionnaire dans le projet du CSSMM».

En vertu du mandat de perquisition, la descente policière visait à rechercher de nouveaux éléments de preuve dans la correspondance intervenue entre MM. Caron, Henderson et la ville de Verdun, ainsi que dans les minutes, mémos, procès-verbaux des délibérations du caucus du conseil municipal.

Interrogé par le DEVOIR, le député de Verdun a reconnu avoir des intérêts dans la société Discodrome mais a nié s'être servi de son poste pour obtenir des faveurs personnelles aux dépens des citoyens de Verdun. M. Caron soutient que cette enquête n'a aucun fondement et il dit se sentir «la conscience en paix et s'être acquitté de son devoir». En conclusion, M. Caron déclare qu'il «n'y a rien là».

Une poignée de syndiqués et de chômeurs chahute René Lévesque à Saint-Jérôme

par Maurice Girard

SAINT-JÉRÔME (PC) — Le premier ministre René Lévesque a été accueilli hier matin dans la circonscription de

Prévoist par une trentaine de manifestants syndicaux et chômeurs qui réclamaient bruyamment le droit au travail.

Brandissant leurs pancartes

vers le deuxième étage de l'hôtel de ville de Saint-Jérôme où le maire Bernard Parent, ancien député libéral, recevait le premier ministre, les manifestants de la CSN, de

la FTQ et des Travailleurs unis de l'automobile ainsi que du Comité des chômeurs des Basses-Laurentides ont scandé des slogans sous le regard de quelques curieux qui

passaient rapidement sur la rue principale.

Parodiant la chanson de Vigneault, les manifestants ont entonné dans des porte-voix: «Mon cher René, c'est à ton tour, de te faire parler de chômage». D'autres, plus irrévérencieux, ont crié: «On veut te parler Ti-Poli, Lévesque, peureux, sors dehors, on veut te parler».

Pendant qu'un avocat de la région tentait de convaincre le premier ministre d'inciter Hydro-Québec à installer son centre régional dans l'ancien immeuble Tricofil qu'il venait d'acheter avec quelques partenaires, les manifestants, exposés à la pluie battante, bloquaient la circulation avec leurs camionnettes maquillées avec des reproductions de chèques de bien-être social sur les côtés.

Un serrurier libère un adolescent emprisonné dans une chambre forte

par Guy Deshaies

Grâce à l'intervention d'un serrurier, le Service des incendies de la Communauté urbaine de Montréal a réussi, hier, à libérer un garçonnnet de 13 ans, Eric LeGuic, qui était emprisonné dans un coffre-fort désaffecté dans les locaux où sa mère travaille, à l'Association des professionnels du cinéma du Québec, au 445 rue Saint-François-Xavier dans le Vieux-Montréal.

Il était environ 12 h 30, hier, lorsque le jeune LeGuic a pénétré dans la chambre forte qui sert de placard. Sa sœur, Marie-Michèle, 6 ans, a alors refermé la porte derrière lui et tourné le verrou qui actionne cinq tiges de fer dans un chambranle en acier.

La plupart des coffres-forts semblables dans l'édifice ont été modifiés de façon à neutraliser leur serrure qui ne peut s'ouvrir que par une combinaison chiffrée. Celui-ci, malheureusement, fonctionnait encore et personne ne connaissait la combinaison pour l'ouvrir.

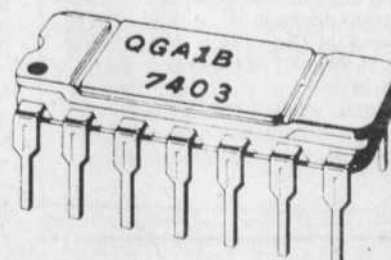
Mme LeGuic a d'abord fait mander la police de la CUM. Les deux agents arrivés sur les lieux ont fait appeler les pompiers. Ces derniers, dirigés par le capitaine Timmins et le lieutenant André Sabourin, ont constaté qu'ils étaient impuissants à ouvrir la chambre forte mais ils se sont entenus avec l'enfant pour le rassurer. Finalement c'est le serrurier Alain Borduas, de la Serrurerie Amherst, qui a été

amené sur les lieux par la police. En moins d'une minute, il a ouvert la porte du coffre, laissant sortir Eric, tout souriant et visiblement soulagé.

Le Service des incendies avait monté un marteau pneumatique au troisième étage de l'édifice où se trouve le coffre-fort mais n'a pas eu à l'utiliser. Le lieutenant Sabourin a

expliqué au DEVOIR que dans un cas semblable, on ne peut utiliser les torches à acétylène à cause de la chaleur. Si le serrurier n'avait pu réussir, ses hommes auraient d'abord perforé la porte avec une perceuse mécanique avant de défoncer d'abord les murs qui encastraient la chambre forte puis les parois.

Voici la merveille qui fait tout pour presque rien.



En avez-vous vraiment besoin?

Pour répondre à cette question, et à bien d'autres encore, notre groupe a préparé à votre intention deux séminaires d'une demi-journée chacun portant, l'un sur La bureautique et le gestionnaire, l'autre sur Le micro-ordinateur et le gestionnaire.

Présentées d'une manière simple et claire, ces rencontres ont pour but de vous informer objectivement sur l'apport de la technologie à la gestion des entreprises.

Les séminaires seront tenus les 7 et 8 octobre prochains, à l'occasion du Salon du Bureau de Montréal.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Francine Plante de notre bureau de Montréal.

(514) 281-1555

Maheu Noiseux & Compagnie

GESTION SYSTEMATISATION

2, COMPLEXE DES JARDINS, BUREAU 2600, C.P. 153, MONTRÉAL H5B 1E8

CLIMATISEURS SERVICE ET ENTREPOSAGE



Vous avez passé un bel été confortable grâce à votre climatiseur, mais voilà l'automne qui arrive et il vous faut le remiser. Confiez donc cette lourde tâche aux experts de Purifi-Tronique qui s'empresseront de l'enlever, le nettoyer, l'entreposer et le réinstalleront l'an prochain. (Modèle fenêtre)

SERVICE DE RÉPARATION, ESTIMATION GRATUITE Pour plus amples renseignements:

PURIFI-TRONIQUE
Aussi: HUMIDIFICATION ET PURIFICATION
VENTE • SERVICE • LOCATION
5505 rue Papineau
Montréal, H2H 1W3 **527-3646**

Une affaire très catholique

Henri Guillemain
L'affaire Jésus

Bravo
Henri Guillemain!
Faire passer sur notre société et notre Église un pareil coup de vent qui dépoussière et stimule à la fois!

Gérard Bessière / La Vie

Seuil

\$12.90 chez votre libraire

AU SEUIL

le monde

■ La RFA défie l'embargo

BONN (Reuter) — A l'instar de la France, de l'Italie et de la Grande-Bretagne, la RFA s'apprête à passer outre à l'embargo américain sur le matériel destiné au gazoduc eurosibérien, et à expédier deux stations de compressage en URSS. Selon des sources autorisées et diplomatiques à Bonn, Washington prendra sans aucun doute des sanctions contre Aeg-Kanis, une filiale du groupe Aeg, qui construit des turbines. Elles auront probablement pour effet d'empêcher Aeg-Kanis d'avoir accès à la technologie américaine sur le gaz. Une autre firme, Mannesmann Anlagenbau, doit également exporter ce même type de matériel, mais a fait savoir qu'elle n'était pas soumise à l'embargo américain. Les stations doivent quitter Brême demain.

■ Avion marocain abattu

ALGER (AFP) — Un mirage F1 de l'armée de l'air marocaine a été abattu dimanche par l'armée sahraouie à Hauza, au nord-est du Sahara occidental, a annoncé hier le Front Polisario dans un communiqué publié à Alger. Le pilote de l'appareil, le lieutenant Mohamed Hadri, a été capturé, précise le communiqué. C'est la première fois, depuis l'importante offensive du Polisario contre la garnison marocaine de Guelta Zemmur, il y a un an que le Front annonce la destruction d'un avion militaire marocain par les combattants sahraouis au Sahara occidental. Selon le Front Polisario, cinq appareils de l'armée de l'air marocaine, dont un C-130, avaient été abattus et le régiment de 2.000 militaires marocains qui défendait cette garnison avait été anéanti au cours de la bataille de Guelta Zemmur, évacuée par la suite par les forces marocaines.

■ Accord italo-algérien

ROME (Reuter) — L'Italie a signé hier un accord à long terme portant sur l'achat de gaz à l'Algérie. Le contrat de vingt-cinq ans signé par MM. Nicola Capria, ministre italien du Commerce extérieur, et Belkacem Nabi, ministre algérien de l'Énergie, prévoit l'achat par l'Italie de quatre milliards de mètres cube de gaz en 1983, sept milliards en 1984, 10 milliards en 1985 et 12 milliards par an à compter de 1986. Les livraisons, effectuées grâce au gazoduc trans méditerranéen, devraient débuter en novembre de cette année. À l'issue de la signature, M. Capria a déclaré qu'au début, l'Italie paierait 4,41 dollars le BTU (British Thermal Unit). Aux termes d'un accord de principe conclu en 1977 entre les sociétés nationales contrôlant les secteurs énergétiques italien et algérien, les livraisons auraient dû commencer en octobre de l'an dernier au prix de \$3,50 par BTU. En septembre 1980, l'Algérie a exprimé son intention de porter ce prix à \$5,50, ce que l'Italie refusa. En avril 1982, les deux sociétés n'ayant toujours pas réussi à se mettre d'accord sur les prix, les négociations ont été reprises au niveau gouvernemental. Aux termes de l'accord conclu hier, l'Italie accepte un prix de base supérieur au prix actuel du marché estimé par la société nationale italienne ENI à \$3,81 par BTU. En contrepartie, l'Algérie consacrerait les sommes supplémentaires ainsi perçues à l'acquisition de produits italiens. L'accord prévoit une révision périodique du prix du gaz à une fréquence qui n'a pas encore été fixée, dit-on de source proche du ministère italien du Commerce. On pense toutefois que cette révision, qui sera calculée à partir du prix de différentes catégories de brut, se fera tous les trois ou six mois.

■ Trois attentats en RFA

FRANCFORT (Reuter) — Une personne a été tuée et une autre blessée hier matin à Francfort dans trois attentats à la bombe qui ont en outre causé d'importants dégâts matériels, a annoncé la police. Une bombe a explosé devant une agence de voyages à proximité de la gare principale de Francfort peu après cinq heures du matin. Un porte-parole de la police s'est refusé à révéler l'identité de l'homme décédé dans cette explosion. Cette bombe a fait en outre un blessé et a causé des dégâts estimés à 250.000 marks. Auparavant, vers une heure du matin, deux autres bombes avaient explosé dans d'autres quartiers de la ville à quelques minutes l'une de l'autre, sans faire de victimes. La première a explosé devant les bureaux de la compagnie aérienne Iran Air, provoquant d'importants dégâts au bâtiment et aux boutiques voisines. La police a précisé que deux hommes avaient découvert la charge placée dans un sac en plastique accroché à la porte du bureau de la compagnie aérienne Panam et l'avaient jetée dans une poubelle devant les bureaux de la compagnie iranienne avant d'appeler la police. La deuxième bombe a causé d'importants dégâts à une agence de voyage dans un autre quartier de Francfort. La police n'a pas encore établi l'identité des auteurs de ces attentats.

■ Chtcharansky jeune

MOSCOU (AFP) — Le dissident soviétique Anatoli Chtcharansky, qui purge une peine de 13 ans de détention pour «trahison», a entamé hier une grève de la faim, a annoncé sa mère, Mme Ida Milgrom. Anatoli Chtcharansky, 34 ans, a entrepris son mouvement à l'occasion de la fête juive du Yom Kippour, pour protester contre l'interdiction qui lui a été faite de correspondre avec sa famille. Sa mère, qui ne l'a pas vu depuis le 4 janvier, a indiqué au cours d'une conférence de presse qu'il avait dû être hospitalisé en octobre 1981, après avoir été détenu six mois presque sans interruption dans un cachot du Camp de Perm (Oural). À l'issue de sa hospitalisation, les autorités l'ont condamné à nouveau à trois ans de prison à Chistopol (République Socialiste autonome des Tatars), a indiqué Mme Milgrom, sous le prétexte qu'il ne s'était pas «amendé». Selon sa mère, Anatoli Chtcharansky se trouve dans un état de santé alarmant et une grève de la faim prolongée le conduira inévitablement à la mort. Hier, Mme Ida Milgrom a adressé un télégramme au ministre soviétique de l'intérieur, M. Nikolai Chtchelokov, lui demandant d'intervenir auprès des autorités de la prison de Chistopol. Condamné en 1978, Anatoli Chtcharansky est l'un des fondateurs du groupe de surveillance des accords d'Helsinki qui a récemment décidé d'interrompre ses activités.

Carrières et professions

Les postes sont offerts également
aux hommes et aux femmes

REPRÉSENTANTS DE CARRIÈRE

"Le Paradis de la vente"

Gagnez-vous autant que vous méritez dans votre emploi actuel?

Bien que notre organisation existe depuis 108 ans, nous sommes actuellement dans notre plus grande période d'expansion.

Nous recherchons des personnes dynamiques avec de l'expérience dans la vente, les relations extérieures ou la gestion, qui voudraient être reclassées dans une carrière mieux rétribuée.

Potentiel de 1ère année de \$20.000, à \$40.000. Assurance collective hospitalisation, vie et retraite fournie.

Conditions:

— un individu indépendant pouvant travailler avec un minimum de supervision et qui sait motiver les autres.
— 21 ans et avec répondant.

Pour une entrevue personnelle, appelez pour un message enregistré à:

334-5559

Après le massacre de Beyrouth

La cote d'Israël baisse aux États-Unis

WASHINGTON (AFP) — La guerre du Liban et le massacre de Beyrouth ont considérablement détérioré la position d'Israël aux États-Unis et amené une compréhension plus grande pour le problème palestinien, confirme un nouveau sondage d'opinion.

Selon ce sondage, effectué par Gallup après les tueries dans les camps palestiniens de Beyrouth-Ouest et publié cette semaine par l'hebdomadaire *Newsweek*, 32% seulement des Américains se rangent du côté d'Israël, et 28% disent avoir maintenant plus de sympathie pour la cause arabe.

C'est un mouvement d'opinion considérable: un sondage Gallup effectué l'an dernier donnait encore 49% de soutien à Israël contre seulement 10% de soutien à la cause arabe.

Le choc du drame libanais et des massacres de Palestiniens a apparemment affecté l'image d'Israël y compris aux yeux du président Ronald Reagan, parmi le «lobby» israélien au Congrès, et dans la population juive des États-Unis.

M. Reagan n'a pas pardonné au gouvernement israélien d'avoir occupé Beyrouth-Ouest, contrairement aux engagements pris envers les États-Unis. Il a pris la semaine dernière la décision de renvoyer les «marines» américains à Beyrouth sans consulter Jérusalem.

Le ressentiment des Américains, du président à l'homme de la rue, vise surtout le premier ministre Menahem Begin et le ministre de la Défense, le général Ariel Sharon. Mais ce mouvement d'opinion

accélère le rééquilibrage en cours de la position américaine entre Israël et les pays arabes, ce qui ne peut manquer d'avoir des conséquences sur la suite des événements au Proche-Orient.

«Bégin a réussi l'impossible aux yeux du peuple américain: il a presque rendu Yasser Arafat supportable», disait la semaine dernière le sénateur républicain Jesse Helms, qui n'a certainement jamais eu de sympathie particulière pour la cause arabe.

M. Nicholas Veliotis, secrétaire d'État adjoint pour les affaires du Proche-Orient, a employé dimanche une formule plus positive que d'habitude pour définir l'attitude des États-Unis envers l'Organisation de libération de la Palestine. «Nous reconnaissons que les pays arabes considèrent l'OLP comme le représentant du peuple palestinien», a-t-il dit à la télévision.

Avant même le nouveau sondage Gallup, la désaffection de l'opinion américaine envers le gouvernement Begin était si sensible que, pour la première fois, des responsables politiques, qui comptent habituellement sur l'appui de l'électorat juif, n'ont pas hésité à critiquer publiquement la ligne dure suivie à Jérusalem.

Le sénateur Alan Cranston (démocrate de Californie), qui fait un «galop d'essai» en vue des élections présidentielles de 1984, a été le premier à adresser la semaine dernière une lettre ouverte à M. Begin pour lui dire que sa politique mettait en péril l'appui des États-Unis à Israël. Par la suite, trente-et-un membres

pro-israéliens de la Chambre des représentants ont fait la même chose.

Depuis un mois que le président Ronald Reagan et le secrétaire d'État George Shultz ont commencé à parler avec compassion des souffrances des Palestiniens et de la satisfaction de leurs droits légitimes, aucune voix, juive ou autre, ne s'est encore élevée aux États-Unis pour dénoncer l'affaiblissement du soutien américain à Israël.

Si l'on en croit le sondage Gallup, les Américains vont plus loin que leur gouvernement. Par une majorité de 50 contre 38%, ils sont partisans de suspendre l'aide américaine pour forcer Israël à évacuer complètement le Liban. Les membres du gouvernement Reagan ont estimé jusqu'ici que cela aggraverait les choses.

Le désarroi qui s'est emparé des dirigeants des organisations juives américaines et des porte-parole du lobby israélien a coïncidé avec une activité accrue des organisations d'Américains d'origine arabe, beaucoup moins puissantes, et des porte-parole de la Ligue arabe et de l'OLP.

M. Moshe Arens, ambassadeur et défenseur public du gouvernement Begin à Washington, a reconnu pour la première fois que les relations entre les deux pays étaient cette fois sérieusement affectées. «Nous n'avons jamais eu d'événements tragiques de ce genre, avec les ramifications, et les choses qui ont été dites entre les États-Unis et Israël, entre les Américains et les Israéliens», a-t-il admis hier dans une interview au *Washington Post*.

Malgré le revers en Hesse, le FDP ira «jusqu'au bout»

BONN (d'après AFP et Reuter) — La RFA s'achemine péniblement vers le renouvellement de la crise politique provoquée le 17 septembre par le départ des ministres libéraux du gouvernement de M. Helmut Schmidt, constataient hier soir les milieux politiques ouest-allemands.

Les partis chrétiens-démocrates (CDU), du candidat-chancelier, M. Helmut Kohl, chrétien-social-bavarois (CSU), et son allié Franz-Josef Strauss, et libéral de M. Hans-Dietrich Genscher (FDP) ont repris leurs négociations en vue d'arriver à un programme de gouvernement avant le dépôt, demain matin au plus tard, d'une motion de méfiance contre le chancelier Helmut Schmidt. Cette motion doit être votée par le Bundestag vendredi.

Les responsables chrétiens-démocrates et libéraux se sont

voulus rassurer en dépit de la chute de crédibilité nationale du FDP après sa défaite aux élections en Hesse dimanche, avec 3,1 pour cent des voix. Ils ont réaffirmé sans confiance excessive leur volonté «d'aller jusqu'au bout» du processus devant amener vendredi M. Kohl à la chancellerie.

M. Kohl et le secrétaire-général de la CSU bavaroise, M. Stoiber, ont souligné qu'ils attendaient du parti libéral de M. Genscher — qui reste divisé sur le vote de défiance — «une marge de sécurité suffisante», fixée par la CSU à 40 voix, sur les 53 des députés libéraux, ce qui paraît actuellement difficilement réalisable.

M. Genscher, qui a déjà mis au défi de démissionner les députés libéraux qui ne veulent pas voter la motion de défiance, a confirmé hier soir toutes les craintes.

Il a dit en effet que M. Kohl ne déposerait la motion de défiance qu'après avoir obtenu des députés libéraux, dans un «vote blanc», la garantie du nombre de voix nécessaires pour que la motion soit adoptée par le Bundestag.

Les observateurs à Bonn soulignent que, dix jours après le début de la crise, chrétiens-démocrates et libéraux ne peuvent plus tergiverser longtemps sans risquer de voir les sociaux-démocrates (SPD) du chancelier Helmut Schmidt profiter des atterrissements pour opérer un net redressement. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé dimanche en Hesse où le SPD a gagné dix points par rapport aux sondages, en raison de la solide popularité du chancelier Schmidt. Celui-ci paraît convaincu de l'inéluctabilité du vote de défiance vendredi.

De son côté, le Parti écologiste, qui était considéré il n'y a pas longtemps encore comme un mouvement marginal sans réel point d'ancrage dans la politique, peut maintenant envisager de faire son entrée au parlement de Bonn.

Les Verts ont recueilli neuf sièges dimanche en Hesse — assez pour leur faire jouer le rôle d'arbitre —, et c'est leur sixième succès consécutif d'un scrutin régional. Il y a trois mois, ils avaient obtenu un même résultat à Hambourg.

Alors que les sondages leur donnent un soutien national aux alentours de 7 ou 8%, les écologistes ont pris au Parti libéral (FDP), actuellement très divisé, la position de troisième force politique du pays.

Dans ces conditions, tout donne à penser que les prochaines élections générales, qui devraient avoir lieu dans les six mois, leur donneront accès au Bundestag.

Les partis politiques traditionnels s'inquiètent de plus en plus de la perspective d'un pivot écologiste au Parlement de Bonn. La droite, particulièrement, pense que les Verts rendraient l'Allemagne de l'Ouest ingouvernable.

Ses détracteurs vont ressortir l'attitude ambivalente du Parti écologiste envers la violence politique, ainsi que sa lutte irréductible pour inverser le soutien que Bonn apporte au déploiement en RFA l'an prochain de nouveaux missiles nucléaires américains.

Il y a seulement trois ans que le Parti écologiste a été mis sur pied à l'échelle nationale. Dans certaines régions, il reste dominé par la gauche et d'anciens communistes, et certains de ses dirigeants exhortent leurs membres à défier la loi si nécessaire pour parvenir à leurs fins.

Mais en d'autres régions, les écologistes chevauchent toute une gamme d'opinion politique, dont le seul lien unitaire est un désir de promouvoir les politiques de protection de l'environnement.

Pendant le week-end, une série d'agressions par balles, dont les circonstances sont encore mystérieuses, contre des civils catholiques et protestants, ont fait un mort et deux blessés.

Le «Plan Prior» — du nom de l'actuel secrétaire britannique à l'Irlande du Nord, auteur du projet d'autonomie — a réussi l'exploit de faire l'unanimité contre lui. Pratiquement tous ont cependant accepté de présenter des candidats, ne serait-ce que pour tester leur audience électorale.

Les unionistes (protestants) sont opposés aux dispositions du projet prévoyant le partage du pouvoir avec les nationalistes (catholiques). Les nationalistes ont décidé de ne pas faire sieger leurs élus à la future assemblée parce que, Dublin n'ayant pas eu son mot à dire, elle ne tient pas compte de la «dimension irlandaise».



Michael Foot, leader du parti travailliste. (Photolaser AP)

Foot élimine les trotskistes

BLACKPOOL, nord-ouest de l'Angleterre (AFP) — M. Michael Foot, le leader du Parti travailliste britannique, a remporté hier à Blackpool son plus grand succès depuis son élection à la tête du Labour, à l'automne 1980, en obtenant l'expulsion de l'aile trotskiste de son parti.

Au cours de la première journée du 81e congrès annuel du Parti travailliste, les délégués, par 5.173.000 mandats contre 1.565.000, ont finalement décidé d'instituer un registre des organisations affiliées au Labour, dont la tendance trotskiste, dite «militant» ne pourra pas faire partie.

Les modalités exactes de l'établissement de ce registre seront arrêtées au mois de novembre prochain par le conseil exécutif du parti, instance où les amis de M. Foot détiennent actuellement la majorité des sièges.

En fin d'après-midi, M. Foot s'est fait l'avocat de l'expulsion de la direction de «militant», dans un discours passionné prononcé devant les 1.229 délégués travaillistes réunis au Winter Gardens de Blackpool.

«Je défendrais la constitution du parti et l'expulsion de «militant» de toute la force de mes poumons, et ils sont puissants», a-t-il lancé à l'issue de son intervention, provoquant une immense ovation. Les personnalités de la gauche travailliste, dont M. Tony Benn, sont restées assis

ses et se sont ostensiblement abstenus d'applaudir.

M. Michael Foot s'est défendu de lancer une «chasse aux sorcières». Rappelant que dans les années 1950, il avait défendu de toutes ses forces un groupe de gauche expulsé par la direction d'alors du Labour, il a expliqué sa nouvelle position en déclarant que «militant» constitue «un parti au sein du Parti travailliste».

Les modérés du Labour estiment que l'expulsion de «militant» doit pouvoir transformer l'image du Parti travailliste dans l'opinion. Cette expulsion «va être l'instrument de notre victoire aux prochaines élections», s'est écrié M. Foot.

Les observateurs sont partagés quant aux conséquences de la décision arrêtée hier par le congrès, estimant que les trotskistes exclus conserveront assez d'appui au sein du Labour pour rendre la vie très dure à M. Foot et ses amis.

Au moment où la Grande-Bretagne compte plus de 3 millions de chômeurs et où la production industrielle continue de chuter, cette prise de position du parti, réclamée depuis des années par son aile modérée, pourrait lui rendre une certaine crédibilité dans l'opinion, estime-t-on dans les milieux politiques à Blackpool.

Le Labour, avec actuellement 29% d'intentions de vote, soit 13 points de moins que le Parti conservateur au pouvoir, a bien besoin d'un tel coup de pouce.

L'INFORMATION RADIOMUTUEL



Écoutez nos
BULLETINS MAJEURS^a
6h, 7h, 8h, midi, 16h, 17h et 22h.

CJMS
1280

L'INSTITUT DE LA RECHERCHE HUMAINE

RENCONTRER...

Partager votre vie
avec une personne
qui saura donner

«UN VISAGE
À VOS RÊVES»



N'EST-CE PAS LA UN IDÉAL QUE
CHACUN DE NOUS CARESSE AU FOND DE SON CŒUR?

847 rue CHERRIER (Métro Sherbrooke)
Montréal, Qué.

OUVERT:
Lundi au ven. de 10h à 21h.
Samedi de 10h à 15h.

Organisme à but non lucratif

524-1176

au jour le jour

■ «Sorry, Sofati»...

Sofati Container Line, la nouvelle compagnie montréalaise de porte-conteneurs formée par d'anciens cadres de Cast, vient d'affréter son premier navire dans le but d'entreprendre ses activités le 21 octobre. Il s'agit d'un bateau britannique nommé «Tilbury» et construit en 1980. Il portera désormais le nom de «Sofati Canada». Selon l'hebdomadaire britannique *The Economist*, Sofati Container éprouvera de la difficulté à se rentabiliser en raison de la crise qui sévit dans la flotte marchande mondiale. Le journaliste termine pompeusement son article: «Sorry, Sofati».

■ Martin Marietta écope

Martin Marietta est sortie particulièrement affectée de la lutte marquée d'OPA et de contre-OPA pour le contrôle de Bendix. La compagnie aérospatiale a en effet vu son titre perdre \$8 à \$35,80 hier à la Bourse de New York, tandis que United Technologies, évincée de l'affaire les mains vides, reculait de 1/2 à \$48. La société pétrochimique Allied Corp., qui a finalement réussi à acquérir Bendix, un fabricant de pièces de voitures et d'avions, pour \$2 milliards, a perdu \$3,1-4 à \$32,1-8. Marietta, dont la première OPA est à l'origine de la bataille financière, a dû conclure une entente avec Allied selon laquelle elle échangera ses actions de Bendix pour un montant équivalent de ses propres actions détenues par Bendix. Allied conserve quand même 39% de Marietta, qui garde son autonomie financière.

■ \$1.3 milliard d'obligations

Le gouvernement fédéral émettra une nouvelle série d'obligations d'une valeur de \$1,3 milliard le 15 octobre. Le fruit de cette émission servira en partie à racheter les \$825 millions d'obligations qui viennent alors à échéance. Les nouvelles obligations porteront un intérêt de 12,75% pour la série venant à échéance le 1er octobre 1983, de 13% pour la série terminée le 15 octobre 1987, de 13,5% pour celle du 15 octobre 1992, et de 13,75% pour celle qui expire le 15 mars de l'an 2000.

■ Déficit record aux É.-U.

Les États-Unis ont inscrit un déficit commercial record de \$7,1 milliards US en août en raison de l'augmentation de la valeur de leur devise sur les marchés internationaux. La hausse du dollar américain a rendu moins chères les importations des États-Unis, qui ont atteint \$24,6 milliards US. Quant aux exportations, elles se sont élevées à \$17,5 milliards US. Pour les huit premiers mois de 1987, le déficit atteint \$25,5 milliards. D'autre part, le déficit du Trésor américain a dépassé pour la première fois les \$100 milliards, grimpa à \$108,9 milliards au cours des 11 premiers mois de l'année fiscale 1987.

■ British Airways réduit

La compagnie aérienne British Airways a décidé d'abandonner l'exploitation de 17 lignes intérieures et internationales et de fermer sept comptoirs à l'étranger. Ces mesures vont lui permettre d'économiser \$17 millions US. En trois ans, la société d'État britannique a supprimé 60 lignes et 23 bureaux. Parmi les nouvelles lignes arrêtées, on note celles reliant Manchester et Toronto et Londres et Edmonton-Calgary. D'autre part, Air France a confirmé la suspension à la fin d'octobre de ses vols Concorde entre Paris et Washington et Mexico.

■ En raccourci

Tension à la hausse hier à la **Bourse de New York**: une bombe a été découverte devant la porte principale. Mais elle n'a pas explosé en raison d'un défaut dans le système de mise à feu... La Division des produits ferroviaires et diesel de **Bombardier** annoncera ce midi l'obtention d'un important contrat de locomotives... Les profits de la compagnie de gestion immobilière **Trizec** ont grimpé de \$5,6 millions au cours des neuf premiers mois de l'exercice, passant de \$20,1 à \$25,7 millions... Le taux annuel d'inflation des pays du **Marché Commun** a atteint 10,7% en août, contre 11% en juillet... **Simpsons** fermera son magasin de la rue Sparks, au centre-ville d'Ottawa, à la fin de janvier... L'Association des contracteurs généraux de l'**Ontario** tiendra son congrès annuel à Québec du 30 septembre au 3 octobre... Les primes de l'**OHIP** (Ontario Health Insurance Plan) — l'équivalent de l'assurance-maladie au Québec — augmenteront de 17% le 1er octobre, malgré la règle du 6 et 5%... **Consolidated-Bathurst** haussera le prix de son papier-journal vendu aux États-Unis de \$20 US la tonne le 1er janvier... **L'échec** des libéraux et des chrétiens-démocrates aux élections régionales de Hesse, en Allemagne, a entraîné une chute des valeurs à la Bourse de Francfort... Le président de **Volkswagen** d'Amérique démissionne: les ventes de la compagnie ont glissé de 44% depuis le début de l'année... **Harvester International** fermera son usine de montage de camions de Fort Wayne, en Indiana. Cette fermeture sauve les installations de Chatham, en Ontario... La Banque **Toronto Dominion** va offrir un service de second prêt à taux fixe pour les importateurs canadiens de produits et services brésiliens.

André Bouthillier

Civitas: Ed Prévost est forcé de démissionner comme président

par Michel Nadeau

Le président de la Corporation Civitas, M. Ed Prévost, a été forcé de quitter son poste à la haute direction du réseau Radiomutuel, l'une des deux plus importantes chaînes de stations radiophoniques au Québec et en Ontario.

Selon des informations obtenues par LE DEVOIR, ce départ n'est que le début d'importants changements qui surviendront au cours des prochaines semaines à tous les niveaux du groupe Mutuel, y compris le conseil d'administration.

L'actionnaire principal, Mme Elise Crépault, aurait décidé d'intervenir, par l'entremise de ses mandataires, afin de corriger la situa-

tion de la firme fondée par feu Raymond Crépault, il y a près d'un quart de siècle.

Radiomutuel vient de terminer son exercice financier avec une perte importante en raison des déficits des mailons ontariens du groupe et de la baisse marquée de popularité et des revenus publicitaires des stations québécoises.

Tous les dirigeants de Civitas et de Radiomutuel observaient, hier, la consigne du silence en raison de la crise qui sévit maintenant à la haute direction de la compagnie.

Diplômé MBA de l'Université Western Ontario, et âgé de 40 ans, M. Prévost a débuté sa carrière à Radiomutuel, à Québec, à la station CJRP. Il devint en 1972 vice-président de Civitas, l'entreprise qui

contrôle Radiomutuel, les Films mutuels et plusieurs filiales dans le monde du spectacle (Télémutuel, Paratél...). Au décès de M. Crépault, en 1973, il prend les commandes de l'entreprise. Il sera le principal responsable du projet d'expansion en Ontario, où la compagnie prend pied dans la région de Toronto.

Quelques années plus tard, la rumeur veut que M. Prévost ait tenté d'acquiescer le contrôle de la compagnie. Environ 95% des actions de l'entreprise appartiennent à Mme Crépault et à ses quatre filles. Deux autres personnes et une compagnie de fiducie font également partie des exécuteurs testamentaires.

Le neveu de Mme Crépault, M. Philippe Labelle, un avo-

cat montréalais, serait intéressé aux changements en cours. Rejoint au téléphone, M. Labelle a déclaré au DEVOIR qu'il ne pouvait apporter aucun commentaire pour l'instant. Il n'a pas voulu commenter la rumeur voulant que le conseil d'administration soit sous tutelle.

La piètre performance du groupe s'explique aussi par le vieillissement de la formule Mutuelle au Québec. Ce réseau, en forte concurrence avec Télémedia, propriété de M. Philippe de Gaspé-Beaubien, n'a pas réussi à renouveler sa programmation à la satisfaction de ses auditeurs.

Des changements apportés par M. Alain Gourd, auparavant dirigeant de Radio-Nord, en Abitibi, n'ont pas donné les résultats prévus. M. Gourd a quitté l'entreprise, il y a quelques semaines, pour devenir sous-ministre des Communications à Ottawa.

Devant cette chute de popularité, la direction tente de redresser la situation. Sur le plan financier, on cherche à accroître les liquidités. L'immeuble du siège social a été mis en vente; les dépenses ont été réduites de façon substantielle (50 mises à pied); tous les projets d'expansion sont au point mort (y compris celui d'une deuxième chaîne privée).

Pour certains, la crise de Radiomutuel reflète la situation difficile du marché publicitaire actuellement. Il se pourrait que certaines stations, notamment sur la bande MA, soient appelées à disparaître, faute de rentabilité.

Bonne nouvelle pour l'industrie aéronautique Sermetel s'établit à Dorval

par André Bouthillier

Les gouvernements canadien et québécois ont accepté d'accorder une aide financière globale de \$603,000 pour l'implantation d'un nouveau membre au sein de l'industrie aéronautique montréalaise: Sermetel Canada Inc.

C'est ce qu'a annoncé hier le président de l'entreprise, M. Réal Boucher, à l'occasion de l'inauguration officielle de l'usine de Dorval, la première de Sermetel au Canada. Le projet a nécessité un investissement de quelque \$2,5 millions et devrait créer 46 emplois sur une période de deux ans.

Sermetel fabrique des revêtements contre la corrosion et l'érosion spécialement conçus pour la protection des moteurs à turbine des avions. La compagnie est une nouvelle filiale du holding américain Telex, dont le principal actionnaire (40% des actions) et président du conseil d'administration est un Montréalais d'origine, M. Lennox K. Black. Telex possède des intérêts dans les secteurs de la défense, de l'aéronautique, de la marine et de l'électronique. Jusqu'à l'ouverture de l'usine de Dorval en juillet, des compagnies canadiennes comme Pratt and Whitney, de Longueuil, devaient envoyer leurs moteurs à turbine aux usines de Sermetel à Hartford, au Connecticut, et à Limerick, en Pennsylvanie, pour obtenir le traitement protecteur qui est unique au monde, a fait observer M. Boucher. «Avec nos installations en sol canadien, les compagnies d'ici pourront désormais économiser des dizaines de milliers de

dollars en transport et en frais de douanes», a-t-il ajouté.

Les alliages de Sermetel permettent notamment de réduire la friction des moteurs, ce qui peut se traduire par des économies de carburant de 2%.

Selon M. Boucher, Sermetel a choisi la région de Montréal en raison de l'insistance manifestée par les deux niveaux de gouvernement. En retour, Ottawa a promis une subvention de \$403,000 et Québec s'est engagé à verser \$200,000 sous forme de prise en charge des intérêts payés par la com-

pagne.

Pour sa première année d'exploitation, Sermetel prévoit réaliser des ventes de \$1,5 million. Au cours de cette période, la compagnie mettra sur pied un laboratoire de recherche dans le but d'améliorer les effets de ses alliages. L'usine de Dorval est appelée à devenir le seul centre mondial de livraison de ces revêtements pour Sermetel. Outre Pratt and Whitney, les principaux clients canadiens sont Hawker & Siddeley, de Toronto, Air Canada et Standard Aero, de Winnipeg.

Le gouvernement albertain vend Pacific Western

EDMONTON (PC) — Le gouvernement albertain a annoncé, hier, son intention de se départir de Pacific Western Airlines (PWA).

Le premier ministre, M. Peter Lougheed, a déclaré qu'un comité de quatre membres avait été désigné pour faire rapport à la fin janvier sur les meilleurs moyens de remettre la compagnie aérienne régionale dans les mains du public.

Le comité est dirigé par M. Tom Dobson, ancien vice-président de la Banque Royale, actuellement président du conseil d'Eaton United Securities. Y siège aussi, l'ex-premier ministre albertain, M. Ernest Manning.

M. Lougheed a précisé que la vente devait être fondée sur quatre critères:

■ les actions doivent être offertes en premier en Alberta et dans l'Ouest dans un marché très diffus.

■ les actions doivent être très disséminées plutôt que concentrées dans les mains d'un petit nombre de détenteurs.

■ le prix de vente doit refléter la valeur actuelle de la

compagnie aérienne — la troisième au Canada — et permettre que l'investissement à long terme se poursuive.

■ la compagnie doit être en mesure d'améliorer et accroître ses services.

Le gouvernement conservateur de M. Lougheed avait racheté PWA à des intérêts privés pour \$36 millions en août 1974, à la suite d'une offre publique d'achat de White Pass and Yukon Corp Ltd portant sur 60% environ de la compagnie aérienne. White Pass and Yukon était détenue à 50,2% par Federal Industries Ltd de Winnipeg.

À l'époque, le premier ministre déclarait que 80% environ des recettes de PWA provenaient des vols au départ ou à l'arrivée en Alberta. Il importait, ajoutait-il alors, de conserver le contrôle de la compagnie aérienne en Alberta afin que PWA puisse continuer de desservir la pro-

vince et renforcer sa position comme porte d'accès au Nord.

Dans sa déclaration d'hier, M. Lougheed a souligné que le gouvernement avait atteint ses objectifs et que le moment était venu de donner suite à son intention exprimée dans le passé de remettre PWA au secteur privé.

L'annonce de la vente survient au moment où la récession force la compagnie à réduire ses activités.

Son président, M. Rhys Eytton, avait déclaré que les effectifs allaient être ramenés de 3,800 en 1981 à 3,000 d'ici la fin de cette année. La flotte a été réduite de 26 à 22 Boeing-737. Elle compte également deux avions-cargo Hercules et un Boeing-727 affectés à des missions dans le nord pour Panarctic Oils Ltd.

La compagnie a commandé quatre nouveaux gros-porteurs Boeing-767 pour plus de \$250 millions. Les livraisons s'échelonnent à partir de mars.

Au moment où le gouvernement albertain a repris PWA, la compagnie comptait 2,100 employés et sa flotte s'élevait à 19 appareils de types différents.

GM obtient un important contrat

OTTAWA (Le Devoir) — Le Canada vient de décrocher un contrat de \$625 millions pour la fabrication de véhicules blindés légers destinés à l'armée américaine.

C'est la Corporation commerciale canadienne qui a obtenu le contrat au nom de General Motors du Canada. La commande qui sera exécutée à London, en Ontario, représente des ventes de \$625 millions avec des options pouvant porter l'entente à \$1,3 milliard.

Selon le communiqué émis hier par le ministre du Commerce, M. Ed Lumley, le contrat devrait contribuer à la création de 3,500 emplois dans le sud de l'Ontario et ailleurs au Canada, chez l'un ou l'autre des 340 sous-contractants.

Le véhicule vendu aujourd'hui à l'armée américaine, et dont la livraison s'étendra sur les cinq prochaines années, a été mis au point pas GM Canada en 1977 pour le ministère canadien de la Défense nationale. Le véhicule acheté par les États-Unis sera affecté à la force mixte d'intervention dont la mise sur pied a été décidée par le président Ronald Reagan au début de cette année.

APPARTEMENTS EXÉCUTIFS

Meublés (au mois) ou non-meublés (à l'année)

Le meilleur atout des Appartements Haddon Arms est une gerance dévouée qui assure un entretien impeccable et un service excellent. Nous sommes situés au centre ville mais sur une élégante rue résidentielle.



(514) 935-9224

HADDON ARMS

2170 AVE. LINCOLN

Près du Forum & Metro

La production industrielle a baissé de 2.9% en juillet

OTTAWA (PC) — La production industrielle au Canada a fait une chute de 2,9% en juillet, soit la baisse mensuelle la plus forte depuis plus de sept ans, a révélé Statistique Canada hier.

Selon M. Ron Kennedy, analyste au bureau fédéral de la statistique, le recul a touché presque tous les secteurs, de sorte que la production est de 16,4% en dessous de son sommet de juin 1981, juste avant le début de la récession. C'est la deuxième fois en autant de mois que la production a régressé de façon marquée après une reprise faible, mais non soutenue, en mai. Cette nouvelle vient assombrir la perspective d'un redressement prochain de l'économie.

Des économistes, des gens d'affaires et des politiciens prétendaient que l'économie avait touché un creux et était à la veille de s'améliorer. Mais les chiffres relatifs à la production industrielle suggèrent le contraire. La production a reculé de 0,9% en janvier, de 0,2% en février, de 1,2% en mars et de 1,5% en avril avant de progresser de 1,5% en mai. Mais en juin, elle est tombée de 2,5%.

Les chiffres ne laissent entrevoir aucune amélioration, note M. Kennedy.

En juillet, le secteur le plus durement touché a été celui des mines, dont la production a chuté de 8,6%. Le secteur manufacturier a enregistré une baisse de 2,5% et les services publics ont subi un recul de 1,4%.

Le franc atteint un autre cours-plancher

NEW YORK (AFP) — Une

forte hausse du dollar américain, particulièrement marquée à l'égard du franc français, avec en contrepoint une nouvelle baisse appréciable de l'or, a été enregistrée hier à New York.

Le dollar américain a terminé à un niveau record vis-à-vis de la devise française, soit 7,1875 francs contre 7,0750

vendredi.

La devise américaine a clôturé par ailleurs à 2,5345 marks contre 2,5070, à 2,1725 francs suisses contre 2,1575, à 0,5882 livre sterling contre 0,5837 et à \$1,2363 canadien contre \$1,2328.

Le métal précieux, qui avait déjà abandonné \$22,20 US vendredi, a reculé encore de près de \$12 US.

placements en

OBLIGATIONS

avec rendement exceptionnel

3, 4 et 5 ans à votre choix

14%

Les intérêts sont payables semi-annuellement
LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.

Pour plus d'informations
veuillez communiquer avec nous

Montréal	879-2222	St-Hyacinthe	774-5354
Ottawa	232-9681	Victoria	758-3131
Sherbrooke	569-5583	Joliette	759-0160
Trois-Rivières	379-0000	Rivière du Loup	862-9341
Moncton	855-9926	St-Jean	348-4720
Rouyn-Noranda	762-4347	Valleyfield	371-0368
Québec	529-1771	Granby	372-3177
Chicoutimi	549-8888	Bedford	248-2531

A LA BFD

JUSQU'À 4%

DE RABAIS sur les taux d'intérêt

Votre petite entreprise pourrait avoir droit à un rabais sur les intérêts en empruntant à la Banque fédérale de développement, grâce au nouveau programme de Subventions aux investissements des petites entreprises (SIPÉ). En effet, le gouvernement fédéral pourrait verser jusqu'à 4% de vos frais d'intérêt à la BFD. La BFD soustraira ensuite cette somme du montant de vos intérêts.

Vous pourriez bénéficier de cette remise pendant deux années complètes! Ce programme est valable pour des emprunts de 10 000 \$ à 500 000 \$, destinés à l'achat de biens immobiliers admissibles ou au financement de la recherche et du développement.

En plus de l'aide financière, la BFD vous offre des conseils et de la formation en gestion. Elle peut même vous fournir de l'information sur une gamme complète de questions intéressant les gens d'affaires, y compris les programmes d'aide gouvernementale.



Bank of Montreal
Banque fédérale de développement
Federal Business Development Bank

Une banque à la mesure de vos ambitions

Canada

BECHTEL CANADA



R.P. Holmes, P. Eng.



R.J. Ionides, P. Eng.

Robert H. Paul, président de Bechtel Canada Limitée, a le plaisir d'annoncer les nominations de Ronald Holmes et de Rudolf Ionides aux postes de vice-présidents.

Ron Holmes, ingénieur chimiste de l'Université de Toronto, a une vaste expérience internationale des industries du pétrole, de l'ingénierie et de la construction, expérience qu'il a acquise en occupant des postes de direction du développement commercial chez Bechtel, en Europe et en Afrique du Nord. Il est chargé des relations extérieures et assure la liaison de la Société avec divers ministères fédéraux et provinciaux ainsi qu'avec des organismes de la Couronne.

Rudy Ionides, diplômé en construction mécanique et en électrotechnique de l'Université de Glasgow, est titulaire d'une maîtrise en électrotechnique de l'Université McGill. Ayant acquis une vaste expérience technique et de gestion dans la réalisation de projets miniers, métallurgiques et énergétiques, il est directeur de projets et d'ingénierie pour les exploitations minières et métallurgiques.

Bechtel Canada qui a des agences à Toronto, Montréal, Edmonton et Vancouver, fait partie de l'industrie canadienne de gestion de projets d'ingénierie.

École des Hautes Études Commerciales

Affiliée à l'Université de Montréal



B.A.A.
programme de baccalauréat en administration des affaires en classes du soir

programme

Ce programme, spécialement adapté à ceux qui travaillent le jour, par sa pédagogie, par son horaire et par son calendrier, s'adresse

— aux personnes qui veulent acquérir une solide formation générale en gestion.

Admission du trimestre d'hiver 1983 jusqu'au vendredi 15 octobre

conditions d'admission

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) ou
- posséder un dossier d'études jugé valable et une expérience de travail d'au moins 4 ans

Pour renseignements et formulaires, s'adresser au Registrariat
École des Hautes Études Commerciales
5255, avenue Decelles
Montréal, Québec H3T 1V6

Téléphone: (514) 343-4500

L'heure du choix, Repères, Super-star

Beaucoup de bon travail, mais pour un piètre résultat en bout de ligne

par Jean Basile

Compte tenu de l'esprit du temps, Radio-Canada se doit de faire sa BA écologique. On a donc droit, cette année à *L'heure du choix* (les jeudis à 22 h), petite série d'émissions où l'on traite de tous ces sujets dont le but est de nous rendre conscient que nous vivons dans un monde en pleine évolution. La première émission était consacrée à l'agriculture et à la nourriture. L'agriculture qui a bien changé, voyez-vous! Sans compter que la nourriture devient industrielle. Finis les bons petits plats. Tout va sortir de l'usine désormais. Et ce n'est qu'un commencement... C'est le type même de l'émission pleine de bonne volonté mais qui n'apprend rien de nouveau. Une suite de clichés bien montés, bien photographiés. Si l'on en juge par cette première émission, c'est beaucoup de bon travail pour pas grand chose, en fin de

compte. Cette remarque vaut également pour *Repères* (Radio-Canada, vendredi à 21 h 30) qui revient à l'affiche avec, cette fois comme animateurs, Aline Desjardins et Gérard-

television

Marie Boivin. Disons tout de suite que ce couplage semble être une réussite. L'émission y gagne en souplesse et en charme. Sur le plan formel, *Repères* reste une des émissions les mieux faites de Radio-Canada. Le décor est bon. Les images sont soignées. L'animation est désormais vivante. Compte tenu des limites que l'on impose, les sujets ne sont pas toujours intéressants. Comment faire pour rendre fascinant l'état de notre service télégraphique? Évidemment, ce n'est pas facile. Et puis, des sujets comme les

pesticides ou les paysans en faillite sembleraient, de prime abord, mieux convenir à des émissions comme *La Semaine verte* (les dimanches à 12 h), toujours complète et excellente, disons-le au passage. Il y avait pourtant, dans cette émission, un sujet «chaud» et fascinant: la pornographie. On sait que le débat, pour modeste qu'il soit, est engagé depuis un bon moment et que des groupes de pression, essentiellement féminins, tentent avec succès d'empêcher que Montréal ne devienne un autre New York. Il est dommage que *Repères* se soit contenté des idées reçues dont la plus évidente est qu'il faut être contre la pornographie. Que ce soit le témoignage de Lise Denigan du Conseil du statut de la femme, celui d'un psychologue ou celui, plus contestable encore, d'un policier, tout concordait à condamner rapidement, trop rapidement, un état de fait qui, par certains côtés a sa raison d'être, n'en doutons pas.

Et puis, quel d'ambiguïté! Ainsi sont «pornographiques» *Playboy* et *Penthouse*. Il y a des distinctions à établir, on s'en doute.

Si me doute qu'il doit être difficile de trouver quelqu'un qui soit prêt à défendre publiquement la pornographie. On ne peut reprocher à *Repères* de ne pas l'avoir trouvé. Mais ce reportage était peu courageux et un peu hypocrite. On aurait pu, à tout le moins, établir des nuances qui s'imposent. On aurait pu aussi lui

accorder un peu plus de temps. Un petit quart d'heure pour un sujet aussi vaste, c'est peu. S'il est toujours facile de condamner la pornographie, il est bien plus difficile de se battre contre le mauvais goût. Dans ce domaine, Radio-Canada risque bien d'avoir le pompon avec *Méto, boulot, dodo* (dimanche à 19 h). Voilà l'exemple même de la comédie de situation vulgaire et idiote. De plus, l'épisode de dimanche dernier était raciste, celui-ci mettait en scène un soi-disant prince arabe ridicule.

D'ailleurs, l'humour vole bas. On en est réduit à faire rire avec des expressions comme «oreilles de chameau fumées», «amourettes de mouffles», «consommé de queue de chameau», etc... C'est bête.

Dans le fond on a tenté de construire une émission autour de Dominique Michel dont on soupçonne qu'elle attire la foule. Elle l'attirerait certainement si on lui proposait un texte moins rudimentaire. Bon début, par contre de *Super-star* aux *Beaux dimanches* (Radio-Canada, à 19 h 30 avec l'inévitable Boubo et Serge Laprade comme invités. Ça ne volait pas haut mais ce n'était pas prétentieux. Après tout, Serge Laprade a le droit de se donner l'image qu'il veut. Les deux compères, en tous cas, étaient parfaitement à l'aise, d'où un sentiment de confort sympathique qui a duré toute l'émission.

Quant au samedi, ce n'est pas un très bon jour pour la télévision quand il n'y a pas de sport. On soupçonne sans doute que tout le monde est au cinéma. Radio-Québec, cependant, présente deux émissions intéressantes, qui sont d'ailleurs des acquisitions de l'étranger. La première, d'inspiration religieuse, est intitulée *La longue recherche* à l'islam en passant par le catholicisme. La seconde est une petite histoire du cinéma français. C'est à suivre.

CINÉMA

ASTRE I: 9480 Laordière (327-5001) — «Les trois cavaliers» 19 h 20: 21 h 30: 21 h 40.
ASTRE II: — «Caligula» 19 h 45.
ASTRE III: — «Eclatant» 19 h 30.
ASTRE IV: — «Femme-objet» 19 h 15.
ASTRE V: — «Les aventures amoureuses de M. et M.» 21 h 20.
AVENUE: 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — «An officer & a gentleman» 18 h 40: 21 h 00.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc (844-1932) — «Hard soap» 11 h 00: 13 h 25: 15 h 50: 18 h 10: 20 h 30: 22 h 30: 24 h 30: 26 h 30: 28 h 30: 30 h 30: 32 h 30: 34 h 30: 36 h 30: 38 h 30: 40 h 30: 42 h 30: 44 h 30: 46 h 30: 48 h 30: 50 h 30: 52 h 30: 54 h 30: 56 h 30: 58 h 30: 60 h 30: 62 h 30: 64 h 30: 66 h 30: 68 h 30: 70 h 30: 72 h 30: 74 h 30: 76 h 30: 78 h 30: 80 h 30: 82 h 30: 84 h 30: 86 h 30: 88 h 30: 90 h 30: 92 h 30: 94 h 30: 96 h 30: 98 h 30: 100 h 30: 102 h 30: 104 h 30: 106 h 30: 108 h 30: 110 h 30: 112 h 30: 114 h 30: 116 h 30: 118 h 30: 120 h 30: 122 h 30: 124 h 30: 126 h 30: 128 h 30: 130 h 30: 132 h 30: 134 h 30: 136 h 30: 138 h 30: 140 h 30: 142 h 30: 144 h 30: 146 h 30: 148 h 30: 150 h 30: 152 h 30: 154 h 30: 156 h 30: 158 h 30: 160 h 30: 162 h 30: 164 h 30: 166 h 30: 168 h 30: 170 h 30: 172 h 30: 174 h 30: 176 h 30: 178 h 30: 180 h 30: 182 h 30: 184 h 30: 186 h 30: 188 h 30: 190 h 30: 192 h 30: 194 h 30: 196 h 30: 198 h 30: 200 h 30: 202 h 30: 204 h 30: 206 h 30: 208 h 30: 210 h 30: 212 h 30: 214 h 30: 216 h 30: 218 h 30: 220 h 30: 222 h 30: 224 h 30: 226 h 30: 228 h 30: 230 h 30: 232 h 30: 234 h 30: 236 h 30: 238 h 30: 240 h 30: 242 h 30: 244 h 30: 246 h 30: 248 h 30: 250 h 30: 252 h 30: 254 h 30: 256 h 30: 258 h 30: 260 h 30: 262 h 30: 264 h 30: 266 h 30: 268 h 30: 270 h 30: 272 h 30: 274 h 30: 276 h 30: 278 h 30: 280 h 30: 282 h 30: 284 h 30: 286 h 30: 288 h 30: 290 h 30: 292 h 30: 294 h 30: 296 h 30: 298 h 30: 300 h 30: 302 h 30: 304 h 30: 306 h 30: 308 h 30: 310 h 30: 312 h 30: 314 h 30: 316 h 30: 318 h 30: 320 h 30: 322 h 30: 324 h 30: 326 h 30: 328 h 30: 330 h 30: 332 h 30: 334 h 30: 336 h 30: 338 h 30: 340 h 30: 342 h 30: 344 h 30: 346 h 30: 348 h 30: 350 h 30: 352 h 30: 354 h 30: 356 h 30: 358 h 30: 360 h 30: 362 h 30: 364 h 30: 366 h 30: 368 h 30: 370 h 30: 372 h 30: 374 h 30: 376 h 30: 378 h 30: 380 h 30: 382 h 30: 384 h 30: 386 h 30: 388 h 30: 390 h 30: 392 h 30: 394 h 30: 396 h 30: 398 h 30: 400 h 30: 402 h 30: 404 h 30: 406 h 30: 408 h 30: 410 h 30: 412 h 30: 414 h 30: 416 h 30: 418 h 30: 420 h 30: 422 h 30: 424 h 30: 426 h 30: 428 h 30: 430 h 30: 432 h 30: 434 h 30: 436 h 30: 438 h 30: 440 h 30: 442 h 30: 444 h 30: 446 h 30: 448 h 30: 450 h 30: 452 h 30: 454 h 30: 456 h 30: 458 h 30: 460 h 30: 462 h 30: 464 h 30: 466 h 30: 468 h 30: 470 h 30: 472 h 30: 474 h 30: 476 h 30: 478 h 30: 480 h 30: 482 h 30: 484 h 30: 486 h 30: 488 h 30: 490 h 30: 492 h 30: 494 h 30: 496 h 30: 498 h 30: 500 h 30: 502 h 30: 504 h 30: 506 h 30: 508 h 30: 510 h 30: 512 h 30: 514 h 30: 516 h 30: 518 h 30: 520 h 30: 522 h 30: 524 h 30: 526 h 30: 528 h 30: 530 h 30: 532 h 30: 534 h 30: 536 h 30: 538 h 30: 540 h 30: 542 h 30: 544 h 30: 546 h 30: 548 h 30: 550 h 30: 552 h 30: 554 h 30: 556 h 30: 558 h 30: 560 h 30: 562 h 30: 564 h 30: 566 h 30: 568 h 30: 570 h 30: 572 h 30: 574 h 30: 576 h 30: 578 h 30: 580 h 30: 582 h 30: 584 h 30: 586 h 30: 588 h 30: 590 h 30: 592 h 30: 594 h 30: 596 h 30: 598 h 30: 600 h 30: 602 h 30: 604 h 30: 606 h 30: 608 h 30: 610 h 30: 612 h 30: 614 h 30: 616 h 30: 618 h 30: 620 h 30: 622 h 30: 624 h 30: 626 h 30: 628 h 30: 630 h 30: 632 h 30: 634 h 30: 636 h 30: 638 h 30: 640 h 30: 642 h 30: 644 h 30: 646 h 30: 648 h 30: 650 h 30: 652 h 30: 654 h 30: 656 h 30: 658 h 30: 660 h 30: 662 h 30: 664 h 30: 666 h 30: 668 h 30: 670 h 30: 672 h 30: 674 h 30: 676 h 30: 678 h 30: 680 h 30: 682 h 30: 684 h 30: 686 h 30: 688 h 30: 690 h 30: 692 h 30: 694 h 30: 696 h 30: 698 h 30: 700 h 30: 702 h 30: 704 h 30: 706 h 30: 708 h 30: 710 h 30: 712 h 30: 714 h 30: 716 h 30: 718 h 30: 720 h 30: 722 h 30: 724 h 30: 726 h 30: 728 h 30: 730 h 30: 732 h 30: 734 h 30: 736 h 30: 738 h 30: 740 h 30: 742 h 30: 744 h 30: 746 h 30: 748 h 30: 750 h 30: 752 h 30: 754 h 30: 756 h 30: 758 h 30: 760 h 30: 762 h 30: 764 h 30: 766 h 30: 768 h 30: 770 h 30: 772 h 30: 774 h 30: 776 h 30: 778 h 30: 780 h 30: 782 h 30: 784 h 30: 786 h 30: 788 h 30: 790 h 30: 792 h 30: 794 h 30: 796 h 30: 798 h 30: 800 h 30: 802 h 30: 804 h 30: 806 h 30: 808 h 30: 810 h 30: 812 h 30: 814 h 30: 816 h 30: 818 h 30: 820 h 30: 822 h 30: 824 h 30: 826 h 30: 828 h 30: 830 h 30: 832 h 30: 834 h 30: 836 h 30: 838 h 30: 840 h 30: 842 h 30: 844 h 30: 846 h 30: 848 h 30: 850 h 30: 852 h 30: 854 h 30: 856 h 30: 858 h 30: 860 h 30: 862 h 30: 864 h 30: 866 h 30: 868 h 30: 870 h 30: 872 h 30: 874 h 30: 876 h 30: 878 h 30: 880 h 30: 882 h 30: 884 h 30: 886 h 30: 888 h 30: 890 h 30: 892 h 30: 894 h 30: 896 h 30: 898 h 30: 900 h 30: 902 h 30: 904 h 30: 906 h 30: 908 h 30: 910 h 30: 912 h 30: 914 h 30: 916 h 30: 918 h 30: 920 h 30: 922 h 30: 924 h 30: 926 h 30: 928 h 30: 930 h 30: 932 h 30: 934 h 30: 936 h 30: 938 h 30: 940 h 30: 942 h 30: 944 h 30: 946 h 30: 948 h 30: 950 h 30: 952 h 30: 954 h 30: 956 h 30: 958 h 30: 960 h 30: 962 h 30: 964 h 30: 966 h 30: 968 h 30: 970 h 30: 972 h 30: 974 h 30: 976 h 30: 978 h 30: 980 h 30: 982 h 30: 984 h 30: 986 h 30: 988 h 30: 990 h 30: 992 h 30: 994 h 30: 996 h 30: 998 h 30: 1000 h 30: 1002 h 30: 1004 h 30: 1006 h 30: 1008 h 30: 1010 h 30: 1012 h 30: 1014 h 30: 1016 h 30: 1018 h 30: 1020 h 30: 1022 h 30: 1024 h 30: 1026 h 30: 1028 h 30: 1030 h 30: 1032 h 30: 1034 h 30: 1036 h 30: 1038 h 30: 1040 h 30: 1042 h 30: 1044 h 30: 1046 h 30: 1048 h 30: 1050 h 30: 1052 h 30: 1054 h 30: 1056 h 30: 1058 h 30: 1060 h 30: 1062 h 30: 1064 h 30: 1066 h 30: 1068 h 30: 1070 h 30: 1072 h 30: 1074 h 30: 1076 h 30: 1078 h 30: 1080 h 30: 1082 h 30: 1084 h 30: 1086 h 30: 1088 h 30: 1090 h 30: 1092 h 30: 1094 h 30: 1096 h 30: 1098 h 30: 1100 h 30: 1102 h 30: 1104 h 30: 1106 h 30: 1108 h 30: 1110 h 30: 1112 h 30: 1114 h 30: 1116 h 30: 1118 h 30: 1120 h 30: 1122 h 30: 1124 h 30: 1126 h 30: 1128 h 30: 1130 h 30: 1132 h 30: 1134 h 30: 1136 h 30: 1138 h 30: 1140 h 30: 1142 h 30: 1144 h 30: 1146 h 30: 1148 h 30: 1150 h 30: 1152 h 30: 1154 h 30: 1156 h 30: 1158 h 30: 1160 h 30: 1162 h 30: 1164 h 30: 1166 h 30: 1168 h 30: 1170 h 30: 1172 h 30: 1174 h 30: 1176 h 30: 1178 h 30: 1180 h 30: 1182 h 30: 1184 h 30: 1186 h 30: 1188 h 30: 1190 h 30: 1192 h 30: 1194 h 30: 1196 h 30: 1198 h 30: 1200 h 30: 1202 h 30: 1204 h 30: 1206 h 30: 1208 h 30: 1210 h 30: 1212 h 30: 1214 h 30: 1216 h 30: 1218 h 30: 1220 h 30: 1222 h 30: 1224 h 30: 1226 h 30: 1228 h 30: 1230 h 30: 1232 h 30: 1234 h 30: 1236 h 30: 1238 h 30: 1240 h 30: 1242 h 30: 1244 h 30: 1246 h 30: 1248 h 30: 1250 h 30: 1252 h 30: 1254 h 30: 1256 h 30: 1258 h 30: 1260 h 30: 1262 h 30: 1264 h 30: 1266 h 30: 1268 h 30: 1270 h 30: 1272 h 30: 1274 h 30: 1276 h 30: 1278 h 30: 1280 h 30: 1282 h 30: 1284 h 30: 1286 h 30: 1288 h 30: 1290 h 30: 1292 h 30: 1294 h 30: 1296 h 30: 1298 h 30: 1300 h 30: 1302 h 30: 1304 h 30: 1306 h 30: 1308 h 30: 1310 h 30: 1312 h 30: 1314 h 30: 1316 h 30: 1318 h 30: 1320 h 30: 1322 h 30: 1324 h 30: 1326 h 30: 1328 h 30: 1330 h 30: 1332 h 30: 1334 h 30: 1336 h 30: 1338 h 30: 1340 h 30: 1342 h 30: 1344 h 30: 1346 h 30: 1348 h 30: 1350 h 30: 1352 h 30: 1354 h 30: 1356 h 30: 1358 h 30: 1360 h 30: 1362 h 30: 1364 h 30: 1366 h 30: 1368 h 30: 1370 h 30: 1372 h 30: 1374 h 30: 1376 h 30: 1378 h 30: 1380 h 30: 1382 h 30: 1384 h 30: 1386 h 30: 1388 h 30: 1390 h 30: 1392 h 30: 1394 h 30: 1396 h 30: 1398 h 30: 1400 h 30: 1402 h 30: 1404 h 30: 1406 h 30: 1408 h 30: 1410 h 30: 1412 h 30: 1414 h 30: 1416 h 30: 1418 h 30: 1420 h 30: 1422 h 30: 1424 h 30: 1426 h 30: 1428 h 30: 1430 h 30: 1432 h 30: 1434 h 30: 1436 h 30: 1438 h 30: 1440 h 30: 1442 h 30: 1444 h 30: 1446 h 30: 1448 h 30: 1450 h 30: 1452 h 30: 1454 h 30: 1456 h 30: 1458 h 30: 1460 h 30: 1462 h 30: 1464 h 30: 1466 h 30: 1468 h 30: 1470 h 30: 1472 h 30: 1474 h 30: 1476 h 30: 1478 h 30: 1480 h 30: 1482 h 30: 1484 h 30: 1486 h 30: 1488 h 30: 1490 h 30: 1492 h 30: 1494 h 30: 1496 h 30: 1498 h 30: 1500 h 30: 1502 h 30: 1504 h 30: 1506 h 30: 1508 h 30: 1510 h 30: 1512 h 30: 1514 h 30: 1516 h 30: 1518 h 30: 1520 h 30: 1522 h 30: 1524 h 30: 1526 h 30: 1528 h 30: 1530 h 30: 1532 h 30: 1534 h 30: 1536 h 30: 1538 h 30: 1540 h 30: 1542 h 30: 1544 h 30: 1546 h 30: 1548 h 30: 1550 h 30: 1552 h 30: 1554 h 30: 1556 h 30: 1558 h 30: 1560 h 30: 1562 h 30: 1564 h 30: 1566 h 30: 1568 h 30: 1570 h 30: 1572 h 30: 1574 h 30: 1576 h 30: 1578 h 30: 1580 h 30: 1582 h 30: 1584 h 30: 1586 h 30: 1588 h 30: 1590 h 30: 1592 h 30: 1594 h 30: 1596 h 30: 1598 h 30: 1600 h 30: 1602 h 30: 1604 h 30: 1606 h 30: 1608 h 30: 1610 h 30: 1612 h 30: 1614 h 30: 1616 h 30: 1618 h 30: 1620 h 30: 1622 h 30: 1624 h 30: 1626 h 30: 1628 h 30: 1630 h 30: 1632 h 30: 1634 h 30: 1636 h 30: 1638 h 30: 1640 h 30: 1642 h 30: 1644 h 30: 1646 h 30: 1648 h 30: 1650 h 30: 1652 h 30: 1654 h 30: 1656 h 30: 1658 h 30: 1660 h 30: 1662 h 30: 1664 h 30: 1666 h 30: 1668 h 30: 1670 h 30: 1672 h 30: 1674 h 30: 1676 h 30: 1678 h 30: 1680 h 30: 1682 h 30: 1684 h 30: 1686 h 30: 1688 h 30: 1690 h 30: 1692 h 30: 1694 h 30: 1696 h 30: 1698 h 30: 1700 h 30: 1702 h 30: 1704 h 30: 1706 h 30: 1708 h 30: 1710 h 30: 1712 h 30: 1714 h 30: 1716 h 30: 1718 h 30: 1720 h 30: 1722 h 30: 1724 h 30: 1726 h 30: 1728 h 30: 1730 h 30: 1732 h 30: 1734 h 30: 1736 h 30: 1738 h 30: 1740 h 30: 1742 h 30: 1744 h 30: 1746 h 30: 1748 h 30: 1750 h 30: 1752 h 30: 1754 h 30: 1756 h 30: 1758 h 30: 1760 h 30: 1762 h 30: 1764 h 30: 1766 h 30: 1768 h 30: 1770 h 30: 1772 h 30: 1774 h 30: 1776 h 30: 1778 h 30: 1780 h 30: 1782 h 30: 1784 h 30: 1786 h 30: 1788 h 30: 1790 h 30: 1792 h 30: 1794 h 30: 1796 h 30: 1798 h 30: 1800 h 30: 1802 h 30: 1804 h 30: 1806 h 30: 1808 h 30: 1810 h 30: 1812 h 30: 1814 h 30: 1816 h 30: 1818 h 30: 1820 h 30: 1822 h 30: 1824 h 30: 1826 h 30: 1828 h 30: 1830 h 30: 1832 h 30: 1834 h 30: 1836 h 30: 1838 h 30: 1840 h 30: 1842 h 30: 1844 h 30: 1846 h 30: 1848 h 30: 1850 h 30: 1852 h 30: 1854 h 30: 1856 h 30: 1858 h 30: 1860 h 30: 1862 h 30: 1864 h 30: 1866 h 30: 1868 h 30: 1870 h 30: 1872 h 30: 1874 h 30: 1876 h 30: 1878 h 30: 1880 h 30: 1882 h 30: 1884 h 30: 1886 h 30: 1888 h 30: 1890 h 30: 1892 h 30: 1894 h 30: 1896 h 30: 1898 h 30: 1900 h 30: 1902 h 30: 1904 h 30: 1906 h 30: 1908 h 30: 1910 h 30: 1912 h 30: 1914 h 30: 1916 h 30: 1918 h 30: 1920 h 30: 1922 h 30: 1924 h 30: 1926 h 30: 1928 h 30: 1930 h 30: 1932 h 30: 1934 h 30: 1936 h 30: 1938 h 30: 1940 h 30: 1942 h 30: 1944 h 30: 1946 h 30: 1948 h 30: 1950 h 30: 1952 h 30: 1954 h 30: 1956 h 30: 1958 h 30: 1960 h 30: 1962 h 30: 1964 h 30: 1966 h 30: 1968 h 30: 1970 h 30: 1972 h 30: 1974 h 30: 1976 h 30: 1978 h 30: 1980 h 30: 1982 h 30: 1984 h 30: 1986 h 30: 1988 h 30: 1990 h 30: 1992 h 30: 1994 h 30: 1996 h 30: 1998 h 30: 2000 h 30: 2002 h 30: 2004 h 30: 2006 h 30: 2008 h 30: 2010 h 30: 2012 h 30: 2014 h 30: 2016 h 30: 2018 h 30: 2020 h 30: 2022 h 30: 2024 h 30: 2026 h 30: 2028 h 30: 2030 h 30: 2032 h 30: 2034 h 30: 2036 h 30: 2038 h 30: 2040 h 30: 2042 h 30: 2044 h 30: 2046 h 30: 2048 h 30: 2050 h 30: 2052 h 30: 2054 h 30: 2056 h 30: 2058 h 30: 2060 h 30: 2062 h 30: 2064 h 30: 2066 h 30: 2068 h 30: 2070 h 30: 2072 h 30: 2074 h 30: 2076 h 30: 2078 h 30: 2080 h 30: 2082 h 30: 2084 h 30: 2086 h 30: 2088 h 30: 2090 h 30: 2092 h 30: 2094 h 30: 2096 h 30: 2098 h 30: 2100 h 30: 2102 h 30: 2104 h 30: 2106 h 30: 2108 h 30: 2110 h 30: 2112 h 30: 2114 h 30: 2116 h 30: 2118 h 30: 2120 h 30: 2122 h 30: 2124 h 30: 2126 h 30: 2128 h 30: 2130 h 30: 2132 h 30: 2134 h 30: 2136 h 30: 2138 h 30: 2140 h 30: 2142 h 30: 2144 h 30: 2146 h 30: 2148 h 30: 2150 h 30: 2152 h 30: 2154 h 30: 2156 h 30: 2158 h 30: 2

AVIS PUBLICS

PRENEZ AVIS que GÉRARD MARTIN s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé à tirer les remorques et/ou semi-remorques en possession légale de Les Systèmes de Transport Garfield Inc. et ce sur toutes et chacune des clauses du permis de cette dernière, laquelle demande un permis de courtier réciproque.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours de la deuxième parution. De plus nous demandons l'application de l'article 85 (5) parution: 27 septembre 1982

2ième parution: 28 septembre 1982

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 500-41-00010-820

ORDONNANCE D'ASSIGNATION

PAR AVIS PUBLIC

A: M. Jean Claude Auger

La Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellachasse, Montréal le 29 septembre 1982 à 9h15 de l'avant-midi pour être informé de la demande du Tribunal de la Jeunesse est saisie concernant Julie Brouillette.

À défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Le greffier

ANDRÉ MORRISSETTE

MAINTIEN DE PERMIS

PRENEZ AVIS que CLARKE TRANSPORT ROUTIER L.T.E.E. 1155 ouest, boul. Dorchester, Montréal, se porte acquéreur de toutes les actions en circulation de NORWAY TRANSPORT INC. de La Sarre, Abitibi, détentrice du permis Q-300-588 et elle demande à la Commission des Transports du Québec le maintien en vigueur dudit permis et l'autorisation d'en continuer l'exploitation. Elle demande également à la Commission l'application de l'article 85 afin que la décision à intervenir soit exécutoire immédiatement.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande dans les cinq (5) jours de la deuxième publication du présent avis à la Commission des Transports du Québec, 585 est, boul. Dorchester, Québec.

1ère publication: 27 septembre 1982

2ème publication: 28 septembre 1982

CHOUINARD & GERVAIS/AVOCATS

Me Yvon Chouinard

35, Grande-Allee est

Québec, Qc G1R 2H5

Tél.: (418) 847-2374

Notre dossier: C-5000-184

La requérante, Rockingham Enterprises, Inc. demande à la Commission des Transports du Québec de lui émettre un permis spécial d'une durée de 365 jours ou jusqu'à ce qu'une décision soit rendue sur le permis permanent.

TRANSPORT RESTREINT LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT — CITERNE

De Montréal à la frontière Québec/États-Unis (Port d'entrée: Lacolle, Champlain), pour le transport de sucre en sac et en vrac, pour le compte de Sucre Atlantic Limited.

Droit additionnel pour le cas du sucre en vrac: Le détenteur aura le droit d'utiliser des remorques et semi-remorques ciblées.

Destinations aux États-Unis: New York, Massachusetts, New Hampshire, Vermont et Maine.

Le permis sera opéré avec le permis complémentaire requis de l'Interstate Commerce Commission.

La requérante demande l'application de l'article 85 des règles de pratique pour qu'elle devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue et continuera de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la deuxième parution dans les journaux.

1ère publication: 27 septembre 1982

2ième publication: 28 septembre 1982

HEMENS, HARRIS & ASSOCIÉS

Me Michelle Gouin

505 ouest, boul. Dorchester

Montréal, Québec

H2Z 1A8

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-01077-829

RENÉ CHARLEBOIS, gentleman résident et domicilié au 1896 rue d'Orléans, dans la ville et district de Montréal, province de Québec.

Partie demanderesse

—vs—

DAME CHRISTINE PAPAMIKIDIS, de domicile inconnu.

Partie défenderesse.

TRANSPORT PAR REMORQUAGE

PRENEZ AVIS que TRANSPORT JACQUES MORIN INC. Route 138, Tadoussac, Côte Sagou, détenteur du permis Q-302-160, TRANSPORT ALBERT BEAUPRE INC., 21 rue Grenier, Beauport, Québec, détenteur du permis Q-302-169 et TRANSPORT ROSAIRE TREMBLAY INC., 1343 rue Audet, Québec, détenteur du permis Q-302-164, s'adressent à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de tirer avec leurs véhicules dûment enregistrés, les remorques et/ou semi-remorques vigiles et/ou chargées de NORWAY TRANSPORT INC. de La Sarre, Abitibi, détentrice du permis Q-300-588, selon toutes les clauses dudit permis. NORWAY TRANSPORT INC. fait la demande de courtier conjoint.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande dans les cinq (5) jours de la deuxième publication du présent avis à la Commission des Transports du Québec, 585 est, boul. Dorchester, Québec.

1ère publication: 27 septembre 1982

2ième publication: 28 septembre 1982

CHOUINARD & GERVAIS/AVOCATS

Me Yvon Chouinard

35, Grande-Allee est

Québec, Qc G1R 2H5

Tél.: (418) 847-2374

Nos dossiers: C-5000-185-186-187

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-01077-829

RENÉ CHARLEBOIS, gentleman résident et domicilié au 1896 rue d'Orléans, dans la ville et district de Montréal, province de Québec.

Partie demanderesse

—vs—

DAME CHRISTINE PAPAMIKIDIS, de domicile inconnu.

Partie défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse, Dame CHRISTINE PAPAMIKIDIS, est par les présentes requête de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la parution du présent avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissées à son intention au bureau du protonotaire de la division de Montréal.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement selon les conclusions énoncées à la copie de la déclaration.

MONTRÉAL, 22 septembre 1982

PAR ORDRE DE LA COUR

REGISTRARE-ADJOINT

Mes Paquette et Meloche

4149 rue Amiens, suite 203

Montréal-Nord, P.Q.

H3M 2G3 Tél.: 326-4471

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-015 001-826

BANQUE DE MONTRÉAL.

Demanderesse

—vs—

NICOLÉ GAUVREAU.

Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

AVIS EST DONNÉ À Nicole Gauvreau qu'un avis de Soixante (60) jours en date du 13 août 1982 a été enregistré à la division d'enregistrement de Rouville le 17 août 1982 sous le numéro 161555.

Copie dudit Avis de Soixante (60) jours a été laissée au Greffe de la Cour à votre attention.

À DÉFAUT de verser le montant total des arrérages et de tous les frais mentionnés audit avis dans le délai de soixante (60) jours à partir de la présente publication, la Banque de Montréal entreprendra des procédures afin de se faire reconnaître seule et unique propriétaire de l'immeuble plus amplement décrit audit avis et portant le numéro 161 rue Laurier, Outremont, Québec.

MONTRÉAL, ce 8 septembre 1982

DOMINIQUE DI BERNARDO

Protonotaire-adjoint

SHULMAN, GOLDMAN & BOILEAU

Avocats

4115 ouest, rue Sherbrooke

Suite 210

Montréal, Québec

Procureurs de la demanderesse

Banque de Montréal.

PAR ORDRE DE LA COUR

AVIS EST DONNÉ À Nicole Gauvreau qu'un avis de Soixante (60) jours en date du 13 août 1982 a été enregistré à la division d'enregistrement de Rouville le 17 août 1982 sous le numéro 161555.

Copie dudit Avis de Soixante (60) jours a été laissée au Greffe de la Cour à votre attention.

À DÉFAUT de verser le montant total des arrérages et de tous les frais mentionnés audit avis dans le délai de soixante (60) jours à partir de la présente publication, la Banque de Montréal entreprendra des procédures afin de se faire reconnaître seule et unique propriétaire de l'immeuble plus amplement décrit audit avis et portant le numéro 161 rue Laurier, Outremont, Québec.

MONTRÉAL, ce 8 septembre 1982

DOMINIQUE DI BERNARDO

Protonotaire-adjoint

SHULMAN, GOLDMAN & BOILEAU

Avocats

4115 ouest, rue Sherbrooke

Suite 210

Montréal, Québec

Procureurs de la demanderesse

Banque de Montréal.

Mile Pauline Johnson,
Agent principal,
Administration des contrats
(613) 995-4609

Canada

Canada

Canada

Canada

Canada

Canada

Canada

Canada

PRENEZ AVIS que Pierre SÉGUIN 4007 Mance St-Hubert, Dossier numéro M-510011-001 demande à la Commission des Transports du Québec de lui émettre un permis spécial de la région 10 pour transporter neige durant la période d'hiver. Toute personne intéressée à faire opposition à cette demande devra le faire dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution de cet avis.

1ère publication: 27 septembre 1982

2ième publication: 28 septembre 1982

AVIS DE DEMANDE

D'ABANDON DE CHARTRE

PRENEZ AVIS que la compagnie JGOL INVESTMENT CORP. demandée au Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

MONTRÉAL, le 23 septembre 1982

SHRIAR, POLAK, COOPERSTONE & SHENKER

Procureurs de la compagnie

AVIS

PRENEZ AVIS que Samuel Perlmutter domicilié et résidant au 5790 avenue Rembrandt, app. 111, Côte St-Luc, District de Montréal, s'adresse au Ministère de la Justice pour obtenir un certificat de changement de nom pour celui de Samuel Parley, le tout pour son bénéfice et celui de son épouse, Jean Chaplin. Maurice Kreindler, avocat.

10 rue St-Jacques, suite 201, Montréal, Québec.

Le requérant-cadant, M. Yvan Guertin, domicilié à R.R. no 1, Rang 9, Calamité, La Sarre, Cte Abitibi-Ouest, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Léo-Jacques Guertin, le permis portant le numéro: M-508369-001, qui lui permet d'effectuer du camionnage en vrac dans la Région 08.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir dans la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les cinq (5) jours suivant la date de la deuxième parution du présent avis.

Première parution: 27 septembre 1982

deuxième parution: 28 septembre 1982

BEAUDUPT PUIZE, avocats.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 80 0638

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

PAR AVIS PUBLIC (Art. 139 c.p.c.)

A: LISE TOURVILLE.

Considérant la demande formulée par requête en date du 3 septembre 1982, La Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe de la Cour Supérieure, 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande du la Cour Supérieure est saisie concernant l'enregistrement de la naissance de JEAN TOURVILLE, née le 7 mars 1979 ou pour y donner ou refuser son consentement. À défaut, la Cour pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

D'AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-003 376-820

LETICIA ALVARADO, femme de chambre, des ville et district de Montréal.

Demanderesse

—vs—

PETER BRANNAN, de lieux inconnus.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur PETER BRANNAN est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour Supérieure, 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande du la Cour Supérieure est saisie concernant l'enregistrement de la naissance de JEAN TOURVILLE, née le 7 mars 1979 ou pour y donner ou refuser son consentement. À défaut, la Cour pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

D'AMOURS, ZONATO ET ASSOCIÉS

Procureurs de la requérante.

AVIS

PRENEZ AVIS que la requête REAL BOUCHER, rentier, demeurant au numéro 378 boulevard St-Jean-Baptiste, Montréal, Province de Québec, SYLVIE BOURCIER, programmeur en informatique, demeurant au numéro 4585 rue Drolet, Montréal, Province de Québec et LAURENCE POIRIER, rentier, demeurant au numéro 332 boulevard St-Jean-Baptiste, Mercier, Province de Québec, ont accepté la succession de JEAN-GUY BOURCIER, en son vivant, homme d'affaires, demeurant au numéro 208 rue Léon Blum, app. 2, en la Ville de Châteauguay, Québec, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Me Michel Laberge, notaire, exerçant au numéro 265 boulevard d'Anjou, en la Ville de Châteauguay, Province de Québec, daté le vingt-cinq (25) août mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982), et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Châteauguay sous le numéro 185546, le trentième (30) août mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982).

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Me Michel Laberge, notaire, et peut être consulté à son bureau à l'adresse ci-dessus.

Après six mois du présent avis, lesdits REAL BOUCHER, SYLVIE BOURCIER et LAURENCE POIRIER, cette dernière, légataire à titre particulier, paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Donné à Châteauguay, ce vingt-troisième (23) meurt du mois de septembre mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982).

LABERGE & LEBLANC, Notaires

Michel Laberge, Notaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-01077-829

RENÉ CHARLEBOIS, gentleman résident et domicilié au 1896 rue d'Orléans, dans la ville et district de Montréal, province de Québec.

Partie demanderesse

—vs—

DAME CHRISTINE PAPAMIKIDIS, de domicile inconnu.

Partie défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse, Dame CHRISTINE PAPAMIKIDIS, est par les présentes requête de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la parution du présent avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été laissées à son intention au bureau du protonotaire de la division de Montréal.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement selon les conclusions énoncées à la copie de la déclaration.

MONTRÉAL, 22 septembre 1982

PAR ORDRE DE LA COUR

REGISTRARE-ADJOINT

Mes Paquette et Meloche

4149 rue Amiens, suite 203

Montréal-Nord, P.Q.

H3M 2G3 Tél.: 326-4471

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-015 001-826

BANQUE DE MONTRÉAL.

Demanderesse

—vs—

NICOLÉ GAUVREAU.

Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

AVIS EST DONNÉ À Nicole Gauvreau qu'un avis de Soixante (60) jours en date du 13 août 1982 a été enregistré à la division d'enregistrement de Rouville le 17 août 1982 sous le numéro 161555.

Copie dudit Avis de Soixante (60) jours a été laissée au Greffe de la Cour à votre attention.

À DÉFAUT de verser le montant total des arrérages et de tous les frais mentionnés audit avis dans le délai de soixante (60) jours à partir de la présente publication, la Banque de Montréal entreprendra des procédures afin de se faire reconnaître seule et unique propriétaire de l'immeuble plus amplement décrit audit avis et portant le numéro 161 rue Laurier, Outremont, Québec.

MONTRÉAL, ce 8 septembre 1982

DOMINIQUE DI BERNARDO

Protonotaire-adjoint

SHULMAN, GOLDMAN & BOILEAU

Avocats

4115 ouest, rue Sherbrooke

Suite 210

Montréal, Québec

Procureurs de la demanderesse

Banque de Montréal.

PAR ORDRE DE LA COUR

AVIS EST DONNÉ À Nicole Gauvreau qu'un avis de Soixante (60) jours en date du 13 août 1982 a été enregistré à la division d'enregistrement de Rouville le 17 août 1982 sous le numéro 161555.

Copie dudit Avis de Soixante (60) jours a été laissée au Greffe de la Cour à votre attention.

À DÉFAUT de verser le montant total des arrérages et de tous les frais mentionnés audit avis dans le délai de soixante (60) jours à partir de la présente publication, la Banque de Montréal entreprendra des procédures afin de se faire reconnaître seule et unique propriétaire de l'immeuble plus amplement décrit audit avis et portant le numéro 161 rue Laurier, Outremont, Québec.

MONTRÉAL, ce 8 septembre 1982

DOMINIQUE DI BERNARDO

Protonotaire-adjoint

SHULMAN, GOLDMAN & BOILEAU

Avocats

4115 ouest, rue Sherbrooke

Suite 210

Montréal, Québec

Procureurs de la demanderesse

Banque de Montréal.

PAR ORDRE DE LA COUR

AVIS EST DONNÉ À Nicole Gauvreau qu'un avis de Soixante (60) jours en date du 13 août 1982 a été enregistré à la division d'enregistrement de Rouville le 17 août 1982 sous le numéro 161555.

Copie dudit Avis de Soixante (60) jours a été laissée au Greffe de la Cour à votre attention.

À DÉFAUT de verser le montant total des arrérages et de tous les frais mentionnés audit avis dans le délai de soixante (60) jours à partir de la présente publication, la Banque de Montréal entreprendra des procédures afin de se faire reconnaître seule et unique propriétaire de l'immeuble plus amplement décrit audit avis et portant le numéro 161 rue Laurier, Outremont, Québec.

MONTRÉAL, ce 8 septembre 1982

DOMINIQUE DI BERNARDO

Protonotaire-adjoint

SHULMAN, GOLDMAN & BOILEAU

Avocats

4115 ouest, rue Sherbrooke

Suite 210

Montréal, Québec

Procureurs de la demanderesse

Banque de Montréal.

PAR ORDRE DE LA COUR

AVIS EST DONNÉ À Nicole Gauvreau qu'un avis de Soixante (60) jours en date du 13 août 1982 a été enregistré à la division d'enregistrement de Rouville le 17 août 1982 sous le numéro 161555.

Copie dudit Avis de Soixante (60) jours a été laissée au Greffe de la Cour à votre attention.

À DÉFAUT de verser le montant total des arrérages et de tous les frais mentionnés audit avis dans le délai de soixante (60) jours à partir de la présente publication, la Banque de Montréal entreprendra des procédures afin de se faire reconnaître seule et unique propriétaire de l'immeuble plus amplement décrit audit avis et portant le numéro 161 rue Laurier, Outremont, Québec.

MONTRÉAL, ce 8 septembre 1982

DOMINIQUE DI BERNARDO

Protonotaire-adjoint

SHULMAN, GOLDMAN & BOILEAU

Avocats

4115 ouest, rue Sherbrooke

Suite 210

Montréal, Québec

Procureurs de la demanderesse

Banque de Montréal.

PAR ORDRE DE LA COUR

AVIS EST DONNÉ À Nicole Gauvreau qu'un avis de Soixante (60) jours en date du 13 août 1982 a été enregistré à la division d'enregistrement de Rouville le 17 août 1982 sous le numéro 161555.

Copie dudit Avis de Soixante (60) jours a été laissée au Greffe de la Cour à votre attention.

À DÉFAUT de verser le montant total des arrérages et de tous les frais mentionnés audit avis dans le délai de soixante (60) jours à partir de la présente publication, la Banque de Montréal entreprendra des procédures afin de se faire reconnaître seule et unique propriétaire de l'immeuble plus amplement décrit audit avis et portant le numéro 161 rue Laurier, Outremont, Québec.

MONTRÉAL, ce 8 septembre 1982

DOMINIQUE DI BERNARDO

Protonotaire-adjoint

SHULMAN, GOLDMAN & BOILEAU

Avocats

4115 ouest, rue Sherbrooke

Suite 210

Montréal, Québec

Procureurs de la demanderesse

Banque de Montréal.

PAR ORDRE DE LA COUR

AVIS EST DONNÉ À Nicole Gauvreau qu'un avis de Soixante (60) jours en date du 13 août 1982 a été enregistré à la division d'enregistrement de Rouville le 17 août 1982 sous le numéro 161555.

Copie dudit Avis de Soixante (60) jours a été laissée au Greffe de la Cour à votre attention.

À DÉFAUT de verser le montant total des arrérages et de tous les frais mentionnés audit avis dans le délai de soixante (60) jours à partir de la présente publication, la Banque de Montréal entreprendra des procédures afin de se faire reconnaître seule et unique propriétaire de l'immeuble plus amplement décrit audit avis et portant le numéro 161 rue Laurier, Outremont, Québec.

MONTRÉAL, ce 8 septembre 1982

DOMINIQUE DI BERNARDO

Protonotaire-adjoint

SHULMAN, GOLDMAN & BOILEAU

Avocats

4115 ouest, rue Sherbrooke

Suite 210

Montréal, Québec

Procureurs de la demanderesse

Banque de Montréal.

PAR ORDRE DE LA COUR

AVIS EST DONNÉ À Nicole Gauvreau qu'un avis de Soixante (60) jours en date du 13 août 1982 a été enregistré à la division d'enregistrement de Rouville le 17 août 1982 sous le numéro 161555.

Copie dudit Avis de Soixante (60) jours a été laissée au Greffe de la Cour à votre attention.

À DÉFAUT de verser le montant total des arrérages et de tous les frais mentionnés audit avis dans le délai de soixante (60) jours à partir de la présente publication, la Banque de Montréal entreprendra des procédures afin de se faire reconnaître seule et unique propriétaire de l'immeuble plus amplement décrit audit avis et portant le numéro 161 rue Laurier, Outremont, Québec.

MONTRÉAL, ce 8 septembre 1982

DOMINIQUE DI BERNARDO

Protonotaire-adjoint

SHULMAN, GOLDMAN & BOILEAU

Avocats

4115 ouest, rue Sherbrooke

Suite 210

Montréal, Québec

Procureurs de la demanderesse

Banque de Montréal.

PAR ORDRE DE LA COUR

AVIS EST DONNÉ À Nicole Gauvreau qu'un avis de Soixante (60) jours en date du 13 août 1982 a été enregistré à la division d'enregistrement de Rouville le 17 août 1982 sous le numéro 161555.

Copie dudit Avis de Soixante (60) jours a été laissée au Greffe de la Cour à votre attention.

À DÉFAUT de verser le montant total des arrérages et de tous les frais mentionnés audit avis dans le délai de soixante (60) jours à partir de la présente publication, la Banque de Montréal entreprendra des procédures afin de se faire reconnaître seule et unique propriétaire de l'immeuble plus amplement décrit audit avis et portant le numéro 161 rue Laurier, Outremont, Québec.

MONTRÉAL, ce 8 septembre 1982

DOMINIQUE DI BERNARDO

Protonotaire-adjoint

LA MÉTÉO

La dépression responsable de la pluie d'hier se retrouve sur la Nouvelle-Écosse ce matin et près de l'île du Cap-Breton ce soir. Une vague de haute pression sur le nord de l'Ontario se déplace vers l'est pour se retrouver à l'est de la Baie James ce soir. Malgré l'approche de cet anti-cyclone les conditions tarderont à s'améliorer. Mercredi il fera beau sur le Bas St-Laurent alors que l'Abitibi sera influencé par une dépression majeure sur le Lac Supérieur.

MONTRÉAL

Aujourd'hui nuageux avec éclaircies. Maximum près de 16. Probabilité de précipitations: 20%. Aperçu pour mercredi: ciel variable.

LEVER DU SOLEIL: 6 h 49

COUCHER DU SOLEIL: 18 h 42

QUÉBEC

Abitibi, Témiscamingue: ciel variable; maximum 13. Aperçu pour mercredi: nuageux.

Québec: nuageux avec éclaircies; maximum 15. Aperçu pour mercredi: ciel variable.

Portables: Gâtineau, Livres, Laurendes, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Drummondville, Estrie: nuageux avec éclaircies; maximum 16. Aperçu pour mercredi: ciel variable.

Québec, Beauce, Rivière-du-Loup, La Malbaie: nuageux avec éclaircies et possibilité d'un peu de bruine en matinée; maximum 15. Aperçu pour mercredi: ciel variable.

Lac-St-Jean: ciel variable; maximum 15. Aperçu pour mercredi: ciel variable.

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé, Parc Forillon: nuageux avec éclaircies; maximum 15. Aperçu pour mercredi: beau.

Baie-Comeau, Sept-Îles: nuageux avec quelques averse dispersées; maximum 15. Aperçu pour mercredi: beau.

Basse-Côte-Nord, Anticosti: sur Plac-Sablon: nuageux avec possibilité d'une averse; maximum 13. Aperçu pour mercredi: dégageant.

Bianc-Sablon: nuageux avec possibilité d'une averse; maximum 13. Aperçu pour mercredi: dégageant.

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMP	MIN	MAX
Albany	53	73
Atlanta	53	80
Atlanta City	53	80
Boston	56	70
Buffalo	51	64
Burlington	51	66
Charleston WV	53	69
Charlotte NC	54	75
Chicago	52	74
Cleveland	52	65
Dallas	58	74
Denver	42	65
Houston	53	69
Kansas City	50	74
Las Vegas	49	78
Los Angeles	58	75
Memphis	58	74
New Orleans	61	85
New York	58	74
Norfolk	58	74
Orlando	67	86
Philadelphia	58	75
Pittsburgh	51	64
Portland Me	52	68
Portland Or	47	66
Reno	51	66
Tampa	66	85
Salt Lake City	44	62
San Francisco	62	73
Seattle	48	62
Spokane	38	60
Tulsa	65	91

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMP	MIN	MAX
Acapulco	—	—
Bahia	—	—
Caracas	—	—

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMP	MIN	MAX
Albany	53	73
Atlanta	53	80
Atlanta City	53	80
Boston	56	70
Buffalo	51	64
Burlington	51	66
Charleston WV	53	69
Charlotte NC	54	75
Chicago	52	74
Cleveland	52	65
Dallas</		



Gary Carter tient la balle bien haut alors que Willie McGee, des Cards de St-Louis, glisse au marbre après avoir canonné un circuit à l'intérieur du terrain, faisant marquer trois points, au cours de la première manche du match d'hier soir. (Photolaser AP)

Les Cards champions et les Expos éliminés

Si la façon dont les Cardinals de St. Louis s'y sont pris pour remporter hier la victoire leur procurant officiellement le championnat de la division Est de la Ligue nationale s'est avérée fort représentative, la défaite de 4-2 des Expos de Montréal a été tout aussi à l'image de leur saison.

Les Cards ont démontré un opportunisme remarquable en groupant trois coups sûrs et un but sur balles dès la première manche pour marquer tous leurs points aux dépens du perdant Bill Gullickson (12-13).

Pour leur part, les Expos ont laissé pas moins de 11 coureurs mûris sur les sentiers, étant mystifiés par le gaucher Dave LaPoint (9-3) qui a été secondé par les releveurs Doug Bair et Bruce Sutter. Pour ce dernier, il s'agissait d'une 36e partie sauvagée.

Tim Wallach a réussi un circuit en solo, son 25e de la saison pour porter son total de points produits à 90 à la sep-

tième reprise, mais ce ne fut pas suffisant.

En bons sportifs, les 20.175 spectateurs ont accordé une belle ovation aux nouveaux champions de la division Est de la Ligue nationale.

Les Cards ont éparpillé trois petits coups d'apparence bien offensive aux dépens de Gullickson dès la première manche, mais ils ont tout de même pris une avance de quatre points.

Ken O'Berkfell a d'abord poussé la balle près de la ligne de démarcation au champ opposé pour récolter un double. Puis, après deux retraits, Dane Iorg lui a fait croiser le marbre avec un entre-champ. La balle est tombée aux pieds du voltigeur de gauche Tim Raines, qui n'a jamais eu le temps de tenter de harponner O'Berkfell à la plaque.

Darrell Porter a permis aux siens de poursuivre leur poussée en acceptant un but sur balles et le rapide Willie McGee a vidé les sentiers en

frappant un circuit à l'intérieur du terrain.

McGee n'a pas lui non plus cogné la balle avec tellement de force, mais elle a forcé Andre Dawson à jouer d'audace. Mal lui en pris, puisque la balle est passée à quelques poches de son gant avant de rouler à la clôture.

Un simple de Tim Raines a permis aux Montréalais de briser la glace en deuxième reprise.

Après un début de rencontre difficile, Gullickson s'est bien ressaisi avant d'être remplacé par Wallace Johnson à titre de frappeur suppléant à la sixième manche.

Cependant, ses coéquipiers ne l'ont guère appuyé à l'attaque. Pour la deuxième fois du match, en sixième reprise, ils ont placé trois coureurs sur les sentiers mais sont retournés au champ bredouilles.

Le début de la rencontre d'hier a été retardé de 65 minutes en raison du mauvais temps. Néanmoins, les joueurs des Expos ne semblaient pas trop s'en plaindre. Pour un Ray Burris a déclaré qu'il serait dommage que les Expos ne puissent aller plus loin cette saison compte tenu de la température plus que propice pour le baseball à ce moment de l'année à Montréal. «Même si nous n'avons pas profité d'un tel climat l'an dernier, notre fin de saison s'est avérée plus agréable», a-t-il mentionné, faisant évidemment allusion à la série de championnat livrée aux Dodgers de Los Angeles par un froid sibérien. Comme tous les joueurs des Expos, le vétéran releveur Woodie Fryman donnera le meilleur de lui-même d'ici l'issue de la campagne, même si il ne croit plus aux chances de championnat.

«Nous avons des chances de remporter nos sept derniers matches, mais je doute que les Cards perdent tous ceux qui leur restent à disputer. Je ne souhaite qu'une chose. Que l'on termine la campagne en beauté et que l'on reparte du bon pied l'an prochain après quelques mois de réflexion!

«C'est pour ça, dit-il, que j'aime bien un gars comme Guy Carbonneau. Il a une bonne attitude. Lui et Dan Daoust compétitionnent avec Doug Wickenheiser pour un poste au centre mais ils montrent qu'ils veulent travailler. Tu vois ça tout de suite...»

Si Carbonneau est un peu le protégé de Tremblay (il a joué à Chicoutimi...), Réjean Houle est son meilleur ami et il ne craint pas de prêcher en sa faveur.

«Si le Canadien ne protège pas Réjean Houle, dit-il, ce sera une vraie disgrâce. Et je ne dis pas ça parce que c'est mon ami, mais parce que c'est un joueur très versatile qui peut encore rendre de grands services à l'équipe. Mais je suis sûr qu'il va être protégé...»

Tremblay croit que Houle a d'autant sa place pour deux raisons: à une époque où tant de nouveaux-venus surgissent dans l'alignement, «il faut un bon mélange de jeunes et de vétérans», estime-t-il.

Deuxièmement, le Canadien n'aura pas à sacrifier mer et monde pour protéger Houle. «Je ne dis pas s'il fallait choisir entre lui et Carbonneau, par exemple», explique-t-il.

Houle devra être préféré à des joueurs comme Bill Kitchen, Jeff Brubaker et Yvan Joly.

«J'ai déjà prévenu Réjean que si je croyais qu'il n'était plus capable d'aider l'équipe, je serais le premier à lui dire. Parce qu'il est mon ami. Mais il a montré à l'entraînement ce qu'il était capable de faire».

Depuis trois matches, alors que les trois du Canadien se dessinent de plus en plus, Houle et Tremblay ont été réunis à Pierre Mondou et ont instantanément connu du succès.

«On aime ça jouer ensemble», a admis Tremblay, qui a ajouté avoir volontairement refusé de «partir en peur» au début du camp.

Après tout, c'est maintenant un vétéran assuré de son poste. Et un compteur de 30 buts.

chronique sportive

Gentleman Jim, un homme profondément déçu

par Richard Milo

«Quand je suis entré à l'hôpital, l'équipe n'était qu'à deux parties et demie des Cards de St. Louis. À mon retour, quatre jours plus tard, le recul était de six parties et demie...»

Jim Fanning s'explique, calmement, même s'il est évident, à le voir s'inquiéter de tout et de rien, échappant même ses lunettes au fil de l'entrevue, qu'il termine la saison la déception dans l'âme, avec les nerfs à fleur de peau.

Dimanche, après la défaite de 3-0, il aurait refusé de répondre aux questions des journalistes attachés à la couverture régulière, se réfugiant sous la douche lorsqu'un confrère lui a demandé pourquoi il avait vu son bureau, après deux minutes de silence.

Mais hier, réaffirmant que les journalistes sont toujours les bienvenus dans son bureau, Fanning s'est excusé après la saison intolérable que la presse, mais aussi les joueurs, lui ont fait subir.

«Des noms. Donnez-moi des noms, a-t-il demandé à Jean-Paul Sarault, il y a quelques jours. S'il est vrai que vous rapportez des commentaires émanant du vestiaire, alors dites-les à vos lecteurs, au lieu d'affirmer, sous l'anonymat du «off the records», que l'on conteste mon leadership...»

Warren Cromartie, Woodie Fryman, d'autres vétérans tels Chris Speier n'hésitent pas depuis le début de l'année à remettre sa compétence en question. Dans l'enclos des releveurs, dans l'abri, dans le vestiaire, partout lorsque l'occasion s'y prête, l'esprit est à la contestation du travail de Fanning, l'homme de confiance de John McHale.

Fanning ne le cache pas. Il aurait aimé réussir, relever pleinement le défi en remportant le championnat de la section Est. Mais sans deuxième but de calibre majeur en début de saison, sans un meilleur jeu d'ensemble, à l'offensive, à la défensive, au monticule, les Expos n'aspirent plus qu'au deuxième rang, en 1982.

«Pour le moment, il importe de finir deuxième, et c'est la raison pour laquelle je fais confiance à nos réguliers, plutôt qu'à des jeunes, tels Bryan Little, dit-il. L'an prochain, ce Little jouera régulièrement advenant une blessure à Chris Speier (ou un échange...) Lui et Gates (Mike) ont prouvé leur valeur cette saison. Gates aura été, comme Little, victime des circonstances à l'arrivée de Doug Flynn.»

Refusant de blâmer ses joueurs, allant même jusqu'à défendre la nonchalance de Tim Raines en invoquant la guigne qui s'acharne sur un joueur à sa deuxième saison — comme plusieurs, il croyait réussir aussi bien qu'à sa première saison sans effort — Fanning accepte l'échec en gentlemén qu'il est et qu'il sera toujours malgré l'adversité, la contestation et les manchettes.

«Ce matin, j'ai rencontré des amis qui m'ont demandé quel était le pointage final du match de dimanche. Et pourtant, ils on lu les journaux, de dire Fanning, «l'arrogance» Fanning si l'on doit se fier aux manchettes d'hier...

Jim, il est vrai, a évité la presse, samedi. Et dimanche, après avoir expliqué qu'il lui était déjà arrivé de vider son bureau, en saison, il a confié que seules des raisons personnelles (ce n'est pas de vos affaires, a-t-il dit) l'ont incité à quitter plus tôt que prévu.

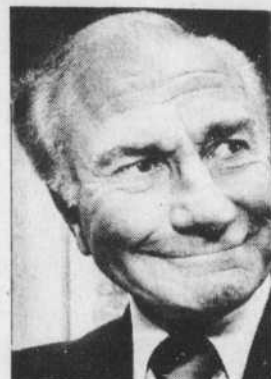
«De toute façon, certains journalistes ne viennent me voir qu'à la suite d'une défaite. Or, comme les Expos l'ont emporté samedi, il y a lieu de croire qu'ils ne se seraient pas présentés...»

Fanning, dont les remarques trahissent cependant de l'amertume et de la frustration, remet dont la monnaie de leur pièce, gentiment, à ceux qui le méritent. Mais s'il l'avait fait plus tôt, s'il avait agi à la Dick Williams plutôt qu'en gentlemén cette saison, il n'aurait peut-être pas eu à subir seul, sans l'appui de plusieurs joueurs, la pression d'une saison en dents de scie.

Peu importe Fanning, les statistiques ronflantes des joueurs, les Expos de 1982 n'ont pas offert un rendement constant, jouant souvent sans conviction ni motivation. Et Fanning, le gérant de l'équipe, que Chris Speier voulait même congédier si l'équipe ne jouait pas pour une moyenne de 500 en Californie, après la pause du match des étoiles, ne constitue pas le seul coupable.

Le coupable, ce n'est pas Fanning. Ce sont les joueurs, les Cromartie et ses amis qui ont constamment remis le leadership de Fanning en question, comme s'il importait de prouver, même au prix d'un championnat, que la direction a commis une erreur en confiant les guides au vice-président de la concession.

P.S. Fanning ne prendra pas de vacances. Il quittera à destination de la Floride à la fin de la saison pour participer à la ligue de perfectionnement des recrues.



Jim Fanning

BASEBALL

Ligue Nationale

Dimanche
Pittsburgh 3, Montréal 0
New York 6, Philadelphie 4
Chicago 6, St-Louis 1
San Diego 3, Cincinnati 0
Houston 4, Cincinnati 0
San Francisco 3, Los Angeles 2

Hier
St-Louis 4, Montréal 2
New York 4, Pittsburgh 1
Chicago 8, Philadelphie 1
Cincinnati 4, Los Angeles
Houston à San Diego
Atlanta à San Francisco

Aujourd'hui
St-Louis, Forsch (14-9) à Montréal, Rogers (17-8), 19 h 35
Pittsburgh, Candelaria (13-7) à New York, Lynch (3-6), 19 h 35

Chicago, Bird (9-12) à Philadelphie, Christenson (8-10), 19 h 35
Houston, Knepper (5-13) à San Diego, Lollar (14-9), 22 h 05
Cincinnati, Pastore (8-10) à Los Angeles, Welch (15-10), 22 h 35

Atlanta, Perez (2-4) à San Francisco, Laskey (12-11), 22 h 35

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)
pb cs moy.
Oliver, MI 590 199 .337

Les frappeurs
(Partie d'hier non comprise)
pb cs pp cc moy.
Blackwell 42 8 3 0 180
Carter 528 156 94 29 295
Gromartie 484 125 60 14 258
Dawson 579 173 78 21 299
Flynn 168 45 15 0 268
R. Johnson 22 5 2 0 227
W. Johnson 54 11 2 0 204
Little 31 8 3 0 258
Miles 67 12 2 1 224
Norman 67 14 7 2 209
Oliver 590 199 17 22 337
Phelps 6 2 0 0 333
Phillips 7 1 1 0 143
Raines 621 171 39 3 275
Speier 512 133 60 7 260
Wallach 567 153 89 24 270
White 115 28 13 2 244
Youngblood 86 16 8 0 186

Buts volés: Raines, 74; Dawson, 38; Wallach, 5; Oliver, 5; W. Johnson, 4; Cromartie et White, 3; Carter, Little et Youngblood, 2; Speier, 1.

Les lanceurs
g-p vs ml reb mpm
Burris 4-14 121.1 63 54 4.67
Fryman 8-4 64.2 23 41 4.04
Gullickson 12-12 222.1 88 151 3.57
Lee 12-10 172.2 60 114 3.14
Lerch 2-0 23.2 9 4 3.42
Reardon 7-3 104.2 24 3 2.07
Rogers 17-4 258 69 164 2.41
Sanderson 12-12 219 84 155 3.45
Schatzeder 0-2 33 14 13 3.82
Smith 2-3 74.1 33 45 4.01

Parties sauvées: Reardon, 25; Fryman, 2; Smith, 3; Burris, 2.

Points produits: McCrae, Kansas City, 126; Cooper, Milwaukee, 115.

Buts volés: Henderson, Oakland, 125; Garcia, Toronto, 52.

Lanceurs: Palmer, Baltimore, 15-4, 789, 3.09; Vuckovich, Milwaukee, 15-5, 783, 3.24.

Circuits: Thomas, Milwaukee, 39; Winfield, New York, 36; Re. Jackson, Californie, 36.

Points produits: McCrae, Kansas City, 126; Cooper, Milwaukee, 115.

Buts volés: Henderson, Oakland, 125; Garcia, Toronto, 52.

Lanceurs: Palmer, Baltimore, 15-4, 789, 3.09; Vuckovich, Milwaukee, 15-5, 783, 3.24.

Circuits: Thomas, Milwaukee, 39; Winfield, New York, 36; Re. Jackson, Californie, 36.

Points produits: McCrae, Kansas City, 126; Cooper, Milwaukee, 115.

Buts volés: Henderson, Oakland, 125; Garcia, Toronto, 52.

Lanceurs: Palmer, Baltimore, 15-4, 789, 3.09; Vuckovich, Milwaukee, 15-5, 783, 3.24.

Circuits: Thomas, Milwaukee, 39; Winfield, New York, 36; Re. Jackson, Californie, 36.

Points produits: McCrae, Kansas City, 126; Cooper, Milwaukee, 115.

Buts volés: Henderson, Oakland, 125; Garcia, Toronto, 52.

Lanceurs: Palmer, Baltimore, 15-4, 789, 3.09; Vuckovich, Milwaukee, 15-5, 783, 3.24.

Circuits: Thomas, Milwaukee, 39; Winfield, New York, 36; Re. Jackson, Californie, 36.

Points produits: McCrae, Kansas City, 126; Cooper, Milwaukee, 115.

Buts volés: Henderson, Oakland, 125; Garcia, Toronto, 52.

Lanceurs: Palmer, Baltimore, 15-4, 789, 3.09; Vuckovich, Milwaukee, 15-5, 783, 3.24.

Circuits: Thomas, Milwaukee, 39; Winfield, New York, 36; Re. Jackson, Californie, 36.

Points produits: McCrae, Kansas City, 126; Cooper, Milwaukee, 115.

Buts volés: Henderson, Oakland, 125; Garcia, Toronto, 52.

Lanceurs: Palmer, Baltimore, 15-4, 789, 3.09; Vuckovich, Milwaukee, 15-5, 783, 3.24.

Circuits: Thomas, Milwaukee, 39; Winfield, New York, 36; Re. Jackson, Californie, 36.

Points produits: McCrae, Kansas City, 126; Cooper, Milwaukee, 115.

Buts volés: Henderson, Oakland, 125; Garcia, Toronto, 52.

Lanceurs: Palmer, Baltimore, 15-4, 789, 3.09; Vuckovich, Milwaukee, 15-5, 783, 3.24.

Circuits: Thomas, Milwaukee, 39; Winfield, New York, 36; Re. Jackson, Californie, 36.

Tremblay fait campagne en faveur de Houle

«C'est un camp d'entraînement bizarre», reconnaît Mario Tremblay qui, à 26 ans seulement, entreprend une neuvième saison dans l'uniforme bleu, blanc, rouge. Mais c'est la première fois qu'il rencontre autant de nouveaux venus.

«Par le passé, nous étions toujours le même groupe et tous les postes étaient pratiquement assurés, dit-il. Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

«Il faut que les nouveaux s'adaptent et nous, les vétérans, avons une responsabilité à cet égard. Tu regardes autour de toi, et c'est différent... On ne sait pas la façon dont ces nouveaux joueurs vont réagir, tant sur la glace qu'à l'extérieur de la patinoire. Mais je pense que les vétérans font des efforts pour les aider».

«Quand je suis arrivé avec le Canadien, j'évoluais dans le

sillon de joueurs comme Lemaire, Cournoyer, Savard, Lapointe, qui m'ont inculqué le désir de gagner. Aujourd'hui, c'est moi qui suis à leur place, non pas que je me compare à eux comme joueur, mais j'ai les mêmes responsabilités. C'est bien plaisant...»

Pour Tremblay, qui évolue dans le giron de la sainte flanelle depuis son arrivée d'Alma, d'abord avec le Junior de Montréal, puis avec le Canadien, sa responsabilité première est de donner l'exemple du désir de vaincre. «Le Canadien, estime-t-il, n'accepte pas d'esprit défaitiste.

«C'est pour ça, dit-il, que j'aime bien un gars comme Guy Carbonneau. Il a une bonne attitude. Lui et Dan Daoust compétitionnent avec Doug Wickenheiser pour un poste au centre mais ils montrent qu'ils veulent travailler. Tu vois ça tout de suite...»

Si Carbonneau est un peu le protégé de Tremblay (il a joué à Chicoutimi...), Réjean Houle est son meilleur ami et il ne craint pas de prêcher en sa faveur.

«Si le Canadien ne protège pas Réjean Houle, dit-il, ce sera une vraie disgrâce. Et je ne dis pas ça parce que c'est mon ami, mais parce que c'est un joueur très versatile qui peut encore rendre de grands services à l'équipe. Mais je suis sûr qu'il va être protégé...»

Tremblay croit que Houle a d'autant sa place pour deux raisons: à une époque où tant de nouveaux-venus surgissent dans l'alignement, «il faut un bon mélange de jeunes et de vétérans», estime-t-il.

Deuxièmement, le Canadien n'aura pas à sacrifier mer et monde pour protéger Houle. «Je ne dis pas s'il fallait choisir entre lui et Carbonneau, par exemple», explique-t-il.

Houle devra être préféré à des joueurs comme Bill Kitchen, Jeff Brubaker et Yvan Joly.

«J'ai déjà prévenu Réjean que si je croyais qu'il n'était plus capable d'aider l'équipe, je serais le premier à lui dire. Parce qu'il est mon ami. Mais il a montré à l'entraînement ce qu'il était capable de faire».

Depuis trois matches, alors que les trois du Canadien se dessinent de plus en plus, Houle et Tremblay ont été réunis à Pierre Mondou et ont instantanément connu du succès.

«On aime ça jouer ensemble», a admis Tremblay, qui a ajouté avoir volontairement refusé de «partir en peur» au début du camp.

Après tout, c'est maintenant un vétéran assuré de son poste. Et un compteur de 30 buts.

La LCF à NBC

Plus populaire que le Super Bowl

NEW YORK (AP) — Les reportages télévisés dimanche par le réseau américain NBC de deux matches de la ligue Canadienne de football ont obtenu une plus grande cote d'écoute dans les trois plus grandes villes américaines que la reprise présentée par le réseau CBS du Super Bowl 1982, ont révélé les sondages Neil-

Toutefois ces cotes d'écoute sont encore très loin de la présentation des matches de la Ligue Nationale de football. De nombreux Américains, privés de leur football domini-

cal à cause de la grève des joueurs de la LNF, ont regardé sur le réseau NBC la télédiffusion de la partie entre les Eskimos d'Edmonton et les Stampeders de Calgary, un match sans grand intérêt, à l'indiqué Merlin Olsen, un des analystes à ce réseau. Le vrai test viendra la semaine prochaine quand le réseau américain transmettra le match des Roughriders de Saskatchewan et des Stampeders de Calgary du stade Taylor à Regina, a ajouté l'ex-joueur défensif des Rams de Los Angeles.

HOCKEY

Ligue Nationale

Dimanche
Boston 7, Islanders NY 0
Minnesota 3, Chicago 2
Edmonton 8, Toronto 3
Rangers NY 3, Hartford 2
Pittsburgh 6, Washington 6
Winnipeg 3, St-Louis 1

Hier
Edmonton c. Calgary
Philadelphie c. New Jersey
Québec c. Toronto

Ce soir
Winnipeg c. Vancouver
Philadelphie c. Islanders NY
Québec c. Detroit
St-Louis c. Los Angeles
Buffalo c. Boston
Rangers NY c. Minnesota

Ligue Majeure du Québec
Dimanche
T.-Rivières 8, Chicoutimi 7

Drummondville 10, Québec 3
Hull 17, Granby 5
Shawinigan 8, St-Jean 3
Verdun 13, Longueuil 5

Hier
Drummondville 3, Laval 7

Ce soir
Shawinigan à Longueuil

Ligue Collégiale AAA
Dimanche
Dawson 4, Thetford 2
St-Hyacinthe 9, St-Georges 3
St-Louis 6, St-Jérôme 4
Limoulu 6, Victoriaville 5

Vendredi
St-Hyacinthe à Thetford
Dawson à Limoulu
St-Jérôme à St-Georges
St-Donat à Victoriaville

Section Robert Label
p g p n bp bc pts
VERDUN 5 4 1 0 38 20 8
LAVAL 5 4 1 0 23 16 8
LONGUEUIL 4 3 1 0 25 26 6
HULL 5 2 3 0 35 29 4
SAINT-JEAN 4 1 3 0 15 25 2
GRANBY 5 1 4 0 21 39 2

Section Frank Dillo
DRUMMONDVILLE 6 4 2 0 34 30 8
SHAWINIGAN 5 4 1 0 26 20 8
QUÉBEC 5 2 3 0 27 28 4
TROIS-RIVIÈRES 5 2 3 0 25 27 4
CHICOUTIMI 5 1 4 0 24 33 2

CARDS (4)

Hier: 2b 4 0 1 0
Oberkl: 3b 3 1 3 0
Khrndz: 1b 4 0 0 0
Iorg: cg 3 1 1 1
Landrm: cg 1 0 0 0
Sutter: l 0 0 0 0
DPorter: r 3 1 0 0
McGee: cg 3 1 1 3
Green: cd 3 0 0 0
Osmth: ac 4 0 0 0
LaPoint: l 2 0 0 0
Bair: l 1 0 0 0
LoSmith: cg 0 0 0 0
Total 31 4 6 4

St-Louis 400 000 000-4
Montréal 010 000 100-2
D.J. - Montréal 1 LGB - St-Louis 4, Montréal 11-25 - Oberkl: Speier - C - McGee (4), Wallach (5)

St-Louis ml cs p m bb rb
LaPoint 6, 9-3 5 2 3 6 1 1 4 3
Sutter 1 2 3 1 1 0 0 0
Sutter 5, 26 1 2 3 0 0 0 0 1

Montréal: 12-13 6 5 4 4 3 1
Gullickson P, 12-13 2 1 0 0 1 1
Fryman 1 0 0 0 0 0 0 0
Reardon 1 0 0 0 0 0 0 0

Atteint - Oliver par LaPoint, Phelps par Bair. 0-2 27. A-20.175.

EXPOS (2)
Hien: 2b 4 0 1 0
Oberkl: 3b 3 1 3 0
Khrndz: 1b 4 0 0 0
Iorg: cg 3 1 1 1
Landrm: cg 1 0 0 0
Sutter: l 0 0 0 0
DPorter: r 3 1 0 0
McGee: cg 3 1 1 3
Green: cd 3 0 0 0
Osmth: ac 4 0 0 0
LaPoint: l 2 0 0 0
Bair: l 1 0 0 0
LoSmith: cg 0 0 0 0
Total 31 4 6 4

St-Louis 400 000 000-4
Montréal 010 000 100-2
D.J. - Montréal 1 LGB - St-Louis 4, Montréal 11-25 - Oberkl: Speier - C - McGee (4), Wallach (5)

St-Louis ml cs p m bb rb
LaPoint 6, 9-3 5 2 3 6 1 1 4 3
Sutter 1 2 3 1 1 0 0 0
Sutter 5, 26 1 2 3 0 0 0 0 1

Mon

La responsabilité d'Israël

DEPUIS sa naissance, l'État d'Israël a su rassembler ses enfants aux heures des «durs nécessités» dans une remarquable et souvent déroutante unité. Fut-ce au risque de passer la mesure, ces enfants du pays nouveau et ceux de la diaspora millénaire recouraient à l'anathème s'il s'agissait de défendre l'action du gouvernement national mise en cause par des observateurs même sympathiques à l'existence et à l'avenir de l'État juif.

Sensibles jusqu'à l'injustice à la moindre critique, défenseurs quasi inconditionnels du déroulement des projets israéliens, ces derniers chargeaient vite et fort. Dans les premières semaines de la guerre du Liban, ce recours à la méthode du pour ou contre, à l'intérieur d'Israël et dans le monde, a sévi de nouveau mais cette fois d'une façon moins efficace à mesure que le dessein de l'équipe Begin-Sharon plongeait le Liban et le monde dans une guerre d'envergure. Au sein même de l'armée israélienne, l'unité se fissura.

La farouche détermination de Jérusalem isolait progressivement Israël dans la communauté internationale. Aucune cause, si fondée soit-elle, ne saurait justifier les attaques contre des civils, nulle part au monde. La prose moralisatrice, le recours au concept de statut différent, à l'Histoire même la plus effroyable ne créait plus au sein de la communauté juive, l'adhésion traditionnelle. Les massacres de Chatila et de Sabra l'ont fait basculer.

Où qu'ils soient dans le monde, les Israéliens de nationalité ou d'appartenance, les amis d'Israël, sont aujourd'hui divisés.

Quand le président d'Israël, des parlementaires israéliens de la majorité, des membres du conseil des ministres, une presse quasi unanime, des dizaines de milliers de citoyens réclament une véritable enquête sur les événements tragiques de Beyrouth et exigent que toute la lumière soit faite sur ces heures interminables de tuerie, on ne saurait réduire tous ces intervenants à des antisémites irréductibles. La proposition est absurde à sa face même.

L'essentiel est de savoir si oui ou non le haut commandement militaire israélien connaissait les opérations d'extermination poursuivies contre des populations civiles dans les camps palestiniens de la capitale libanaise. L'essentiel est de savoir si le ministre de la Défense, M. Ariel Sharon, et le chef du gouvernement, M. Menachem Begin, en étaient informés et dans quels termes et à quel moment.

La responsabilité d'Israël dans ces massacres ne doit pas rester une donnée ambiguë. Seule une enquête conduite avec des moyens considérables tant au niveau de la crédibilité qu'à celui des pouvoirs publics satisfait aux exigences de la communauté internationale et d'un nombre grandissant d'Israéliens.

Ce crime contre l'humanité est intolérable. Déjà les versions successives en provenance de Jérusalem alimentent les doutes les plus sérieux. Ces massacres se sont produits à Beyrouth-Ouest dans des secteurs occu-

pés par l'armée israélienne. Ces massacres se sont produits durant plusieurs heures. Après avoir décliné toute responsabilité, les autorités israéliennes ont implicitement admis que des officiers israéliens avaient coordonné l'entrée des milices chrétiennes dans les camps et qu'elles avaient eu une certaine connaissance des activités s'y déroulant.

Rien ne doit être épargné pour que la vérité soit publiquement établie. Le gouvernement Begin ne peut espérer garder le pouvoir, gouverner comme si ces massacres n'avaient pas eu lieu et les faire oublier. Dans les ghettos palestiniens de Beyrouth, des actes de barbarie, des massacres sans nom ont été commis. Tout gouvernement, tout homme politique qui y aurait consenti, doit être déchu et traité comme criminel. Cependant si une enquête satisfaisante établissait la non-responsabilité des dirigeants israéliens, ce verdict serait reçu avec soulagement partout dans le monde.

Dans l'intervalle, MM. Begin et Sharon devraient se mettre en disponibilité et momentanément se retirer des fonctions qui sont les leurs. Dans la mesure où on peut le vérifier à distance, voilà ce que réclament des Israéliens en grand nombre bouleversés par les effets voulus ou mal contrôlés d'une logique guerrière.

Cette dernière a fait trop de victimes déjà au Liban et partout dans le monde. En effet, ses excès sur le terrain des affrontements et sur celui d'une rhétorique toujours excessive éloignent d'Israël ceux qui lui accordaient spontanément leur appui et leur sympathie. Israël ne pourra imposer sa conception de l'ordre, de la stabilité et de la paix dans cette région du monde contre tous ses adversaires et tous ses amis. Puissance militaire sans équivalent au Proche-Orient, l'État juif n'aura pas su éviter les pièges de la supériorité technique. Washington a connu la même expérience au Vietnam et en Iran. Les ingrédients de la paix échappent au déploiement agressif et massif de l'armement. Une ou des erreurs deviennent le signe de ralliement de tous ceux qu'effraient l'abus de la force et la logique de la destruction.

On doit souhaiter que les événements de Sabra et de Chatila inaugurent une ère de plus grande liberté dans le dialogue entre juifs et non juifs au sujet d'Israël et des Palestiniens. S'opposer à telle politique du gouvernement d'Israël ne devra plus jamais être identifiable à une forme déguisée d'antisémitisme. Qu'il ait fallu les massacres de Beyrouth pour établir ces faits constitue une véritable tragédie.

Hier encore, dans le mensuel Jonathan, on s'en prenait au DEVOIR pour avoir fait ce que tous les journaux du monde ont fait depuis des semaines, soit consacrer à la guerre du Liban l'espace que son importance justifiait. Nous n'avons pas inventé cette guerre ni les massacres de Sabra et de Chatila. C'est ce genre de littérature et ce formidable abus que défiait dans les rues de Tel-Aviv la démocratie israélienne malade d'une guerre insensée.

Jean-Louis ROY

Pour le bien de l'enfant

À l'aube du grand affrontement entre le gouvernement et la Centrale de l'enseignement du Québec, les citoyens auront pu trouver dans les propos respectifs de MM. Camille Laurin et Yvon Charbonneau un grand motif de consolation. Les deux s'entendent enfin sur l'objectif à poursuivre: la qualité de l'éducation. On verra bien, à l'usage, si ce beau principe a quelque chance de s'incarner dans la réalité.

M. Laurin veut d'abord que le régime pédagogique adopté en février 1981 par le gouvernement, prime sur les conventions collectives. Il représente, dit-il, l'expression du «contrat social» en matière d'éducation, «le noyau essentiel à préserver».

On est forcément d'accord avec un tel principe. Par contre on voit mal pourquoi il faudrait en faire un absolu. Un régime pédagogique a forcément des incidences sur les conditions de travail. C'est précisément l'objectif de la négociation collective que de les déterminer. Le langage absolutiste du ministre est quelque peu agaçant. Les «contrats sociaux» n'ont rien d'immortel comme le montre l'histoire.

L'objectif du ministre de redéfinir la tâche de l'enseignement de façon globale «sans minutage, ni cloisonnement» entraîne par ailleurs notre pleine adhésion. En se laissant, au fil des ans, entraîner dans le modèle industriel du travail, la profession s'est fait dans l'opinion publique un tort considérable. On a voulu avec raison contrer les abus de l'époque où l'enseignement était une bonne œuvre, une vocation à laquelle il fallait tout sacrifier. Ce temps est révolu. Il faut maintenant refaire l'équilibre. Les chefs syndicaux ont toujours

prétendu que ces règles mécaniques n'empêchaient nullement les enseignants d'être disponibles et même généreux. L'expérience a montré qu'ils avaient trop souvent un effet non seulement dissuasif mais démobilisateur.

Les enseignants s'inquiéteront sans doute davantage de l'accroissement de leur charge de travail et du temps de disponibilité à l'école qu'on leur propose. La convention en vigueur avait permis de diminuer progressivement à 22 heures le «temps maximum individuel» de la charge d'enseignement au primaire. On propose de l'augmenter à 24 heures. Surtout, c'est là que l'on risque de bouleverser le plus les bonnes habitudes, on demande une présence effective de 27 heures à l'école. Actuellement, on exige seulement une «disponibilité» de 27 heures auprès de la commission.

Cette mesure devrait notamment faciliter les rencontres après la classe entre les enseignants et les élèves surtout ceux qui en ont le plus besoin. Le Conseil supérieur de l'éducation le rappelle justement en avril dernier: «Les élèves qui éprouvent des difficultés d'ordre pédagogique sont les plus sensibles à la disponibilité et à la compréhension que leur témoignent les enseignants». Pourtant, notait aussi le Conseil, «plus d'un élève sur quatre doit renoncer à l'aide d'un enseignant».

On entend aussi régler par la négociation le problème des règles d'affectation et de mutation. Actuellement, il suffit qu'un poste se libère dans une école pour que l'on assiste au phénomène du «bumping», le plus ancien déplaçant le moins ancien et ainsi de

suite. Des équipes se voient ainsi sérieusement déséquilibrées. Le gouvernement a raison de proposer une solution à ce problème. On espère que les enseignants collaboreront pleinement à la trouver.

Le gros de la bataille risque cependant de se faire autour du problème de la mise en disponibilité des enseignants. M. Charbonneau a été clair à ce sujet: «Nous défendons en priorité, notre droit à un emploi stable et utile». Le gouvernement, lui, propose, une mobilité plus grande des enseignants et une réduction du salaire et de la tâche des enseignants mis en disponibilité. Après deux ans, un enseignant recevrait 50% de son salaire et travaillerait à demi-temps. Le gouvernement estime que, dans la conjoncture économique actuelle, il n'a plus les moyens de payer entièrement le coût de la sécurité d'emploi. On n'éprouve aucune peine à le croire. Il nous paraîtrait donc juste, malgré les inconvénients indéniables que des individus pourraient subir, que les enseignants acceptent une mobilité plus grande.

Un premier examen des demandes gouvernementales mène donc à la conclusion que les objectifs poursuivis sont, dans l'ensemble, hautement défendables. Les moyens proposés pour les atteindre semblent généralement justifiés. Il faudra cependant, avant de conclure trop péremptoirement, connaître plus à fond le point de vue syndical sur la question. On souhaite surtout, comme les parties en ont en principe convenu, que le débat se fasse davantage en fonction de la qualité de l'éducation que de la thèse des droits acquis.

Jean-Pierre PROULX

Pour relever l'ultimatum

La plupart des journaux au Canada ont cessé d'être parmi les principaux belligérants de l'arène politique. Ils s'y retrouvent parfois en plein centre lors de révélations explosives, mais le plus souvent, ils s'en tiennent aux commentaires éditoriaux. Le public les voit d'abord comme les témoins et les messagers de l'actualité politique. D'autres pays peuvent avoir des traditions différentes, mais chez nous le régime actuel de la presse est perçu comme un élément de l'équilibre social et des libertés démocratiques.

Non sans quelque paradoxe, le gouvernement libéral qui voit une menace à la démocratie dans les chaînes de presse, pousse maintenant les journaux à se départir de leur relative objectivité et à entrer dans la lutte politique au même titre que les partis ou d'autres groupes de pression. En effet, le ministre chargé d'appliquer le rapport Kent, M. James Fleming, vient de réitérer l'ultimatum de son gouvernement aux journaux. Pliez-vous aux mesures envisagées par Ottawa, leur dit-il, ou bien vous y serez contraint de toute manière par voie législative.

M. Fleming accuse les journaux d'être en conflit structurel d'intérêts puisqu'ils prétendent rester un service public en même temps qu'ils poursuivent aussi un profit commercial. Les médias écrits, vivement opposés aux mesures gouvernementales, vont-ils, pour se défendre, tomber dans le travers que leur reproche le ministre et sembler faire passer leur profit avant le service de la liberté d'expression?

Les journaux ont raison de rejeter les mesures envisagées par Ottawa. La loi proposée ne ferait renaître aucun des quotidiens qui ont été fermés ces dernières années. Elle n'empêcherait pas davantage la disparition d'autres médias écrits à l'avenir. Ses interdictions n'entraîneraient en rien le démantèlement des chaînes visées. Un nouveau conseil de presse laisserait sans remède les vrais problèmes professionnels de cette industrie. Enfin, ce n'est pas avec des subventions fédérales qu'on pourra corriger les lacunes de la presse canadienne dans les régions du pays et à l'étranger.

Non seulement les moyens proposés par Ottawa ne sont-ils pas valables, mais les motifs du gouvernement libéral soulèvent à juste titre une profonde appréhension. Le ministre se porte à la défense d'un public laissé sans autre protection; et il invoque pour cette noble cause des précédents établis dans la législation étrangère. Mais M. Fleming ne saurait faire oublier les pratiques de son gouvernement, qui saupoudrent ses annonces dans des périodiques dont l'apport démocratique n'est pas toujours évident. Il ne peut non plus cacher les machines de propagande qu'il a mises sur pied à grand frais et dont le caractère massif et manipulateur n'a rien à envier aux systèmes totalitaires.

Le «monstre» fédéral lui-même n'est présentement contrebalancé par aucune autre puissance. En s'en prenant à des organisations transcanadiennes de presse sous prétexte de liberté locale, il

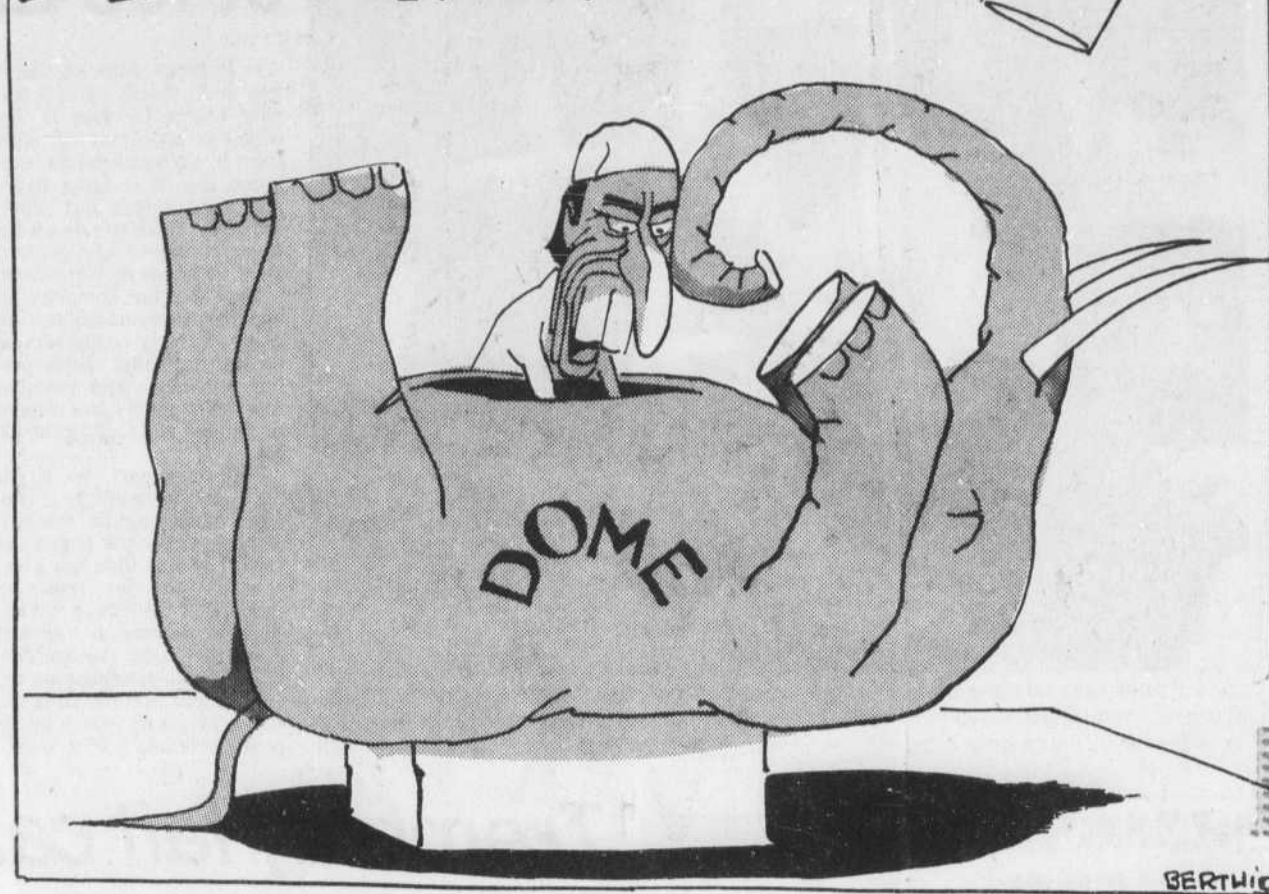
aggraverait peut-être la situation faite aux libertés politiques au Canada, du moins quant au pouvoir fédéral. Cela est particulièrement flagrant déjà dans la presse électronique, où une nuée de petits postes locaux ne favorisent guère les intérêts des simples citoyens, alors que les chaînes nationales encouragées par la politique fédérale ne commentent que timidement à oser contredire le gouvernement.

Dans l'épreuve de force inédite qui s'annonce, les journaux ne doivent pas s'en tenir, par exemple, aux conférences acédules comme celle que vient de servir au régime Trudeau le publisher du *Globe and Mail*. Ils ne pourront non plus consacrer à ce débat où ils sont directement en cause une importance qui en vienne à laisser dans l'ombre d'autres questions d'intérêt public. En fait, l'occasion est parfaite de démontrer au gouvernement et aux citoyens du pays que la presse sait relever, par façon très professionnelle, et fort peu partiale, un défi du genre.

La couverture des affaires gouvernementales à Ottawa ne serait pas un mauvais chantier où entreprendre des réformes en vue d'assurer une plus grande diversité de l'information. Ainsi, au lieu de laisser des centaines de journalistes se faire chaque jour l'écho des mêmes messages programmés par le gouvernement, une mise en commun et une nouvelle répartition des ressources rédactionnelles permettrait peut-être de donner une image plus complète des activités du pouvoir fédéral au Canada et à l'étranger.

Jean-Claude LECLERC

L'INTERVENTION DU Dr TROMPE-LA-MORT



LETRES AU DEVOIR

■ Inconscience ou calcul?

Nous attendons avec l'impatience l'explication que LE DEVOIR voudra bien donner pour sa représentation de la communauté palestinienne d'Ottawa à travers une photo en première page du journal de samedi dernier.

En effet, plusieurs questions s'imposent: quel rapport peut-il y avoir entre la réalité des charniers de Beyrouth et l'association d'une telle photo avec l'inconscience de votre commentaire...? Et ceci en dehors de toute considération politique.

Cette photo montrait un enfant cherchant son père en prière dans une mosquée. Est-ce la seule vision que l'on puisse donner d'une prière musulmane?

«Cet enfant est en peine pour retrouver son père.» Est-ce que sincèrement, une dizaine de posterieurs est censée représenter l'ampleur de la foule qu'il y avait à cette prière en mémoire des victimes des massacres? Mais peut-être LE DEVOIR voulait-il dire que cet enfant avait bien du mal à reconnaître le posterieur de son père! Tentait-on de rivaliser avec le journal *Hara-Kiri*? Dans ce cas, un commentaire du genre: «En réponse aux charniers, les Palestiniens montrent leur... à Sharon et Begin» aurait été de meilleur goût. N'est-ce pas de l'inconscience que de faire un parallèle d'un enfant cherchant son père dans une mosquée avec les recherches qui continuent de s'effectuer dans les charniers?

Mais peut-on vraiment parler d'inconscience, puisque dans un journal tout est étudié au millimètre près pour frapper l'opinion publique?

En regard de la responsabilité que vous portez face à l'information et l'opinion publiques, nous osons espérer une réponse de votre part, si tant il y ait une réponse valable. Et pour terminer cette lettre, nous tenons à préciser qu'une réponse évocant un éventuel puritanisme de notre part serait fort malhonorable.

Nadine GUYONNET
Enrique RAMIREZ

Montréal, 26 septembre

■ Anti-sionisme et anti-sémitisme

«Attentat anti-sioniste à Bruxelles!» C'est en substance ce qu'annonce une des manchettes du DEVOIR du 20 septembre. En lisant la nouvelle, on s'aperçoit qu'il s'agit d'un attentat anti-juif, c'est-à-dire un acte de terrorisme prenant pour cible des civils à proximité d'un lieu du culte.

J'en connais plus d'un qui se considèrent anti-sionistes et qui n'acceptent pas que l'on assimile un ignoble attentat terroriste à un acte politique maladroite, sinon malicieusement, étiqueté d'anti-sionisme.

Il me semble que la situation au Moyen-Orient est assez confuse sans ajouter des éléments qui ne peuvent avoir pour autre résultat que de brouiller les cartes davantage. C'est là exactement le genre de mystification sans vergogne que cultivent les ténors du sionisme au Québec, tels Michel Solomon et autres inconditionnels du tandem Begin-Sharon.

Il faut dénoncer une fois pour toutes le mensonge entretenu par ces personnes dont l'objectif est de nous persuader que toute résistance à la tendance impérialiste israélienne est un indice de plus que l'anti-sémitisme n'est pas mort et qu'il ose de nouveau montrer sa vilaine tête.

L'anti-sémitisme n'est pas mort. Il a même horriblement évolué et, comme un monstre bicipède, il se présente sous deux formes: une composante majeure d'un point de vue numérique, soit la discrimination dont souffrent des Arabes partout en Occident, et de façon particulièrement virulente et atroce dans les territoires contrôlés par les Israéliens; et une composante mineure, encore uniquement du point de vue numérique, à savoir le racisme anti-juif qui prévaut, paradoxalement mais effectivement, dans ce même Occident pro-israélien ainsi que dans le bloc «socialiste» sous couvert d'«anti-sionisme». Là, il s'agit dans les faits d'un anti-sionisme «prétexte». Enfin,

les sentiments anti-juifs qui existent parmi les Arabes, similaires aux sentiments que les Juifs réservent aux Allemands.

En attendant le jour où des sionistes réussiront à faire régner à nouveau la conscience juive et la pensée juive parmi les enfants d'Israël, toute personne de bonne foi doit condamner le sionisme tel qu'il se pratique aujourd'hui en Israël (et parmi les Juifs de la diaspora, malheureusement). Hélas, toujours en attendant ce même jour, les cercles vicieux étant ce qu'ils sont, la majorité des Juifs continueront à se dispenser de réfléchir, ce que je leur pardonne moins qu'à d'autres, j'admets mon préjugé, et ils accuseront tous azimuts les anti-sionistes, tout comme la presse dite «pro-arabe» (j'aurais éclaté de rire, sauf que ces temps-ci j'ai de la peine à sourire), et pratiquement le monde entier d'être «anti-sémite» (terme monopolisé, entendez «anti-juif»).

André KHORDOC

Ottawa, 20 septembre

■ Un prix Nobel oublié

Mon fils me demande les motifs qui ont mérité à M. Menachem Begin le prix Nobel de la paix il y a quelques années.

Pas plus que lui je ne m'en souviens, l'honorable récipiendaire nous ayant fourni trop d'occasions depuis lors d'oublier ses mérites passés dans ce domaine.

L.-Henri GARIEPY, m.d.

Montréal, 22 septembre

■ «La plus chaude des erreurs»

Cette lettre est pour répondre à M. André Samuier qui publia une «libre opinion» le jeudi 2 septembre 1982.

Il ne faut pas camoufler sa pensée sous l'anarchisme Proudhon mais bien avouer franchement son choix qui est celui d'un État fort qui met bon ordre au laxisme des hommes d'affaires. Ce n'est pas au plan intellectuel que le choix se pose quand l'éthique et la philosophie économiques sont identiques dans l'«État Total».

Nous voulons une mobilisation totale contre le chômage, contre une jeunesse sacrifiée au laisser-aller économique et idéologique du libéralisme qui ne peut être contré que par un État puissant. Nous voulons un ordre culturel nouveau car les solutions apportées jusqu'ici par M. Samuier, les gouvernements, les économistes, keynésiens ou monétaristes, n'apportent que bruits et fureurs. (Voyez le mal anglais dans les émeutes de rue de 1981 de Brixton et Liverpool).

Nous voulons un État fort sans le socialisme, nous sommes foncièrement anti-communistes. La théorie économique en soi est réductrice car elle se prive de la richesse de la société qui est celle de la masse informée des travailleurs laissés à l'abandon. Nous considérons que l'impuissance intrinsèque du choix entre la bureaucratie et la «Société des élites» — telle que définie par Roger Callois — ne peut se résoudre dans une médiation douce mais dans l'implacabilité des mécanismes correcteurs, le «Total Staat» (Carl Schmitt).

Et pour finir, «L'État — le plus froid des monstres froids, disait, je pense, Proudhon —» sic, doit être entendu correctement: la citation est de Frédéric Nietzsche.

Pierre LEGRAND
Pierre VILLENEUVE

Montréal, 10 septembre

■ Précisions sur le MIM

La présente est pour apporter quelques précisions sur le Mouvement d'intervention mondiale (MIM) à la suite de l'article de Rodolphe Morissette: «Scouts et Guides reçoivent \$390.000 pour promouvoir les langues officielles» publié le lundi 13 septembre 1982.

Effectivement, cet organisme dont je suis membre à son siège social à Roxboro et ne possède pas, jusqu'à présent, de numéro de téléphone.

Les raisons qui expliquent cette situation sont d'ordre financier. En effet, n'ayant pas de permanence ni de local fixe à long terme, l'organisme se doit néanmoins de posséder un siège social dont l'adresse soit stable. La résidence d'un de nos membres fondateurs remplit donc cet office. Le MIM possède cependant un secrétariat temporaire (sis au 4264, rue Saint-Denis) à Montréal, son milieu d'action, ainsi qu'un numéro de téléphone «officiel» (844-0523).

Avec des ressources financières modestes et consacrées à plus de 90% à des appuis à des groupes communautaires du tiers-monde et à la sensibilisation, le MIM opte donc de fonctionner avec les «moyens du bord» en attendant que le besoin se fasse vraiment sentir d'investir dans un local permanent. C'est une question de priorité.

François LORENZETTI
président du mouvement
d'intervention mondiale

Montréal, 13 septembre.

■ Les fermetures d'hôpitaux

En mon nom personnel, j'ai décidé, devant l'absence de réactions officielles à la recommandation faite le 15 juillet dernier par le comité ad hoc du CRSSMM concernant la fermeture du service d'obstétrique et le changement de classe du centre hospitalier Sainte-Jeanne d'Arc, de rendre publiques ces quelques réflexions.

Tout d'abord, il me paraît surprenant que le Dr Louis Lapierre, chef de service à l'hôpital Notre-Dame et vice-président de l'exécutif des médecins à l'hôpital Notre-Dame, assume les responsabilités de président d'un comité du CRSS dont le rôle est de choisir parmi les hôpitaux du Montréal métropolitain lesquels doivent tomber victimes des restrictions budgétaires ministérielles. Il me semble y avoir là un évident conflit d'intérêt entre la charge de président d'un tel comité et la fonction qu'occupe le Dr Louis Lapierre à l'hôpital Notre-Dame, établissement dont les déficits chroniques et la gestion financière font l'objet depuis longtemps de critiques notoire. Personne évidemment ne s'attend à ce qu'un tel président de comité recommande la fermeture de Notre-Dame pour les mêmes raisons qui lui font condamner Sainte-Jeanne d'Arc.

En deuxième lieu, je trouve bien spécieux le découpage de la carte sanitaire du Montréal métropolitain qui consiste à prétendre que l'hôpital Notre-Dame est un hôpital périphérique (d'ici-t-on que le par Lafontaine se situe en banlieue de Montréal?), tandis que Sainte-Jeanne d'Arc dessert soi-disant exclusivement le centre-ville.

Ce genre de découpage ressemble fort aux tours de passe-passe auxquels on assiste lors des remaniements de la carte électorale qui précèdent souvent les scrutins importants et auxquels nous ont plus habitués les politiciens que les sages administrateurs qui s'occupent de la santé et du bien-être de la population de Montréal.

J'espère que ces quelques brèves réflexions éclaireront judicieusement l'opinion de vos lecteurs quant à la fermeture projetée de certains hôpitaux.

Yves KORCAZ M.D.
obstétricien-gynécologue
au centre hospitalier
Sainte-Jeanne d'Arc

Montréal, 22 septembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95,00 par année; six mois, \$50,00; trois mois, \$28,00. À l'étranger: \$105,00 par année; six mois, \$55,00; trois mois, \$30,00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2,10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

Le cégep de demain: comment préparer la relève

par
Gilles Monette

Professeur d'histoire au Cégep du Vieux-Montréal.

PROFESSEUR d'histoire au Cégep du Vieux-Montréal depuis bientôt quinze ans, j'ai senti cette année le pressant besoin de prendre un peu de répit. Non pas une année, ni même une session sabbatique, mais un dégageant de deux cours sur cinq pour la présente session (A-82). Les raisons qui ont motivé ma demande sont si simples qu'elles passeront facilement pour un caprice aux yeux des non-initiés. Après toutes ces années d'un travail pédagogique intense, j'ai accumulé un matériel didactique important et original dans lequel je sens le besoin de mettre de l'ordre avant de

l'offrir à ceux qui, de mes collègues présents ou futurs, voudront l'utiliser ou s'en inspirer. Je ne voyais pas comment je pouvais le faire tout en continuant d'enseigner à temps plein. Or, je me suis vite rendu compte que mon souci professionnel me coûte cher. Un prix que sans doute la plupart de mes collègues ne pourront jamais se payer, ce qui risque de nous priver tous de leur création aussi bien pédagogique que scientifique.

Comme je m'y attendais, je perds non seulement sur le plan monétaire, mais aussi en regard des années d'expérience, de l'ancienneté et des avantages qui s'y rattachent. À la demande d'étaler mon manque à gagner sur toute l'année plutôt que sur une seule session, j'ai essuyé un refus logique puisque cela aurait constitué une avance sur un travail futur, ce que le Collège ne peut pas se permettre. Voilà que je me retrouve avec un salaire réduit de 40% pour toute la session. Sans être une catastrophe, cela me place, je l'avoue, dans une situa-

tion gênante que je n'avais malheureusement pas prévue. Je serais cependant mal venu de me plaindre, d'adresser des reproches ou de rendre qui que ce soit responsable de mon embarras momentané alors que tant de gens vivent dans la précarité qui, elle, frise la catastrophe. Mon intention est au contraire des plus pacifiques: j'aimerais me servir de cette expérience personnelle pour pousser plus avant une petite réflexion sur l'avenir des cégeps.

Sans être noir, cet avenir n'est pas rose non plus. Il serait plutôt grisissant, à l'image de la tête des professeurs qui y enseignent. On peut voir là le reflet d'une certaine maturité qui permet un enseignement plus profond, mieux senti, plus libre, puisqu'il puise maintenant sa matière aux expériences de la vie plutôt que dans les nombreuses théories qui ont fait les beaux jours de nos débuts dans la profession. Car, il faut bien l'avouer, l'enseignement de nos disciplines a longtemps été à la remorque de la

recherche universitaire. À tel point que nos élèves avaient souvent l'impression d'être obligés de reprendre à l'université ce qu'ils avaient déjà appris au cégep. Il nous a fallu travailler fort avant de prendre conscience que les étudiants des cégeps étaient doués d'une vitalité propre qui exigeait un enseignement particulier: il nous a fallu faire preuve d'imagination pour adapter notre pédagogie à cette vitalité; il nous a fallu faire preuve d'indépendance d'esprit pour insuffler à cette vitalité la motivation qu'elle exige. Mais tout ceci ne risque-t-il pas de se perdre dans la grisaille de l'habitude, de l'ennui et de la fatigue si nous ne prenons pas maintenant les dispositions qui s'imposent?

Au cégep, le corps professoral vieillit. Année après année, ce sont toujours les mêmes têtes, avec quelque chose en plus ou en moins qui nous renvoie l'image de notre propre vieillissement. Peu ou pas de nouvelles figures avec qui échanger. Après toutes ces années, nous gardons chacun pour

nous notre expérience. Nos échanges se situent au niveau des relations de bon voisinage et chacun fait sa petite affaire. Il n'y a plus guère de vie pédagogique. Des rencontres de routine, tout au plus! Quelque chose est bloqué: nous ne voyons pas ceux qui pourraient profiter de notre expérience. Encore quinze ans, vingt ans peut-être, et nous prendrons notre retraite, tous ensemble, car nous avons à peu près tous le même âge. Nous creuserons alors un immense vide au cœur même de l'enseignement collégial. Une autre génération plus jeune et sans expérience pédagogique s'y engouffrera pour répéter notre histoire: ils enseigneront à leurs élèves la grisaille morbide qu'ils auront apprise de nous. À moins que nous songions dès maintenant à faire un peu de place à des figures plus jeunes!

Comment? Il serait facile, ce me semble, d'encourager les professeurs à prendre un répit volontaire pour leur permettre de faire le point sur leur démarche et mettre à jour les ré-

sultats de leur expérience pédagogique. Il ne serait pas nécessaire d'engager des sommes considérables. Sur présentation d'un projet de travail, on pourrait peut-être étendre le manque à gagner du professeur sur une plus longue période de temps; lui garantir ses années d'expérience et son ancienneté à la condition de présenter le résultat de ses travaux; prévoir certaines primes compensatoires... Je laisse aux esprits plus imaginatifs et plus compétents le soin de trouver ce qu'il serait encore possible de faire. Chose certaine, dans la situation économique que nous connaissons, plusieurs jeunes, dynamiques et compétents, seraient sans doute fort heureux de trouver ici et là quelques cours à donner, sans parler du ressourcement que les professeurs trouveraient dans tout cela! Souhaitons qu'à la veille des négociations entre le gouvernement et les professeurs de cégep pour la signature d'un nouveau contrat de travail, les esprits ouverts des deux partis entendent la voix timide de cette modestie revendication!

L'école livrée aux plus-forts-en-gueule

Extraits d'une déclaration faite par le président du Conseil scolaire de l'île de Montréal, M. Jacques Mogeau, lors d'une conférence de presse tenue à Montréal, le vendredi 24 septembre, marquant le lancement d'un programme d'action pour faire échec au projet de réforme scolaire.

LE Conseil scolaire se propose de présenter éventuellement un mémoire couvrant l'ensemble du livre blanc. Nous tenons cependant à contribuer au débat déjà engagé parmi les initiés en y allant de commentaires immédiats. Ces commentaires s'inspirent des principes suivants qui rallient l'appui du Conseil et de tous ses partenaires:

1) les commissions scolaires sont des gouvernements locaux qui doivent être maintenus pour défendre les intérêts de la population locale en matière d'éducation;

2) les commissions scolaires doivent demeurer des organismes élus à suffrage universel parce que les décisions des commissions scolaires ont des répercussions sur l'ensemble de la collectivité;

3) les commissions scolaires doivent être dotées de tous les pouvoirs nécessaires pour bien administrer les écoles de leur territoire;

4) les commissions scolaires doivent pouvoir compter sur des sources de revenus locales pour répondre aux besoins particuliers de leur population.

Le livre blanc, dans l'esprit et dans la lettre, enfreint directement ou indirectement chacun de ces principes.

À notre avis, le danger le plus grave que présente la restructuration scolaire proposée est la suppression du droit de tous les citoyens de pouvoir élire leurs représentants à un niveau de gouvernement suffisamment autonome, étendu et muni de ressources, pour assurer une direction efficace des affaires scolaires de la collectivité locale et faire contrepoids à la possibilité d'abus tant technocratiques que politiques.

Assurément, le livre blanc maintient l'appellation «commission scolaire» mais la vide de tout son sens. L'appellation y désigne des entités qui ne constituent plus un pouvoir issu de toute la population mais une instance administrative composée de représentants désignés de groupes d'intérêts, appelée à devenir aussi empêtrée, impotente et bloquée que les CRSSS dans le domaine des affaires scolaires.

Le livre blanc est en fait un plan de désattribution du système scolaire élaboré en fonction d'intérêts technocratiques et politiques convergents: pour les fonctionnaires, l'objectif est évidemment d'élargir leur emprise bureaucratique; pour le



gouvernement, il s'agit d'éliminer les pouvoirs locaux gênants pour leur substituer des instances administratives faciles à noyauter et contrôler.

En fait, le livre blanc met en place au niveau scolaire une structure semblable à celle qu'on tente de mettre en place au niveau municipal, au grand dam des élus municipaux. On voit déjà le jour où municipalités régionales de comtés (MRC) et commissions scolaires seront fusionnées en départements de style français et données à administrer aux futurs députés, tous devenus des ministres régionaux distillant les largesses gouvernementales.

C'est le grand dessein technocratique et politique du gouvernement du Québec, renié publiquement lorsqu'une malencontreuse fuite l'a rendu public à l'époque de l'avant-référendum, mais néanmoins servi inexorablement au compte-gouttes depuis ce temps. Je renvoie ceux qui ne verraient que fabulation dans ces propos, au livre blanc sur l'aménagement, aux projets gouvernementaux sur la réforme du scrutin et aux travaux de l'Union des municipalités à ce sujet.

Le livre blanc ne fait d'ailleurs pas mystère qu'il se situe dans le cadre de ce grand projet gouvernemental de mise en place des gouvernements régionaux multifonctionnels destinés à prendre en charge les affaires sociales, scolaires et municipales.

Le livre blanc trahit même des promes-

ses solennelles du gouvernement en ce qui concerne le rôle des MRC en faisant état de la possibilité que ces dernières viennent à percevoir la taxe scolaire à la place des municipalités.

Cette politique, dite de «décentralisation» dans le jargon gouvernemental, cache donc en fait une volonté manifeste d'émasculation des pouvoirs locaux que sont les municipalités et les commissions scolaires. Si la menace ne fait que planer sur la tête du pouvoir municipal, le livre blanc signe l'arrêt de mort des gouvernements locaux dans le domaine scolaire.

Allons au cœur de la restructuration proposée, comme nous invite à le faire le livre blanc. On nous dit que l'objet premier, le pivot de la restructuration, est la «responsabilisation» de l'école pour lui permettre de réaliser son «projet éducatif». Si tel est bien l'objectif gouvernemental, nous affirmons:

1) que le deuxième souffle de la réforme scolaire ne doit pas passer par une autre réforme de structures;

2) que l'école proposée est une «école à la carte» dont le Québec va payer le prix tant au plan social qu'au plan économique.

Commentons par étau la première affirmation.

Les Québécois s'interrogent plus que jamais sur les résultats de sa réforme scolaire entreprise dans les années 60. L'opinion commune veut que les grands boule-

versements opérés dans le système, s'ils ont atteint leurs objectifs de démocratisation et d'égalité des chances, n'ont pas nécessairement produit tous les fruits souhaités au niveau de la qualité de l'éducation. Face au problème posé, la solution que la technocratie allait nous suggérer était inévitable: pour améliorer la qualité de l'éducation, nous dit-on, il faut bouleverser plus avant les structures, ne pas craindre de replonger toute une autre génération de jeunes québécois dans une autre aventure technocratique.

Si cela ne va pas aussi bien qu'on le souhaite en éducation, le livre blanc en attribue en effet la cause à des problèmes structurels:

— L'école, nous dit-on, étouffe: elle n'a pas assez de responsabilités.

— Mais le ministère de l'Éducation, lui, n'est pas en cause: «Aujourd'hui, plus que jamais, affirme le Livre blanc, il importe qu'une forte autorité centrale puisse efficacement protéger les droits de tous et procéder à un partage équitable des ressources publiques, conformément aux grands paramètres des opérations budgétaires de l'État» (page 68).

Ni structures trop lourdes, ni structures trop coûteuses, donc, du côté du MEQ. Tout au plus le ministère se reconnaît-il parfois un peu trop cavalier et autoritaire dans ses manières; mais, rassurons-nous, il s'engage à améliorer ses communications à l'avenir (page 70).

des assistés sociaux que chez les autres clients de l'aide juridique même si les premiers étaient exemptés du paiement du ticket.

— La perception du ticket modérateur s'est révélée pour les avocats une source continuelle d'ennuis. D'ailleurs seulement 10% des clients de l'aide juridique ont payé le ticket modérateur et ceci s'explique principalement par le fait qu'au Manitoba 80% de la clientèle de l'aide juridique est composée d'assistés sociaux ou de personnes à très faibles revenus. Bref l'imposition d'un ticket modérateur a généré peu de revenus dans les coffres du gouvernement du Manitoba.

— Les avocats salariés de l'aide juridique considèrent que le ticket modérateur a eu un effet négatif sur les relations avec la clientèle. Pour beaucoup de clients, les avocats salariés apparaissent alors comme des fonctionnaires gouvernementaux et ils se demandent si ces avocats peuvent bien les représenter face aux différents organismes du gouvernement. Quant aux avocats de pratique privée, ils considèrent qu'ils ne devraient pas être responsables de la perception du ticket modérateur qu'ils oublient souvent d'exiger.

Au moment même où le Québec décidait d'imposer un semblable ticket modérateur à l'adoption de la loi 71 en juin 1982, le gouvernement du Manitoba abolissait son ticket modérateur.

Le ticket modérateur en matière d'aide juridique au Québec ne doit jamais voir le jour. Et c'est aux citoyens eux-mêmes de voir à ce qu'il en soit ainsi. Dans notre système politique, les citoyens et les associations concernées devraient exercer des pressions sur les élus pour faire modifier un tel état de fait. Soit en écrivant à leur député, soit en allant le voir puisqu'il s'agit en tout état de cause d'un problème fondamental qui mine un des piliers des réformes effectuées par le gouvernement libéral précédent.

— Le grand coupable, c'est la commission scolaire, un pouvoir «financièrement et socialement trop coûteux», «des bureaucraties lourdes et coûteuses» (page 67).

On nous permettra de diverger d'opinion avec ce verdict que le livre blanc ne démontre d'ailleurs pas: le document ne contient absolument aucun tableau, aucune statistique comparative sur le coût actuel des divers paliers de responsabilités et ne soumet aucune projection de coût pour l'avenir.

Tout dans le portrait de la situation actuelle que brosse le livre blanc pointe au contraire du doigt les normes et pratiques mises de l'avant par le gouvernement, qu'il s'agisse de la taille des écoles, du transport scolaire ou des conventions collectives. Mais sur le ton dureux et légalisant qui le caractérise, le livre blanc insinue cyniquement que la responsabilité revient aux commissions scolaires.

Le meilleur exemple, sous ce rapport est celui des fermetures d'écoles. Le ministère laisse croire que les fermetures sont le fait de commissions insensibles et qui ont plaisir à sabrer aveuglément dans les écoles de quartier (page 21). La vérité, on le sait, c'est que compte tenu de la baisse démographique et des enveloppes budgétaires limitées, les commissions assument sur le terrain, pour la collectivité, la responsabilité de procéder à ces choix parfois déchirants. Or, le gouvernement passe de la tartuferie au maquignonnage en promettant un moratoire de cinq ans sur les fermetures d'écoles si on accepte sa réforme, c'est-à-dire si on lui donne la tête des commissions scolaires (pages 58 et 74).

Le cynisme méprisant et cinglant des auteurs du livre blanc à l'égard des commissions scolaires se manifeste dès les premières pages: «Celles-ci sont comptables de leur gestion des fonds publics beaucoup plus à l'État qui les subventionne qu'aux populations locales et régionales dont elles perçoivent directement les impôts. Ainsi, à la faveur de telles transformations, le concept même de «commission scolaire» continuait d'évoluer vers ce que les commissions scolaires sont de plus en plus: des niveaux intermédiaires de l'administration publique, exerçant leurs pouvoirs de décision et de gestion à l'intérieur des paramètres généraux du budget de l'État consacré à l'Éducation» (page 12).

Ces planificateurs ont sans doute au fond d'eux-mêmes une opinion toute aussi haute de la nouvelle école qu'ils proposent, puisqu'elle serait soumise aux mêmes contraintes.

Il n'est donc pas du tout démontré que le renouveau pédagogique doive passer par une réforme de structures. Cet objectif peut être réalisé sans encore une fois chambarder le système d'un bout à l'autre. Accabler l'école d'une foule de contraintes administratives additionnelles nous paraît même aller à l'encontre de cet objectif poursuivi, comme ne manque pas de s'en défendre le livre blanc (page 51).

Une nouvelle réforme de structures à ce stade de l'évolution de notre système scolaire n'a de sens que si l'intention du législateur est d'atomiser les pouvoirs locaux pour mieux les contrôler. Et c'est bien là le sens des propositions gouvernementales: morceler le pouvoir entre 3.000 écoles au lieu de 248 commissions scolaires, en abolissant le seul palier que le gouvernement ne contrôle pas, élu qu'il est par l'ensemble de la population locale.

Il est ou bien naïf ou bien malhonnête de faire croire qu'un tel projet va donner moins de pouvoir à la technocratie du gouvernement central. Effectivement, les auteurs du livre blanc n'y résistent plus dans les derniers chapitres. Les pouvoirs dévolus aux divers agents scolaires sont truffés de «sous réserve des normes du ministère», «à l'intérieur des enveloppes budgétaires», «dans le cadre des programmes généraux du ministère», etc. Et tous les dossiers spécifiques, qui en début de document étaient censés nécessiter la réforme, sont en bout de piste confiés entièrement au ministère. Le ministre pourra diriger lui-même les écoles primaires et secondaires pour les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ainsi que les écoles professionnelles

La nouvelle commission scolaire devient une Tour de Babel impuissante mais à qui on laisse toute la salle besogne. Car si la nouvelle école est libre d'agir à sa guise, c'est encore la commission qu'on tiendra responsable en extrême de la gestion que l'école fera des ressources humaines, matérielles et financières. Un paravent dont continuera d'utiliser le ministère pour la distribution de ses enveloppes fermées.

Telle est donc, dans ses grandes lignes, notre interprétation du livre blanc. Nous aurons l'occasion d'y revenir de façon détaillée et complète dans les semaines qui viennent.

Pour l'instant, nous croyons de notre devoir de mettre tout en œuvre pour sensibiliser le public aux grands enjeux soulevés. Nous espérons qu'une fois alerté, ce dernier prenne part au débat de façon active.

L'éducation concerne toute la société. Mais elle est justement trop importante pour être laissée au seul ministère de l'Éducation.

■ Association de mauvais aloi

Le mardi 14 septembre 1982, en page éditoriale, Jean-Claude Leclerc a procédé à une énumération absolument malheureuse et malvenue dans son éditorial intitulé «Un ressourcement démocratique». En effet, il écrivait et je cite: «Ni les Simard de Sorel, ni Paul Desmarais, ni Frank Dasté ne devraient avoir un droit de préemption sur le PLQ».

Cette association de mauvais aloi entre une honorable famille canadienne française dont les états de service envers la communauté canadienne et québécoise ont été et demeurent remarquables, un financier prestigieux qui fait la gloire des

à vocation nationale ou régionale; il en ira de même pour le service d'éducation des adultes qu'on répartit sur une base nationale ou régionale (pages 81, 82 et 86). Les membres du comité national d'implantation de la nouvelle carte des écoles seront, bien sûr, tous nommés par le ministre. Et chaque comité local d'implantation sera présidé par le représentant du ministre. La démonstration est-elle suffisante? Le résultat de la restructuration sera de concentrer encore davantage le pouvoir entre les mains du ministre.

Le Conseil scolaire et les huit commissions scolaires de Montréal ne sont pas contre des aménagements aux structures actuelles. Mais ils sont contre une autre restructuration en profondeur.

On ne voit pas tellement d'abord comment on parviendra à réduire les coûts en remplaçant 8 commissions scolaires par 13, et 104 commissaires par au moins 500 (à raison d'environ 33 commissaires par commission).

Mais ce qui est plus grave encore, c'est le prix social d'un tel projet. Le Livre blanc transforme l'école en un foyer d'arbitrage des tensions sociales. Il est normal que le pluralisme linguistique, culturel et religieux de notre collectivité occasionne des tensions sociales. Mais nous prétendons qu'il est extrêmement dangereux de provoquer ces tensions au niveau de l'école en lui confiant à elle la responsabilité de les arbitrer.

Or, voilà que l'école va devenir un laboratoire explosif où chacun luttera pour faire triompher son «projet éducatif» à lui. Les projets éducatifs étant ouverts à toute possibilité, l'école va devenir le siège de luttes de doctrines religieuses, philosophiques et sociales. L'école va devenir la nouvelle proie des groupuscules d'activistes et d'agitateurs de tout acabit, de gauche comme de droite. C'est «l'école à la carte», dont le projet éducatif risque fort d'être défini et monopolisé par les plus-forts-en-gueule. Une école qui sera dirigée par un conseil composé de représentants des parents, des employés syndiqués et des élèves (on n'indique pas d'âge limite); mais le directeur d'école, lui, n'aura pas droit de vote. Une école dont on ne sera plus sûr de rien: «Les parents choisiront d'inscrire leurs enfants à l'école de leur territoire scolaire dont le projet éducatif correspondra le mieux à leurs propres orientations éducatives. Ils pourront même, pour ces mêmes raisons, inscrire leurs enfants à une école d'une commission scolaire qui n'est pas la leur» (page 74).

Entre-temps, la commission scolaire aura été rabougrie, dépouillée de son caractère de pouvoir local, ramenée au rang d'un gros CRSSS scolaire, coincée entre les nouveaux pouvoirs accordés à l'école et les pouvoirs accrus qu'elle aura évacués au profit du ministère. Elle devient une salle des pas perdus, comptant au moins 33 commissaires non élus mais délégués de partout, y compris des municipalités régionales de comté: «Sans préjuger d'évolutions qu'il faudra respecter, on peut entrevoir le moment où, lors des élections municipales, certains conseillers pourront être élus à titre de futur membre de la Commission scolaire» (page 61).

La nouvelle commission scolaire devient une Tour de Babel impuissante mais à qui on laisse toute la salle besogne. Car si la nouvelle école est libre d'agir à sa guise, c'est encore la commission qu'on tiendra responsable en extrême de la gestion que l'école fera des ressources humaines, matérielles et financières. Un paravent dont continuera d'utiliser le ministère pour la distribution de ses enveloppes fermées.

Telle est donc, dans ses grandes lignes, notre interprétation du livre blanc. Nous aurons l'occasion d'y revenir de façon détaillée et complète dans les semaines qui viennent.

Pour l'instant, nous croyons de notre devoir de mettre tout en œuvre pour sensibiliser le public aux grands enjeux soulevés. Nous espérons qu'une fois alerté, ce dernier prenne part au débat de façon active.

L'éducation concerne toute la société. Mais elle est justement trop importante pour être laissée au seul ministère de l'Éducation.

■ Association de mauvais aloi

Le mardi 14 septembre 1982, en page éditoriale, Jean-Claude Leclerc a procédé à une énumération absolument malheureuse et malvenue dans son éditorial intitulé «Un ressourcement démocratique». En effet, il écrivait et je cite: «Ni les Simard de Sorel, ni Paul Desmarais, ni Frank Dasté ne devraient avoir un droit de préemption sur le PLQ».

Cette association de mauvais aloi entre une honorable famille canadienne française dont les états de service envers la communauté canadienne et québécoise ont été et demeurent remarquables, un financier prestigieux qui fait la gloire des

Non au ticket modérateur

par
Herbert Marx

Député de D'Arcy McGee à l'Assemblée nationale et porte-parole du Parti libéral du Québec en matière de justice.

DANS son éditorial «la réforme déformée» (LE DEVOIR du 16 septembre 1982), M. Jean-Claude Leclerc a commenté le rapport intitulé «L'Aide juridique au Québec: pour qui et pourquoi» que j'ai rendu public ce mois-ci. Leclerc écrit: «Quand les libéraux institueront l'aide juridique, une dizaine de cliniques populaires étaient déjà à l'oeuvre: rares seraient celles qui subsistent aujourd'hui; surtout, aucune autre n'a été mise sur pied à la suite de la réforme. De même, l'aide juridique et ses commissions régionales devaient être assistées de comités consultatifs: aucun ne fonctionnait vraiment dix ans après l'adoption de la loi».

J'ai fait état de ces problèmes dans mon rapport. Bien plus, en commission parlementaire (15 juin 1981) j'ai demandé au ministre de la Justice s'il avait une politique quelconque en ce qui concerne la participation des citoyens au système d'aide juridique. À cette question le ministre m'avait répondu qu'il y avait beaucoup de comités consultatifs qui existaient sur papier seulement et d'autres qui fonctionnaient vaillamment.

Et, ajoutait-il, «on s'est aperçu que les citoyens sont prêts à participer à condition d'avoir un problème spécifique et précis dans lequel ils peuvent avoir un intérêt». Depuis ce temps, aucun effort que je sache n'a été fait pour améliorer cette

situation malgré l'aveu même du ministre selon lequel les citoyens sont prêts à participer dans les programmes d'aide juridique.

L'effort du gouvernement pour aider à la création de cliniques juridiques est également déplorable. Le ministre se réfugie facilement en prétextant que la Commission des services juridiques n'a pas reçu de demande d'accréditation des cliniques. Même si, selon le ministre, la clinique Saint-Louis de Montréal n'a jamais fait de demande d'accréditation auprès de la Commission, il me semble évident que l'absence de politiques qui encouragent l'accréditation a été à la base de sa fermeture, il y a déjà de cela quelques années.

Le blâme sur cette question revient donc au gouvernement et à son ministre de la Justice qui n'ont depuis six ans élaboré aucun cadre de travail en vue de faire participer les citoyens à l'administration de la justice, là où justement traditionnellement, ils avaient tendance à le faire. Je rejoins donc le commentaire de M. Leclerc à ce sujet lorsqu'il invite le gouvernement à retourner aux objectifs initiaux de la loi sur l'aide juridique de 1972.

Cependant la réforme de 1972 pourrait se dégrader davantage si par malheur le gouvernement donnait suite à son intention d'imposer un ticket modérateur à des personnes économiquement défavorisées.

À l'origine, la loi de 1972, reconnaissait aux personnes économiquement défavorisées le droit de recevoir gratuitement des services juridiques et le gouvernement libéral d'alors avait identifié les bénéficiaires en faisant appel à des critères d'admissibilité financière sur la base de la taille de leur famille. Ce principe étant posé, on ne peut définitivement pas imposer un ticket modérateur sans être en flagrante contradiction avec l'objectif fondamental de la gratuité des services.

D'ailleurs, le cas s'est présenté il y a quelque temps au sujet de la gratuité des soins de santé et le gouvernement avait fait marche arrière devant la levée de boucliers de la population. Dans le cas présent, la clientèle est autrement défavorisée. Pire encore, elle est incapable de se défendre convenablement puisqu'elle est un segment relativement restreint par rapport à la clientèle du secteur de la santé.

Comment alors, le gouvernement peut-il en toute tranquillité rendre admissible des personnes défavorisées et en exclure d'autres tout aussi défavorisées. Comment prétendre aussi que l'imposition d'un ticket modérateur d'environ \$30 ne va pas décourager ces personnes de faire appel à l'aide juridique.

Le Québec n'est pas la première province canadienne à imposer un ticket modérateur. En 1978, le gouvernement manitobain décidait de réduire ses dépenses en matière d'aide juridique et imposa, entre autres mesures, un ticket modérateur de \$35 à tout client de l'aide juridique qui n'était pas une personne admissible à l'aide sociale. En novembre 1979, le Social Planning Council of Winnipeg remettait à la Commission des services juridiques du Manitoba un rapport intitulé «An Evaluation of the Effects of a User Fee and Other Fiscal Restraint Policies on the Service Delivery System of Legal Aid Manitoba». Les principales conclusions de cette étude relativement au ticket modérateur sont les suivantes:

— L'imposition d'un ticket modérateur a eu un effet dissuasif immédiat et très important. Dès le mois d'avril 1978, le nombre de demandes d'aide juridique a diminué de 48,5%.

— La diminution de la demande en aide juridique s'est répartie également parmi les différentes catégories de clients de l'aide juridique. En d'autres mots, l'imposition d'un ticket modérateur a eu un effet dissuasif aussi important auprès

francophones du Canada, et un trafiquant d'héroïne, condamné à vingt ans de pénitence dans l'État de New York, me semble carrément inadmissible. On peut, en démocratie, faire valoir honnêtement son point de vue sans asperger de fiel ceux avec qui l'on peut diverger d'opinion, ou dont on n'apprécie pas la façon de fonctionner.

La courtoisie et le sens de la mesure, à ce que je sache, ont toujours eu et doivent encore avoir droit de cité en page éditoriale du DEVOIR.

Me Réjean J. PAUL
Ottawa, 16 septembre



Chine/ Les purges de M. Deng

suite de la première page

◆ Syndicat

vant celui-ci les bas salariés seraient moins «coulés» que les hauts salariés. En fait, en acceptant cette modulation, les membres du SFPQ gagneraient \$13 millions de plus, à déclarer la semaine dernière Mme Denise Leblanc, ministre de la Fonction publique.

Plusieurs membres du gouvernement ont insisté la semaine dernière sur la nécessité de négocier la modulation des réductions de salaires. En privé, les négociateurs gouvernementaux avaient suggéré l'idée d'un moratoire comme le propose maintenant le SFPQ.

D'autre part, le premier ministre, M. René Lévesque, a déclaré hier à St-Jérôme que les sociétés d'Etat comme Hydro-Québec suivront probablement l'exemple du gouvernement en offrant à leurs employés une masse salariale fixe et non négociable.

Québec a déjà entrepris des discussions avec ses sociétés paragonnementales et «en gros, c'est la même perspective», c'est-à-dire qu'elles partagent la même «idée d'une masse salariale à ne pas dépasser», a déclaré le premier ministre.

«Sur l'essentiel, la masse salariale, c'est à prendre ou à laisser, (mais) il y a beaucoup de choses qui sont négociables», avait déclaré plus tôt dans la journée le premier ministre au cours d'une entrevue télévisée.

«L'essentiel, c'est simplement que, passé un certain point, l'argent, il n'y en a plus parce qu'on ne peut plus taxer davantage. Même les gens du secteur public, qui paient aussi des taxes, devraient le savoir...»

◆ Begin

soir, en qualifiant de décisive la réunion du cabinet prévue aujourd'hui.

1.200 marines devraient prendre position demain autour de l'aéroport de Beyrouth, a annoncé hier M. Alan Romberg, porte-parole du département d'Etat américain.

Le contingent américain qui avait participé à la Force multinationale il y a quelques semaines ne comptait que 800 unités mais, a souligné M. Romberg, «il ne faut pas attacher une signification énorme» à l'augmentation des effectifs de la Force multinationale de sécurité (FMS).

Pour M. Romberg, les 400 marines supplémentaires se justifient par la taille de la zone qui sera sous contrôle américain autour de l'aéroport international de la capitale libanaise.

Le porte-parole a ajouté que cette augmentation n'était pas la conséquence d'une situation plus dangereuse à Beyrouth ou d'une demande israélienne.

M. Romberg a également laissé entendre que le ralentissement du retrait israélien pouvait s'expliquer par la célébration du Kippour en Israël.

De son côté, M. Larry Speakes, porte-parole de la Maison-Blanche, a déclaré que Beyrouth-Ouest était en grande partie sous le contrôle de l'armée libanaise.

M. Caspar Weinberger, secrétaire à la Défense, a déclaré quant à lui dans une interview à la chaîne de télévision NBC qu'il n'existait «aucun obstacle logistique» au retrait simultané, dans une ou deux semaines, des forces syriennes et israéliennes du Liban.

«Les Syriens disent qu'ils veulent partir et les Israéliens ont insisté auprès de moi publiquement et en privé sur le fait qu'ils ne convoient pas un seul morceau de territoire libanais. Puisque les deux parties veulent se retirer, la solution la plus simple consiste selon moi en un retrait simultané», a dit M. Weinberger.

◆ Lee

et le coût de l'énergie, alors que les membres du gouvernement soutenaient qu'il n'y avait tout simplement pas d'argent pour donner suite à de telles promesses. La population s'est rangé vraisemblablement à l'opinion de l'un des ministres de M. Lee qui disait ceci: «Pour une fois nous vous disons la vérité».

Le chef libéral a dû se battre farouchement sur plusieurs fronts, y compris dans son propre comté. M.

gouvernementaux. Et du même coup, cette campagne aura sans doute créé beaucoup de tensions et de ressentiment.

On aurait pu penser que M. Deng attendrait l'issue de sa première révolution avant d'en commencer une autre. C'est mal connaître cet homme ambitieux et impatient. Le 1er septembre dernier, le jour de l'ouverture à Pékin du 12e congrès du Parti communiste chinois, Hu Yao Bang, le principal lieutenant de Deng, a annoncé une purge radicale dans les rangs du Parti. Cette purge qui survient à peine sept mois après le début de la campagne contre la bureaucratie passera par plusieurs étapes: la première, déjà accomplie par le congrès, a été la transformation des organes dirigeants du Parti; la deuxième consistera en une vaste campagne de rééducation de tous les membres; durant la troisième, les 39

millions de membres du Parti devront remettre leur carte et attendre que les instances dirigeantes décident de leur sort. Les dossiers des membres qui ont rallié le Parti durant la Révolution culturelle — presque la moitié du nombre total — feront l'objet d'une attention particulière. On cherchera à débusquer et à éliminer tous les partisans de la Bande des Quatre et tous les «éléments corrompus». Certains seront traduits devant les tribunaux, d'autres seront exclus du Parti, d'autres encore seront recyclés.

Si M. Deng conduit cette réforme à terme, il aura réussi un tour de force: la transformation en profondeur, mais sans violence, d'un parti communiste.

Plusieurs raisons expliquent l'inhabituel empressement de M. Deng. Purgé deux fois par Mao durant la Révolution culturelle, il a dû attendre sa mort en 1976, et la chute de la Bande des Quatre avant par sa veuve, pour regagner le pouvoir, à l'âge de 71 ans. Il lui a fallu attendre trois autres années avant d'écarter

Hua Guo Feng, le successeur désigné de Mao, avant de lancer son programme de réformes économiques.

La chute de Hua, mais surtout le retour à l'initiative privée préchée par sa réforme agricole, ont provoqué des réactions violentes à travers le pays: parmi les «purs et durs» du Parti, parmi les centralisateurs du gouvernement, parmi les nombreux partisans de Mao dans l'Armée populaire de libération.

M. Deng ne s'est pas attaqué tout de suite à ces adversaires, ce qui donne la mesure de l'ampleur de l'opposition à ses politiques. Il a commencé plutôt par placer aux postes-clés ses alliés inconditionnels: en 1980, Zhao Zhi Yang, au poste du premier ministre; en 1981, Hu Yao Bang, au poste du président et de secrétaire général du Parti. Il a attendu une autre année avant d'annoncer la réforme de la bureaucratie qui lui a permis de se débarrasser de tous les ministres opposés à ses politiques. Par la suite, il s'est mis à préparer le congrès du Parti.

Pour le moment, M. Deng ne s'est attaqué qu'au sommet du Parti, mais d'une façon particulièrement radicale, en abolissant tout simplement les postes du président du Parti et des six vice-présidents. Ceci veut dire que M. Deng a aboli son propre poste — officiellement, il occupait depuis 1977 un des postes de vice-président du Parti — et aussi celui de son allié, Hu Yao Bang.

Mais le tout a été bien pensé. Hu Yao Bang, est resté secrétaire général du Parti et Deng Ziao Ping lui-même s'est joint avec les cinq autres vice-présidents à un comité des sages, une sorte d'organe consultatif sans pouvoirs réels. Les cinq vice-présidents ont perdu effectivement le pouvoir, tandis que M. Deng continuera, grâce à son influence et à celle de ses alliés, à jouer un rôle de premier plan.

Selon le plan de l'équipe de M. Deng, la purge s'étendra aux autres échelons du Parti dès le mois d'octobre. En tout, elle durera plus de trois ans. On ne sait pas pour le moment combien de membres du

Parti seront réellement jugés par les tribunaux, mais le procès de huit «partisans de la Bande des Quatre» qui a eu lieu à Shanghai juste avant le congrès, sert clairement d'avertissement.

On pourrait être tenté de conclure que M. Deng, en voulant débarrasser le pays de vestiges du gauchisme et de la Révolution culturelle fait preuve de beaucoup de libéralisme. C'est pourtant principalement une façon de se débarrasser d'adversaires politiques. M. Deng s'est montré très libéral dans le domaine de l'économie, mais dans presque tous les autres domaines, il a petit à petit fermé les soupapes ouvertes lors du mouvement du Mur de la démocratie, en 1978. Le discours qu'il a prononcé à l'ouverture du congrès du Parti témoigne on ne peut plus clairement de son attitude: dans le domaine de la culture, mais aussi dans la vie quotidienne, la Chine doit à tout prix éliminer l'influence corrosive des idées occidentales pour les remplacer par des notions «positives», «édifiantes» et «socialistes».

Ghiz est un tribun tandis que M. Lee est l'organisateur typique, mais pas un homme politique spectaculaire.

D'autre part, le résultat des élections en Ile-du-Prince-Edouard ne saurait manquer d'influencer les élections de la province voisine du Nouveau-Brunswick, dans 15 jours.

Le premier ministre de cette dernière province, M. Richard Hatfield, a fait connaître hier son programme.

M. Hatfield est le seul chef de parti des deux provinces qui ait jamais auparavant conduit ses troupes dans une élection. MM. James Lee et Joseph Ghiz ont été choisis l'automne dernier et M. Douglas Young, chef libéral du N-B, quelques mois plus tard.

M. Lee a remplacé après sa retraite M. Angus MacLean, qui avait chassé du pouvoir M. Bennett Campbell, le dernier premier ministre libéral provincial, le 23 avril 1979.

Depuis lors, les gouvernements conservateurs ont été réélus en Ontario, en Nouvelle-Ecosse et à Terre-Neuve, et la Saskatchewan a élu un gouvernement de ce parti. Toutefois, le NPD enlève le pouvoir aux conservateurs du Manitoba le 17 novembre dernier, ce qui était impossible en Ile du Prince-Edouard.

Longtemps membre du cabinet MacLean et militant conservateur de longue date, M. Lee avait 21 députés à la dissolution du 31 août, les libéraux dix, et l'on comptait un siège vacant.

Il a mené une campagne bien tranquille, disant que l'argent manquait pour faire des promesses et qu'il ne pouvait s'engager qu'à administrer du mieux possible en attendant le retour de meilleurs temps économiques. Son parti avait pour slogan «For the Island, For the Times».

La campagne libérale a été bien différente. M. Ghiz demandant aux citoyens de «Go with Joe» et promettant notamment de réduire et les taux d'intérêt et le coût de l'électricité.

M. Lee a évalué à \$30 millions le coût des promesses libérales qu'il a jugées irréalisables sans hausse de taxes.

◆ L'Évangéline

médiatement leurs portes.

M. Robert a également confié au DEVOIR qu'au cours de la deuxième réunion des cadres du journal hier, l'un d'eux a demandé à M. Boudreau si l'entreprise accepterait de reprendre ses activités si le syndicat, qui tient une assemblée générale ce matin, acceptait le fait des six mises à pied. M. Boudreau aurait répondu, toujours selon M. Robert, que l'imprimerie acadienne rouvrirait alors ses portes.

De nombreux membres du syndicat estiment qu'il s'agit d'un lock-out déguisé en fermeture et que l'employeur y a procédé pour signifier qu'il était sérieux. Pour la CSN, l'action est interprétée comme un «lock-out illégal». La centrale syndicale déposera une plainte en ce sens auprès du Conseil des relations de travail du Nouveau-Brunswick.

Depuis le réaménagement administratif de la compagnie en 1972, l'imprimerie acadienne avait été chaque année déficitaire. Pour la première fois, elle affichait un bénéfice de quelque \$100.000 en 1981. L'année 1982 avait été bien entamée, mais la si-

tuation économique difficile a entraîné ensuite des pertes importantes, explique M. Robert, au chapitre des revenus publicitaires, notamment du fait de la fermeture de certains grands magasins de marchandises générales, tels La Baie, qui naguère publiaient un grand volume d'annonces dans L'Évangéline. «Il y a six mois, le journal avait 54 pages, dit-il. Ces semaines-ci, il n'avait plus que 28, 32 ou 36 pages.»

La direction de l'entreprise se refuse évidemment à parler de lock-out. «Car un lock-out serait illégal», a dit M. Robert. L'Évangéline, qui n'a même pas fait ses adieux à ses lecteurs, avait un tirage variant de 16.000 à 19.000 exemplaires; le journal existait depuis 95 ans.

Il reste actuellement cinq quotidiens, tous de langue anglaise, dans la province et les cinq appartiennent à trois compagnies contrôlées par la famille Irving.

◆ Montand

les mortes au fond de la voix. Ses mains élégantes fondues au noir sur l'écran blanc ont découpé des ombres chinoises. Le passé a tourné la page, passé l'éponge. Montand a ouvert le tiroir aux souvenirs, la malle des regrets et remonté la rivière à la recherche du temps perdu.

Quel est donc ce charme étrange qui se dégage de sa personne, de sa présence? Est-ce la souris féline, la voix chevrotante perlée de mélancolie? Est-ce la grâce tranchante qui nous laisse entendre qu'il va bientôt tirer sa révérence? C'est tout cela à la fois et plus encore.

Montand, c'est une époque, c'est un état d'esprit, une sorte d'innocence collective. C'est aussi Paris sous la pluie, tendre et douce comme Irma, Paris des bals musette et des vieux airs ratoureux d'accordéon, Paris avant que la chansonnette dépitée, humiliée ne prenne le maquis.

Montand c'est aussi Prévert, Beaudelaire, Aragon, Ferré, jetés pêle-mêle entre le chat de la voisine et les roses de Piccardi pour éviter toute embuscade dans l'usine des idées, des idéologies. Montand n'a pas de complexes, ne fait pas semblant. Il passe du coq-à-l'âne avec une infinie souplesse pour décamorcer la bombe et faire faner la fleur. Maître de la variété, il sait redorer le blason de ce pauvre mot galvaudé. Une chanson d'amour mérite autant de passion qu'une chanson engagée et vice-versa. L'une n'empêche pas l'autre, l'une en fait appeler l'autre. Quant à ceux qui se tuent à expliquer les choses, il faut les laisser mourir en paix.

Montand ne préche pas. Il effleure, frôle, séduit, cajole et se multiplie sous des éclairages dramatiques qui l'encerclent et l'enveloppent d'un aura magique. Il faut l'entendre dire et chanter, faire crépiter les mots et palper les moindres notes. Il faut l'entendre vivre ses chansons comme s'il les chantait pour la première fois et que le trac n'était pas encore complètement cassé. Il faut le voir se mouvoir avec l'agilité d'un acrobate, jamais à court de souffle, jamais blasé.

Les aînés ont beau applaudir les vieux airs mélancoliques archiconnus, Montand les chante sans usure, avec un fraîcheur renouvelée, sans afficher le professionnalisme automatique d'un Bécoud ou d'un Aznavour sans plus jouer la carte illusoire du chanteur de trépas qui a vendu son âme.

Raffiné, gracieux, avec ce sens inné de la mesure, Montand incarne l'image de ce qu'on se fait de la France. Il chante ce qui a été et ce qui ne sera peut-être jamais plus.

Le Queen Elizabeth à Québec demain

QUÉBEC (PC) — La ville de Québec a annoncé hier que des mesures spéciales avaient été prises en prévision du pas-

28 septembre

par la PC et l'AP

1981: fin des entretiens Haig-Gromyko. Les deux hommes décident de se revoir à Genève en 1982.

1980: l'Irak affirme que ses troupes ont pénétré de 80 kilomètres à l'intérieur de l'Iran, ce que dément Téhéran.

1978: violents affrontements au Liban entre les troupes syriennes de maintien de la paix et les milices chrétiennes.

1977: des extrémistes japonais prennent en otage 156 passagers d'un avion japonais détourné sur Dacca, au Bangladesh.

1972: rétablissement des relations diplomatiques entre la Chine et le Japon et cessation de l'état de belligérance entre les deux pays.

1970: le président égyptien Gamal Abdel Nasser meurt d'une crise cardiaque, à l'âge de 52 ans.

1941: début des exactions nazies en Tchécoslovaquie.

1924: succès du premier vol autour du monde, effectué en 175 jours par deux avions militaires américains.

1716: le traité de Hanovre entre la France et l'Angleterre entraîne la Triple alliance avec la Hollande.

1687: les Turcs cèdent Athènes aux Vénitiens.

Il s'agit d'un 28 septembre: Prosper Mérimée, écrivain français (1803-1870); Georges Clémenceau, homme d'État français (1841-1929).

sage, mercredi, du paquebot Queen Elizabeth II.

Selon les autorités municipales, cette «visite exceptionnelle» est susceptible d'attirer une foule de curieux. En conséquence, certaines rues seront fermées à la circulation toute la journée afin d'éviter des embouteillages.

La venue du Queen Elizabeth II coïncidera avec les cérémonies qui marqueront l'inauguration des quais de la Pointe-à-Carcy, dans le secteur du Vieux-Port.

Le navire arrivera à Québec entre six et huit heures du matin et doit repartir vers

Stéphanie quitte l'hôpital

MONTE CARLO, Monaco (AP) — La princesse Stéphanie de Monaco a quitté l'hôpital Princesse-Grace où elle était hospitalisée depuis presque deux semaines, à la suite de l'accident de voiture qui devait coûter la vie à sa mère, la princesse Grace, à l'indiqué le Palais princier dimanche soir.

«Les professeurs Duplay et Chatelin ont autorisé la princesse à continuer sa convalescence au palais», a-t-on précisé à la résidence des Grimaldi.

Son frère, le prince Albert, sa sœur la princesse Caroline et leur père, le prince Rainier III, sont venus chercher la jeune princesse en voiture pour la ramener au palais.

La peste est en recul dans le monde

GENÈVE (Reuter) — 24 personnes seulement sont mortes l'an dernier dans le monde victimes de la peste sur 191 cas signalés, indique l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

En 1980, on avait dénombré 56 victimes sur 505 cas.

Ce recul de la peste est général mais il est particulièrement sensible en Asie où le chiffre de morts est passé de 29 en 1980 à zéro l'an dernier. 11 cas ont été signalés au Vietnam, et un en Birmanie et en Chine.

Pour l'OMS, les facteurs sociaux et les mesures de contrôle ont probablement joué un rôle dans le déclin des conséquences de la peste dans cette région.

En 1981, les 50 cas de peste signalés en Afrique l'étaient pour la plupart à Madagascar (41), où 12 personnes sont mortes de la maladie. Dans la capitale, Antananarivo, une brève épidémie de peste a touché 20 personnes et fait sept morts.

115 cas et huit morts ont été comptabilisés en Amérique du Sud. Aux États-Unis, il y a eu 13 cas et quatre morts.

◆ Décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

Rappelé à Dieu

l'Externat Classique de Saint-Sulpice. Au cours des 17 années du Supérieur de M. Allard, le Collège avait repris le nom d'André-Grasset qu'il continue encore de porter. M. Allard réussit à consolider cette institution de type classique modernisée pour l'époque, et à lui donner l'élan nécessaire à son expansion.

En 1951, M. Allard quitta le Collège pour un ministère pastoral nouveau comme aumônier de religieuses: Maison mère des Petites Filles de St-Joseph pendant 2 ans et Maison mère des Soeurs Grises de Montréal, de 1953 à 1967. A ce moment, après 51 ans de vie sacerdotale, M. Allard se retire à Notre-Dame où il pouvait encore aider au ministère de la Paroisse. Et ce fut l'étape douloureuse d'une longue maladie surtout à partir de 1976: l'apoplexie de la souffrance et du dépouillement total, dans la sérénité, jusqu'à son dernier souffle.

Il laisse dans le deuil, outre sa famille sulpicienne, sa sœur Mlle Juliette Allard, et une multitude d'amis, prêtres, religieuses et laïcs, particulièrement ses chers Anciens de Grasset, qui se sont confiés à lui et qui ont bénéficié de ses conseils, de ses directives, de son exemple, de son accueil souriant, de ses prières et aussi de ses longues souffrances. Professeur, Supérieur, aumônier, directeur d'âmes, Fondateur du Camp Grasset au Lac Gémont, Patron honoraire à vie des Amis de l'Art, Doyen de la Faculté des Arts de l'Université de Montréal, Consultant provincial de Saint-Sulpice de 1945 à 1960 et secrétaire, ses efforts et son talent ont convergé vers l'éducation chrétienne sous tous ses aspects.

Le dévouement mortel de M. Allard est exposé au presbytère de Notre-Dame, 116, rue Notre-Dame, le dimanche 26 et le lundi 27 septembre 1982, de 13 h 00 à 22 h 00. Les funérailles auront lieu à la Basilique Notre-Dame, le mardi 28 septembre, à 10 h 00. Inhumation au Grand Séminaire de Montréal, dans la crypte, 1931, rue Sherbrooke ouest.

Dir. de Funérailles L. Thériault.

◆ M. Aurèle Allard, prêtre de Saint-Sulpice

M. AURÈLE ALLARD, prêtre de Saint-Sulpice, est décédé à la maison provinciale de Notre-Dame, le samedi 25 septembre 1982, à l'âge de 88 ans et 11 mois.

M. Aurèle Allard était né le 2 octobre 1893, à St-Rémi de Naperville. Neveu de M. Troie, p.s., ancien curé de Notre-Dame de Montréal et premier canadien à devenir Supérieur provincial de Saint-Sulpice. M. Aurèle Allard avait suivi les traces de son frère aîné, Raoul, à l'école paroissiale, au Collège de Montréal, au Séminaire de Philosophie. À la fin de ses études de théologie au Grand Séminaire de Montréal, il fut ordonné prêtre par Son Exc. Mgr Paul Bruchési, le 10 septembre 1916, et décida, comme son frère, d'entrer dans la Compagnie de Saint-Sulpice, où il fut admis cette année-là. La guerre se faisait alors en Europe. Ses Supérieurs le dirigèrent immédiatement vers des études universitaires de théologie et de philosophie à l'Angelicum de Rome. Muni du Doctorat en Théologie, il passa une année à Issy-les-Moulineaux pour y faire sa Solitude, puis revint au Canada. Il enseigna la philosophie pendant 5 ans au Séminaire de Philosophie, et par la suite la théologie au Grand Séminaire de Montréal.

En 1934, en pleine crise économique, M. Allard succéda à Mgr Olivier Maurault à la direction de

MacEachen suggère de renforcer l'ONU

NATIONS UNIES (d'après PC et AFP) — Déclarant que le monde fait actuellement face à une crise économique et politique aiguë, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, a recommandé hier le renforcement des organismes multilatéraux, incluant les Nations unies, lors d'un discours à l'Assemblée générale de l'ONU, à New York.

Dans un monde interdépendant, tourmenté par une profonde récession, M. MacEachen a appelé tous les pays à résister à la tentation accrue d'un esprit de clocher économique.

M. MacEachen a suggéré que les pays donateurs aux programmes d'assistance au tiers-monde concentrent leurs efforts dans les domaines où ils ont des compétences et des ressources particulières.

Le ministre a évoqué «l'inévitable rarefaction des ressources», ainsi que «les difficultés inhérentes à l'augmentation des crédits d'aide au développement».

«Nous devrions tous, donateurs nationaux et organismes multilatéraux, rationaliser l'affectation des ressources disponibles pour en maximiser l'effet», a dit M. MacEachen.

Il a cité pour le Canada les trois domaines où il a une expérience nationale considérable, à savoir «le secteur agroalimentaire, le secteur énergétique, et plus particulièrement l'exploration pétrolière» ainsi que les ressources humaines.

Le ministre canadien a défendu contre les attaques dont ils sont l'objet les organismes multilatéraux, notamment le GATT, qui peut et doit, a-t-il dit, être ren-

forcé, et le Fonds monétaire international, dans lequel les quotes-parts, a-t-il estimé, devraient être relevés.

Le Canada, qui présidera en novembre la session annuelle des parties contractantes du GATT estime que cette réunion «constituera un test majeur de notre détermination collective de gérer un système interdépendant», a dit M. MacEachen.

À propos du Proche-Orient, M. MacEachen a déclaré que «l'agonie du Liban et l'horreur du massacre des Palestiniens» constituaient une démonstration saisissante «du prix qu'il faut payer lorsque l'on cherche à régler des problèmes politiques par des moyens militaires, lorsque les querelles entre nations, entre peuples et entre factions politiques remplacent les négociations» et les mécanismes créés par la communauté internationale pour régler les différends.

Il a souligné l'urgence d'une «solution juste et permanente qui garantisse les droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à une partie en Cisjordanie et à Gaza, ainsi que le droit d'Israël d'exister dans la sécurité et la paix».

M. MacEachen estime que les propositions qu'a soumises le président Ronald Reagan le 1er septembre «ouvrent des avenues qui devraient être explorées avec vigueur».

Parmi les sources de conflit, le ministre canadien a cité tout particulièrement la Pologne. Enfin, il a souligné la nécessité de reformer les mécanismes de l'ONU.

844-3361

JEUNES PORTEURS DEMANDES pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 11 h 00 heures, et de là au cimetière Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RONDEAU, Aloysia — À Marieville, le 25 septembre 1982, Mme Aloysia Rondeau née Bouvier, épouse de J. Rosario Rondeau, courtier en assurances. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants Gaston Rondeau, juge (Claude Rondeau) Louis-Philippe Rondeau, c.n.a. (Huguette Martel) des petits-enfants et arrière-petits-enfants. Elle laisse également Pauline Bedard, épouse de Guy (décédé), son frère Georges Bouvier, ses sœurs Berthe et Lucille (J. Gérard Fortin). La famille recevra les condoléances au Salon Delphis, Monast et fils, 600 rue St-Charles, Marieville, aujourd'hui, de 14 h à 22 h et mardi, à partir de 13 h 30. Funérailles à 16 h, en l'église paroissiale de Marieville. Inhumation à Marieville.

◆ NÉCROLOGIE

M. Philias GODIN

Après une longue maladie à l'Hôpital Ste-Jeanne d'Arc, le 27 septembre 1982, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Philias Godin, fils de feu Charles Godin et de feu Déla Godin. M. Godin est retraité de la Ville de Montréal; directeur-fondateur du Centre des loisirs St-Jean-Baptiste. Il laisse dans le deuil son frère Paul (curé de la paroisse St-Jean-Baptiste de Montréal), sa belle-sœur Françoise (épouse de feu Georges Godin), ses neveux et nièces: Richard (conseiller municipal de la Ville de Montréal), Danièle Ricard, Céline (Jacques Dumas), Paul (France Gaudet) Maurice, Jean-Charles et Francine Fehti (Gjannell).

Les funérailles auront lieu jeudi le 30 septembre. Le convoi funéraire partira du presbytère St-Jean-Baptiste, 4237 rue Henri-Julien, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 14 heures. Et de là au cimetière Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures des visites: 14h, à 17h, et 19h, à 22h. Direction: Urgel Bourgie Limitée.

CARTIER, Hélienne Mlle. — À Montréal, le 26 septembre 1982 à l'âge de 70 ans, est décédée Mlle Hélienne Cartier, fille de feu le Dr. Georges-Etienne Cartier et de feu Marie-Anne Valois. Elle laisse dans le deuil sa sœur Mlle Georgette Cartier, son frère le Dr. Georges-Etienne Cartier (époux de Georgette Simard) ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le 29 septembre. Le convoi funéraire partira du salon Urgel Bourgie Ltée angle Boul. Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce, pour se rendre à l'église

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée.) M.G.V.

AUJOURD'HUI

Le Service de pastorale de l'UdeM organise un repas (apporté et partagé) et une soirée d'information à ceux qui veulent participer à la «Montée à Saint-Benoît 1982». Rendez-vous à 17 h 30 en la salle 2041 du pavillon Marguerite-d'Youville.

De 19 h 30 à 21 h 30, au Grand Séminaire de Montréal, 2065 ouest, rue Sherbrooke, commence une série de 12 cours consacrés aux Évangiles. Organisés par le Centre biblique, ces cours sont donnés par M. Pierre Bougie, p.s.s. Pour inf. et inscription: 931-7311, poste 295.

Les programmes de culture canadienne reçoivent M. Gilles Toupin, critique d'art à La Presse qui parlera de la peinture québécoise contemporaine, à 13 h 30 à l'auditorium de la Banque Royale, mezzanine 2, de la Place Ville-Marie.

La crise au féminin, voilà le thème du prochain souper-causerie de la Ligue des femmes du Québec, avec comme invitée, une représentante du